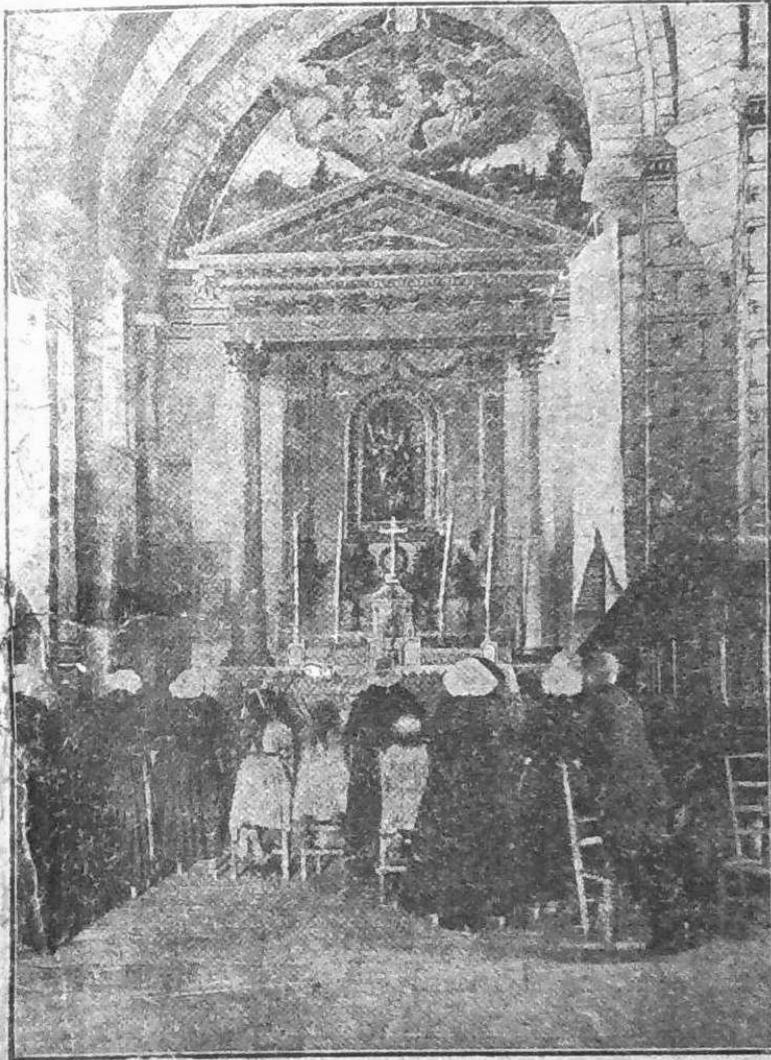




ITRON VARIA KERNITRON

PEDET EVIDOMP



Intérieur de la Chapelle N.-D. de Kernitron, Lanmeur (près Morlaix).



IMP
Fr. Simon
Rennes



ULMINUCINE MOREUL

Le meilleur des Dépuratifs et des Fortifiants

l'ail. — Purifie. — Régénère... Le sang
Le sang pauvre, le sang vicié, c'est la mort.

PURIFIEZ VOTRE SANG

Contre Anémie, Faiblesse, Gourme

C'est le meilleur médicament contre la

pâleur des enfants, le remède souverain pour la formation des jeunes filles.

Louzon evit an Doken d'ha spura ar goad a d'ha ober goad nevez, ruz a flamm.

En vente dans toutes les pharmacies. — Le litre : 6 francs ; le 1/2 litre : 3 fr. 50 ; le flacon : 2 fr. 25.



LE SIROP CELTIQUE

Calmé instantanément la
Toux la plus opiniâtre, la
guérit souvent en 24 heures.

Contre :
Rhumes, Bronchites, Grip-
pes, Influenza, Tuberculose.

Vous qui toussiez, vous
trouvez dans toutes les
pharmacies le Sirop Celtique.

— Vous serez immédiatement soulagés.

Rien ne vaut le SIROP CELTIQUE

Le flacon : 3 francs.

Les produits de la marque MOREUL donnent les plus hautes garanties, attendu que le Dr MOREUL est Docteur en pharmacie, pharmacien de 1^{re} classe, 1^{er} prix de l'Ecole, lauréat de l'Académie de Médecine.

Nul pharmacien, ni en Bretagne, ni en France, n'offre plus de garanties.

IMPRIMATUR :
Lambézellec, 30 octobre 1910.

A GADON, v. g.

IMPRIMATUR :
Briec, die 14th decembris 1910.

Y.-M. LE PENNEC, v. g.

Evel Kristen, evel Braizad
E hetao d'an oll Blaved mad
Blavez mad hag hira vus
En karantez an antron Doué,
(PEN BRÉRON).

Offices de chez nous pour 1911

(DIOCÈSES DE QUIMPER ET DE SAINT-BRIEUC)

JANVIER. — DIMANCHE 1^{er} : Messe et vêpres de la Circumcision de S. J.-C. — DIMANCHE 8 : Messe et vêpres de la solennité de l'Epiphanie (messes basses du 1^{er} dim. après l'Epiphanie). — DIMANCHE 15 : Messe et vêpres du T.-S. Nom de Jésus. — DIMANCHE 22 : Messe et vêpres de la Sainte-Famille. — DIMANCHE 29 : Messe et vêpres de S. François de Sales, évêque et docteur.

FEVRIER. — JEUDI 2 : Purification de la sainte Vierge. — DIMANCHE 5 : Messe et vêpres de sainte Agathe, vierge et martyre. — DIMANCHE 12 : Messe de la Septuagésime, 1^{res} vêpres de saint Cyrille, évêque et docteur. — DIMANCHE 19 : Messe et vêpres de la Hexagésime. — DIMANCHE 26 : Messe et vêpres de la Quinquagésime (Quarante-Heures).

MARS. — MERCREDI 1^{er} : Cendres (commencement du Carême). — DIMANCHE 5 : Messe du 1^{er} dimanche du Carême, 1^{res} vêpres de sainte Collette, vierge (Quatre-temps : mercredi 8, vendredi 10 et samedi 11). — DIMANCHE 12 : Messe du 2^e dimanche du Carême, 1^{res} vêpres de saint Grégoire, pape et docteur. — DIMANCHE 19 : Messe et vêpres de saint Joseph, époux de la sainte Vierge. — SAMEDI 25 : Annonciation de la sainte Vierge. — DIMANCHE 26 : Messe du 4^e dimanche du Carême, 1^{res} vêpres de saint Jean Damas.

AVRIL. — DIMANCHE 2 : Messe et vêpres de la Passion. — DIMANCHE 9 : Messes et vêpres des Rameaux. — 13 : Jeudi Saint (Institution des sacrements de l'Eucharistie et de l'Ordre). — 14 : Vendredi Saint (Anniversaire de la mort de N. S. sur la Croix). Il est défendu de manger des œufs ce jour. — 15 : Samedi Saint. — DIMANCHE 16 : Messe et vêpres du dimanche de Pâques. — LUNDI 17 : Messe et vêpres de l'octave de Pâques. — MARDI 18 : Messe et vêpres de l'octave de Pâques. — DIMANCHE 23 : Messe et vêpres de la Quasimodo. — MARDI 25 : Saint Marc, évangéliste, Procession. — DIMANCHE 30 : Dans le diocèse de Quimper : Messe de sainte Catherine, vierge, 1^{res} vêpres de S. Philippe et S. Jacques

apôtres. *Dans le diocèse de Saint-Brieuc* : Messes et vêpres de la fête de saint Brieuc.

MAI. — DIMANCHE 7 : *Dans le diocèse de Quimper* : Messe et vêpres du Patronage de saint Joseph. *Dans le diocèse de Saint-Brieuc* : Messe et vêpres de l'octave de saint Brieuc. — DIMANCHE 14 : Messe du 4^e dimanche après Pâques. 1^{re} vèpres de saint Isidore le Laboureur, confesseur. *Dans le diocèse de Saint-Brieuc* : Messe et vêpres du Patronage de saint Joseph. — DIMANCHE 21 : *Dans le diocèse de Quimper* : Messe et vêpres de saint Pierre Célestin, pape. *Dans le diocèse de Saint-Brieuc* : Messe et vêpres de la solennité de saint Yves. — Lundi, Mardi et Mercredi : Rogations. — DIMANCHE 28 : Messe et vêpres de la bienheureuse Jeanne d'Arc, vierge.

JUIN. — SAMEDI 3 : Vigile de la Pentecôte (ni abstinence ni jeûne). — DIMANCHE 4 : Messe et vêpres de la Pentecôte. — LUNDI 5 et MARDI 6 : Messes et vêpres de l'octave de la Pentecôte. — Jeûne et abstinence des Quatre-Temps : mercredi 7, vendredi 9 et samedi 10. — DIMANCHE 11 : Messe et vêpres de la T.-S. Trinité. JEUDI 15 : Fête-Dieu (Saint-Sacrement). — DIMANCHE 18 : Messe et vêpres de la solennité de la Fête-Dieu (Messes basses du 2^e dimanche après la Pentecôte). — VENDREDI 23 : Fête du Sacré-Cœur de Jésus (communier ce jour). — SAMEDI 24 : Nativité de saint Jean-Baptiste. — DIMANCHE 25 : Messes et vêpres de la solennité du Sacré-Cœur (Messes basses de saint Guillaume, abbé).

JUILLET. — SAMEDI 1^{er} : Veille de la solennité de S. Pierre et S. Paul (jeûne et abstinence). — DIMANCHE 2 : Messe et vêpres de la solennité de saint Pierre et saint Paul (Messes basses de la Visitation). — DIMANCHE 9 : Messe et vêpres de saint Goulven, évêque. — DIMANCHE 16 : Messe et vêpres de N.-D. du Mont-Carmel. — DIMANCHE 23 : Messe de saint Apollinaire, évêque et martyr. Vêpres de saint Apollinaire jusqu'au Capitule, puis de saint Cyrille et saint Méthode, évêques. — MERCREDI 26 : Sainte Anne, mère de la sainte Vierge. — DIMANCHE 30 : *Dans le diocèse de Quimper* : Messes et vêpres de la solennité de sainte Anne (messes basses de saint Guillaume, évêque). *Dans le diocèse de Saint-Brieuc* : Messe et vêpres de saint Guillaume, évêque, 2^e patron du diocèse.

AOUT. — DIMANCHE 6 : *Dans le diocèse de Quimper* : Messe et vêpres de la Transfiguration. *Dans le diocèse de Saint-Brieuc* : Messe et vêpres de l'Invention de saint Etienne, titulaire de la cathédrale. — DIMANCHE 13 : Messe et vêpres du bienheureux Jean-Marie Vianney, confesseur, curé d'Ars. — LUNDI 14 : Jeûne et abstinence de la vigile de l'Assomption. — MERCREDI 15 : Messe et vêpres de l'Assomption de la sainte Vierge. — DIMANCHE 20 : Messe et vêpres de saint Joachim, confesseur. — DIMANCHE 27 : Messe et vêpres du Cœur très pur de Marie. — MARDI 29 : Décollation de saint Jean-Baptiste.

SEPTEMBRE. — DIMANCHE 3 : Messe et vêpres du 13^e dimanche après la Pentecôte. — VENDREDI 8 : Messe et vêpres de la Nativité de la sainte Vierge. — DIMANCHE 10 : Messe et vêpres du T. S. Nom de Marie. — DIMANCHE 17 : Messe et vêpres de N.-D. des Sept-Douleurs. — Jeûne et abstinence des Quatre-Temps : mercredi 20, vendredi 22 et samedi 23. — DIMANCHE 24 : Messe et vêpres de N.-D. de la Merci.

OCTOBRE. — DIMANCHE 1^{er} : Messe et vêpres du saint Rosaire. — DIMANCHE 8 : (18^e dimanche après la Pentecôte) Messe et vêpres de la Maternité de la sainte Vierge. — DIMANCHE 15 : Messe et vêpres de la Pureté de la sainte Vierge. — DIMANCHE 22 : Messe du 20^e dimanche après la Pentecôte. 1^{re} vèpres du T. S. Rédempteur. — DIMANCHE 29 : Messe et vêpres du 21^e dim. après la Pentecôte. — MARDI 31 : Jeûne et abstinence de la vigile de la Toussaint.

NOVEMBRE : MERCREDI 1^{er} : Messe et vêpres de la Toussaint. — JEUDI 2 : Commémoration des Fidèles Trépassés (Fête des Morts). — DIMANCHE 5 : *Dans le diocèse de Quimper* : Messe et vêpres de la vénération des Saintes-Reliques. — DIMANCHE 12 : Messe et vêpres de la Dédicace des églises. — DIMANCHE 19 : Messe et vêpres de la Dédicace. — DIMANCHE 26 : Messe et vêpres du Patronage de la sainte Vierge.

DECEMBRE. — DIMANCHE 3 : Messe du 1^{er} dimanche de l'Avent. 1^{re} vèpres de saint Pierre Chrysologue, évêque et docteur. — VENDREDI 8 : Messe et vêpres de l'Immaculée-Conception. — DIMANCHE 10 : Messe et vêpres du 2^e dimanche de l'Avent. — DIMANCHE 17 : *Dans le diocèse de Quimper* : Messe et vêpres de saint Corentin, évêque (messes basses du 3^e dimanche de l'Avent). *Dans le diocèse de Saint-Brieuc* : Messe du 3^e dimanche de l'Avent. Vêpres de l'Attente de l'Enfantement de la T. S. Vierge. — Jeûne et abstinence des Quatre-Temps : mercredi 20, vendredi 22 et samedi 23. — DIMANCHE 24 : Messe de la Vigile de Noël. Vêpres de Noël. — LUNDI 25 : Messe et vêpres de Noël (Nativité de N.-S. J.-C.). — MARDI 26 : Messe et vêpres de saint Etienne, 1^{er} martyr. — DIMANCHE 31 : Messe de saint Silvestre, pape. 1^{re} vèpres de la Circconcision de N.-S. J.-C.

Nouvelle prononciation du latin.

Plusieurs ont été étonnés de voir qu'on prononçait le latin d'une manière nouvelle, de ne plus entendre dans les offices que *ou*, *aou*. Mais cette prononciation n'est nouvelle que pour la France et quelques autres pays. C'est ainsi qu'on prononce et qu'on chante le latin à Rome.

Et le Saint Père le pape Pie X veut qu'on suive peu à peu cette prononciation partout.

Règles de la nouvelle prononciation du latin.

u se prononce toujours *ou*, même dans les diphtongues (*au*, *eu*, *iu*). Dans *au* et *eu* le son principal est *a*, *e*. C'est sur lui que s'exécutent les neumes et les vocalises (notes groupées) s'il y en a. L'*ou* ne se prononce que dans la dernière note et en deliquescence (cadence finale).

Ex. : *autem* = a...a...a...outem.

u entre *q* et une voyelle (*a*, *e*, *i*, *o*, *u*) doit se prononcer très légèrement et comme en glissant.

Ex. : *Equum* = e...cou...oum.
quia = cou...i...a.

au, *eu* se prononce *aou*, *éou* (*laudate* = laoudate, *enge* = éouge).

c (devant *e*, *æ*, *æ*, *i*) se prononce *tch* (en simulant d'éternuer on prononce assez facilement ce *tch*). Exécuter ce *t* très légèrement et le relier à la voyelle suivante dans une seule et même émission de voix que *ch*.

Ex. : *pacem* = pa-tchem (et non pat-chem)

(prononcer le *tch* d'une façon plutôt sèche, avec la pointe de la langue).

cc (devant *e*, *æ*, *æ*, *i*) se prononce aussi *tch*, mais le *t* nettement articulé doit ici se relier à la voyelle précédente.

Ex. : *ecce* = et-che.

ch se prononce *k*.

Ex. : *Machina* = makina.

sc se prononce comme *ch* français (cheval).

Ex. : *discipulus* = dichipoulous.

xc se prononce *k-ch*.

Ex. : *Excelsis* = ekchulsis.

g, *gg* (devant *e*, *æ*, *æ*, *i*) se prononce *dj*.

Ex. : *agimus* = adjimous.

gn se prononce comme en français.

Ex. : *agnus* = a...niouce.

h se prononce *k* dans *mihî*, *nihil* et leurs composés.

Ex. : *mihî* = miki; *nihil* = nikil.
mihîmetipsi = mikimetipsi;
nikilominus = nikilominous.

j se prononce comme *y* consonne dans yeux.

Ex. : *Jesus* = Iesous; *ejus* = eious.

s est toujours dur à la fin des mots.

Ex. : *nos* = noce (et non nozé).

t se prononce *ts* devant *i* suivi d'une autre voyelle dans le même mot.

Ex. : *Justitiam* = Iouce-ti-tsiam.

Mais si le *t* est précédé d'un *s* dans le même mot, il se prononce simplement *t*.

Ex. : *hostia* = hos-tia; *bestia* = bes-tia.

z se prononce *dz*.

Ex. : *zelus* = dzelouce; *topazion* = topa-dziane.

Retraites en 1911

QUIMPER : Pour hommes : du 26 mars au 1^{er} avril. — Pour femmes : 1^o du 28 mai au 3 juin; 2^o du 8 au 14 octobre. — Pour conscrits : du 12 au 16 septembre; 2^o du 19 au 23 septembre.

A LESNEVEN : 1^o 1^{er} dimanche du Carême : Retraite pour les femmes. — 2^o 4^e dimanche du Carême : Retraite pour hommes. — 3^o 4^e dimanche après Pâques : Retraite pour femmes. — 4^o Dimanche du Rosaire : Retraite pour hommes. — 5^o 15 octobre : Retraite pour femmes.

Toutes ces retraites doivent s'ouvrir le dimanche soir à 5 h. 1/2.

A LA SALETTE-MORLAIX : 1^o Du dimanche 26 mars au samedi suivant : Retraite de femmes. — 2^o Du dimanche 8 octobre au jeudi : Retraite de soldats libérés et hommes. — 3^o du dimanche 15 octobre au samedi suivant : retraite de Tertiaires.

A TREGUIER (chez les Filles de la Croix) : *Dimanche 7 mai* : Retraite bretonne pour filles et femmes, avec réduction de prix pour les indigentes.

A l'issue de la Retraite, un pèlerinage est organisé à Saint-Yves.

A LANNION : 1^o Du mardi 21 février au 25 : Retraite bretonne pour hommes. — 2^o Du 1^{er} dimanche du Carême au jeudi suivant : Retraite bretonne de femmes. — 3^o Dans la semaine du 19 mars, retraite bretonne des Tertiaires. — Du 14 au 18 mai : retraite françaises des dames et demoiselles. — 5^o En juillet : Retraite de jeunes gens. — 6^o Du 1^{er} dimanche d'octobre au jeudi suivant : Retraite bretonne de femmes.

A QUIMPERLÉ : 1^o Du 4^e dimanche du Carême au samedi suivant : Retraite d'hommes. — 2^o Du dimanche de la Trinité au samedi suivant : Retraite de femmes. — 3^o Du 2^e dimanche d'octobre au samedi suivant : Retraite de femmes.

TABLEAUX DES MARÉES

JANVIER 1911		FÉVRIER		MARS		AVRIL	
PLEINE MER		PLEINE MER		PLEINE MER		PLEINE MER	
MATIN.		MATIN.		MATIN.		MATIN.	
Heure de Paris.	Hauts, décim.						
1 D.	4 40	1 M.	5 29	1 J.	4 34	1 S.	5 15
2 L.	5 6	2 J.	6 5	2 V.	5 9	2 D.	5 53
3 M.	5 42	3 V.	6 42	3 S.	5 44	3 L.	6 30
4 J.	6 19	4 S.	7 19	4 D.	6 19	4 M.	7 13
5 V.	6 59	5 D.	8 0	5 L.	6 55	5 M.	8 8
6 S.	7 42	6 L.	8 48	6 V.	7 34	6 D.	9 8
7 D.	8 29	7 M.	9 45	7 S.	8 10	7 L.	10 39
8 L.	9 25	8 J.	11 0	8 V.	9 17	8 D.	11 3
9 M.	10 28	9 V.	1 0	9 S.	10 39	9 L.	1 8
10 J.	10 36	10 D.	1 0	10 L.	10 39	10 M.	2 5
11 V.	0 12	11 S.	2 19	11 V.	1 8	11 D.	3 22
12 S.	1 18	12 D.	3 17	12 L.	2 20	12 L.	4 5
13 D.	2 20	13 L.	4 7	13 M.	3 11	13 V.	4 37
14 L.	3 17	14 M.	4 51	14 V.	3 55	14 S.	5 8
15 M.	4 11	15 J.	5 31	15 S.	4 32	15 D.	5 8
16 V.	5 0	16 S.	6 7	16 D.	5 7	16 L.	5 89
17 S.	5 47	17 D.	6 42	17 V.	5 39	17 M.	6 7
18 D.	6 30	18 L.	7 15	18 S.	6 0	18 M.	6 39
19 L.	7 11	19 M.	7 40	19 V.	6 38	19 D.	7 12
20 M.	7 53	20 J.	8 25	20 L.	7 9	20 M.	7 53
21 V.	8 25	21 S.	9 10	21 V.	7 42	21 D.	8 47
22 S.	8 55	22 D.	10 12	22 L.	8 21	22 L.	9 37
23 D.	9 25	23 M.	11 41	23 V.	9 17	23 M.	10 7
24 L.	10 19	24 J.	0 28	24 S.	10 48	24 D.	11 45
25 M.	11 26	25 V.	1 45	25 L.	11 43	25 L.	0 27
26 V.	0 2	26 S.	1 45	26 M.	12 55	26 M.	1 27
27 S.	1 11	27 D.	2 30	27 V.	1 12	27 D.	2 13
28 D.	2 11	28 L.	3 23	28 S.	2 10	28 L.	2 53
29 L.	3 18	29 M.	3 59	29 V.	3 03	29 M.	3 31
30 M.	4 18	30 J.	4 48	30 S.	3 30	30 D.	4 0
31 V.	4 54	31 D.	5 28	31 L.	4 40	31 L.	4 49

MAI 1911			JUIN			JUILLET			AOÛT			
PLEINE MER			PLEINE MER			PLEINE MER			PLEINE MER			
MATIN.			MATIN.			MATIN.			MATIN.			
Heure de Paris.			Heure de Paris.			Heure de Paris.			Heure de Paris.			
h. m.			h. m.			h. m.			h. m.			
déclm.			déclm.			déclm.			déclm.			
1. DE LA SEMAINE.			1. DE LA SEMAINE.			1. DE LA SEMAINE.			1. DE LA SEMAINE.			
JOURS DU MOIS.			JOURS DU MOIS.			JOURS DU MOIS.			JOURS DU MOIS.			
1	L.	5 30	76	67	1	J.	6 58	7 41	1	D.	8 38	9 27
2	S.	6 14	72	63	2	V.	7 55	8 33	2	M.	9 27	10 25
3	M.	7 2	67	60	3	D.	8 58	9 33	3	J.	10 25	11 30
4	J.	7 55	62	56	4	L.	10 0	10 25	4	V.	11 30	12 45
5	S.	9 6	58	53	5	M.	11 20	11 50	5	S.	1 14	2 35
6	D.	10 35	57	52	6	M.	0 1	0 59	6	D.	1 25	2 56
7	L.	0 37	61	55	7	M.	0 52	1 29	7	L.	2 21	3 59
8	M.	1 24	64	58	8	V.	1 26	2 03	8	M.	3 7	4 51
9	J.	2 14	66	60	9	D.	2 41	3 09	9	J.	3 47	5 44
10	M.	2 50	66	60	10	S.	3 25	3 53	10	M.	4 23	6 27
11	J.	3 0	68	62	11	L.	3 48	4 16	11	V.	4 57	7 05
12	V.	3 5	69	63	12	M.	4 18	4 46	12	S.	5 32	7 30
13	D.	3 52	69	63	13	J.	4 53	5 21	13	D.	6 5	7 50
14	L.	4 50	69	63	14	M.	5 14	5 42	14	L.	6 30	7 55
15	L.	5 12	68	62	15	V.	5 01	5 29	15	M.	7 16	8 31
16	M.	5 44	66	60	16	S.	6 40	7 8	16	M.	7 50	9 10
17	M.	6 17	64	58	17	V.	7 23	7 51	17	L.	8 42	9 59
18	J.	6 59	61	55	18	D.	8 0	8 28	18	V.	9 41	10 59
19	V.	7 35	58	52	19	J.	8 4	8 32	19	S.	10 50	12 15
20	S.	8 25	56	50	20	M.	10 6	9 54	20	D.	11 59	1 15
21	L.	9 37	55	49	21	M.	11 10	10 58	21	L.	1 8	2 25
22	L.	10 57	56	50	22	J.	0 42	0 30	22	M.	2 18	3 35
23	M.	0 36	63	57	23	V.	1 37	1 25	23	M.	3 16	4 33
24	M.	0 36	63	57	24	S.	2 24	2 12	24	J.	4 15	5 32
25	J.	1 26	66	60	25	D.	2 51	2 39	25	V.	5 14	6 31
26	V.	2 13	70	64	26	M.	3 24	3 12	26	S.	6 23	7 42
27	S.	2 57	73	67	27	M.	4 16	4 4	27	L.	7 41	8 60
28	D.	3 41	75	69	28	M.	5 8	5 16	28	V.	9 4	10 53
29	L.	4 27	75	69	29	J.	6 0	5 28	29	L.	11 4	1 15
30	M.	5 10	74	68	30	V.	6 31	6 3	30	M.	1 14	2 31
31	M.	6 5	71	65	31	V.	6 31	6 3	31	J.	2 50	4 07

SEPTEMBRE 1911			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
PLEINE MER			PLEINE MER			PLEINE MER			PLEINE MER		
MATIN.			MATIN.			MATIN.			MATIN.		
Heure de Paris.			Heure de Paris.			Heure de Paris.			Heure de Paris.		
h. m.			h. m.			h. m.			h. m.		
déclm.			déclm.			déclm.			déclm.		
1. DE LA SEMAINE.			1. DE LA SEMAINE.			1. DE LA SEMAINE.			1. DE LA SEMAINE.		
JOURS DU MOIS.			JOURS DU MOIS.			JOURS DU MOIS.			JOURS DU MOIS.		
1	V.	0 23	55	1	D.	9 28	10 17	1	M.	0 44	1 33
2	S.	10 41	53	2	M.	10 26	11 15	2	J.	1 34	2 23
3	D.	11 55	51	3	M.	1 32	2 21	3	V.	2 15	3 04
4	L.	1 2	54	4	S.	2 19	3 08	4	S.	2 62	3 51
5	J.	2 58	54	5	J.	3 15	4 04	5	D.	3 28	4 17
6	M.	2 40	62	6	V.	3 55	4 44	6	M.	4 3	5 32
7	J.	3 26	69	7	S.	5 20	6 09	7	L.	4 5	5 54
8	D.	4 53	72	8	L.	4 45	5 34	8	V.	4 44	5 46
9	M.	5 5	73	9	M.	5 9	5 58	9	J.	5 26	6 28
10	D.	6 38	74	10	M.	5 9	6 0	10	V.	6 10	7 12
11	L.	6 12	73	11	M.	5 40	6 39	11	S.	7 1	8 09
12	M.	6 47	71	12	J.	6 24	7 23	12	D.	8 1	9 04
13	M.	7 27	67	13	V.	7 7	8 6	13	M.	9 15	10 9
14	J.	7 27	67	14	L.	8 1	9 0	14	M.	10 44	11 33
15	J.	8 14	63	15	D.	9 14	10 3	15	V.	11 18	12 07
16	S.	0 18	59	16	L.	10 7	11 16	16	J.	0 30	1 19
17	D.	10 52	58	17	M.	1 0	1 49	17	D.	1 33	2 22
18	L.	1 14	61	18	M.	2 2	3 11	18	L.	2 17	3 06
19	M.	2 17	65	19	J.	2 47	3 36	19	M.	3 05	3 54
20	M.	3 7	70	20	V.	3 24	4 13	20	S.	3 33	4 22
21	J.	3 40	73	21	S.	3 24	4 13	21	J.	4 7	4 56
22	D.	4 26	75	22	D.	4 30	5 19	22	V.	4 40	5 29
23	S.	5 1	75	23	J.	4 32	5 21	23	J.	5 13	6 02
24	D.	5 1	75	24	M.	5 4	6 33	24	V.	6 27	7 16
25	L.	5 31	74	25	M.	5 35	6 24	25	S.	7 47	8 36
26	M.	6 5	71	26	J.	6 7	6 56	26	D.	9 0	9 49
27	M.	6 36	68	27	V.	6 40	7 29	27	L.	9 44	10 33
28	J.	7 0	64	28	S.	7 5	8 34	28	M.	10 7	10 56
29	V.	7 47	64	29	D.	8 17	9 6	29	V.	11 4	12 1
30	S.	8 35	60	30	M.	9 13	10 2	30	J.	1 1	1 50
31	D.	9 30	50	31	M.	10 47	11 56	31	D.	1 1	1 50

HON TAD SANTEL AR PAB PII X

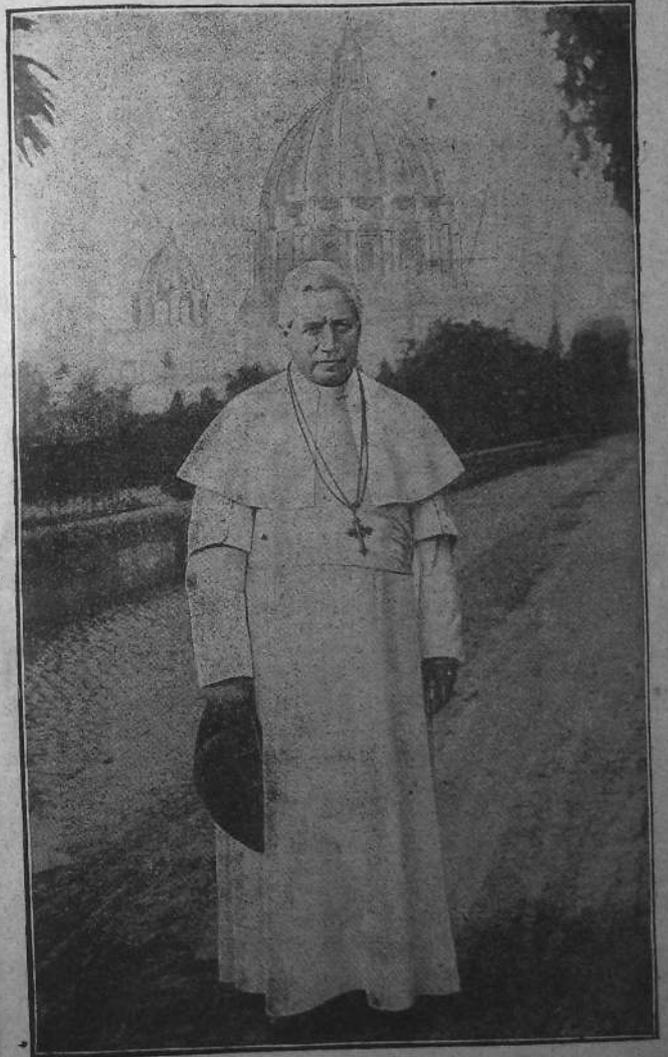
Hon Tad Santel PII X (Joseph Sarto), zo azezet brema var gador Sant Per eo an 258^{ed} abaoe komansamant an Iliz. Ganet eo e Riese, eskopti Treviz en Itali, d'an 2 a viz even 1835, badezet d'an dez valere'h; hanvet da ren an Iliz evel PAB d'ar 4 a viz eost 1903 en deus kemeret an hano PII X, hag eo bet kurunet d'an 9 a viz eost 1903. *Instaure omnia in Christo!* — *Renevezi peb tra e Jezus Krist, setu eno e c'her.*

An aotrou Doue en deuz en em blijet o sevel da genta Prins an Iliz unan a gondision dister. E dad (Jean Batist Sarto) e ioa facteur e Riese; pa veze great e dro gantan, e teske o c'hreansou d'e yugale hag ar c'hategiz. E vamm (Mac'harit Sanson) a rea labour an ti, hag a zrese o dillad d'an torrad bugale (8 he devoue, 6 mab a 2 merc'h).

Mervel a reas er blavez 1894 d'an oad a 81 vloas. Gwelet a reas he Mab eskop ha kardinal. Pa oue hanvet da eskop e Mantoue e tiskeuezas d'e Vamm ar bezaou kaer a oue prenet dez an : « *Sellit-ia, va mamm, emezan, na pebez bezaou kaer 'zo roet d'in!* » E Vamm a vouse'hoarzas, hag a jomas da zellet outan eur pennadig en eur zonzal (er poaniou en doa bet o sevel he Mab), hag he lavaras d'he zro en eur ziskouez ive he bezaou eured, uset dija : « *Ia, va mab karet, kaer eo da vezaou, mez anez hema, na pije ket bet hennez!* »

E dad a varvas er bloas 1852 (Joseph n'en doa nemed 17 vloas) Joseph a reas e studi kenta e Riese; n'oa eno d'ar mare-ze nemed daou glas, ha ne oue ket pell evit o ober. Neuze e zeas d'eur skol vrasoc'h a ioa e Castelfranco (7 kilometr ac'hano). Bemdez ez ea d'i var e droad (en anv e tenne e voutou, hag o douge var e ziouskoas); kas a rea gantan en eur baner e dammik lein (eun tamm bara ebken peurlies). Bez oa digor mad e spered. Deski' rea ar pezh a garie. An dra-ze ne vire ket outan da veza ato humbl, modest, fur. An aotrou persoun en em zoursias outan, hag a remerkas gant plijadur ennan merkou anat e oue galvet da vont da veleg. Hag e lavar d'e vamm hen lezer gant an da gemeret kenteliou latin evitse, « *Ho mab a zo eun ealiek, emezan, hag evel an Elez e rank en em rei da zervich an aotrou Doue* ». Soudanennet e oue er bloas 1850. D'an oad a 15 vloas ez eas da zeminer Padoue evid ober ar studi bras (dreist holl ar filosofi hag an teolojii).

D'e 23 bloas oa echu e studi gantan. Beleget e oue d'an 18 a viz gwengolo 1858 e Castelfranco.



HON TAD SANTEL AR PAB PII X

9 bloas eo bet kure e Tombolo, 9 bloas person kanton e Salzano, 9 bloas eskob e Mantoue, 9 bloas patriarch e Venise (Doue 'ra zalc'he anezan Pab meur a vare'had 9 bloas). Hon Tad Sante ar Bab a zo eur zant.

Pa oue galved da Bap d'ar 4 a viz east 1903 e fellas dezan klask refus. Red e oue d'ar c'hardinal dean Oreglia goulen digantan aben diou vech *hag asanti rea* d'ar choas great anezan evid Pab; an daelou a ziruille var e ziou jod hag e oue varnez sempla; ar gadinallet ne ellent ket miret da ouela ive ouz e velet. Erfin e respontas : *Oh! ra bellaio diouzin ar c'hatir-ze... goulskoude, bollontez Doue bezet gret... Digemeret a ran ar garg-ze evel eur groas.*

Pii X a gar ar Frans, daoust d'ho lec'hejou. Hen diskouez a ra da bep mare. Kaer he deuz ar Frans ober, dezi eo e za e vrasa karantez. *Ia, emezan (d'an 20 a gerzu 1907) ar Frans a zo doue em c'hato'n, ha netra na ello he dij'arima ac'hano... Va c'halon em euz roet dezi; hen diskleriet am euz meur a vech, hen aslavaret a ran hirio... Me gar ar Frans abalamour m'eo karet gan, an aotrou Doue, hen diskouez a ra soken en trabuillou e permet a goesfe warni : an aotrou Doue hen deuz sonjet eo neseser ar boan evid he lakaat da zistrei outan.*



HON AOTROU N'ESKOB ADOLF ERVOAN MARI DUPARC

Hon aotrou n'Eskob Duparc zo ganet e kear Lorient d'ar 6 a viz c'huevreur 1857. E dad a ioa labourer er pors-mor; kuitaat a reas Lorient evid mont da zerc'hel boulanjerez da Bont-Scorff (1859) hag goudeze (1872) da Guemperle, el leac'h e teuas er bed an diveza euz e 10 bugel.

Aotrou person Pont Skorf eo a lakeas da zivoan en e galoun gras ar Velegiaj er blavez 1866. Lakeat e oue e Seminer bihan Santez Anna Vened da genta, el leac'h e oue ato unan euz ar renk kenta goudeze ez eaz d'ar Seminer bras. Da gorais 1880 e oue beleget, d'e 23 vloaz.

E Vistri Seminer n'o doa ket ankounac'heat ne ket skiant ha deskadurez a vanke en e benn, na ken neubeud madelez ha furnez en e galoun. Setu perak e rejont e henvel da profesor pe rejant evid an histoar er Seminer bihan Gwened. Eno e choumas 17 vloas (2 vloas araog beza beleget oa hanvet). Ken mad e ouie ober e glas ma teue ar profesored-all, e genvreudeur, d'e zelaou e toull an nor. D'ar 6 a viz eost 1895 e oue hanvet da berson kanton en Oriant, ha d'ar 27 a viz here lakeat var e dron. Diskouez a reas eno muioc'h mui oa unan euz ar gwezieka ha goesta beleien. En diskouez a reas *er gador-brezeg* dre e gomzou entanet a garantez Doue hag an eneou, *er ruiou* dre e garantez evid an dud dister hag ezomek en eur dousaat al labourerien ravoltet, hag o skuill e Vennos dre oll; en *tribunaillou* : bet eo el lesvarn evid beza difenn et gwiriou an Iliz (entraves à la liberté des enchères) sevel a reas huel e vouez eneb invantar an iliz en doa great rapari en Oriant gant ar 100.000 lur en doa dastumet e unan en eur gesta, eneb al lezen dizoue a dole ar seurezet, ar frered, ar grusif er-meas ez or skoliou hag on hospitaliou. An aotrou Duparc a zo bet ato eur *prezeger* euz an dibab. E gomzou a zo leun a draou a bouez, talvoudus ha renket mad; e vouez a zo sklear ha krenv, ha dous evel eur muzik (ober a reas, araog beza person e Lorient, eur brezegen evid maro ar Marechal *Mac-Mahon*, hag eun all evid gouel *Jeann d'Ark* e iliz katedral Gwened); prezeg e reas ive evit benediksiou Kalvar ar Vretoned e Lourd, p'edo person en Lorient.

E Gwened en doa tremenet 25 vloas : e Gwened eo e fellas dezan beza *sakret Eskob*, d'ar meurs 25 a viz c'huevrer 1908 gant an aotr Gouraud, Eskob Gwened (bez oa eno diredet ouспен 3 000 den euz peb korn a Vreiz, eur 700 beleg, eun 12 Eskob).

An n'Eskob nevez 'zo deut deomp abers hon Tad Santel ar Pab a zo eur Breizad penn kil ha troad. Bennos Doue dezan! *Gant ners ha dousders* e reno ac'hanomp. En e armou pe ardamezou e verk kementse dre an *oan* hag al *leon* 'zo varno. Diskouez a ra e talc'ho d'e c'her; leun eo a zouder hag a vadelez evid e veleien hag e bobl fidel, mez dont a ra da veza drouk ha terrubl pa glask an dud fall ober brezel d'ar relijion ha d'ar gristenien. ha dreist oll pa glaskont taga ene ar vugale. E c'her a vezo ato : *Meulet ra vezo Jezuz Krist!*

Brema en deus gwelet kement korn' zo en e Eskopti : bet eo e Kemper, e Kastel, e Rumengol, er Folgoat, e Montroulez, e Beg ar Raz, e Santez Anna, ar Palud, e Lanmeur; Marteze ar bechiou ze eo o deus chachet var e yec'hed. Doue hag ar Verc'hez da rei dezan gwelloc'h *yec'hed* ha *buez hurr* en hon touez!



MONSEIGNEUR JULES-LAURENT-BENJAMIN MORELLE
Evêque de Saint-Brieuc et de Tréguier.

MONSIEUR JULES-LAURENT-BENJAMIN MORELLE

Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier

Mgr Jules-Laurent-Benjamin MORELLE est né à Plessier-Rozainvillers, près d'Amiens (Somme), le 16 mai 1849. Il fit ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice à Paris et fut ordonné prêtre à Amiens le 20 décembre 1873. Il devint vicaire de la cathédrale d'Amiens, sa ville natale, et, bientôt après, fut chargé de la direction d'une paroisse rurale.

Il se rendit plus tard à Paris, où il exerça les fonctions de vicaire dans la paroisse de Saint-Ambroise.

Mgr Fallières, nommé évêque de Saint-Brieuc, en 1890, l'appela auprès de lui comme secrétaire particulier. En 1893, il le nomma son vicaire général, fonction qu'il exerça jusqu'en 1906 (il était en même temps supérieur ecclésiastique des Filles du Saint-Esprit qui avaient alors plusieurs maisons importantes dans ce diocèse). Il était chanoine honoraire de Saint-Brieuc, Moulins et Amiens.

A la mort de Mgr Fallières (11 mai 1906), il devint vicaire capitulaire, et le 13 juillet 1906 un Bref de S. S. Pie X le nomma évêque de Saint-Brieuc et Tréguier. Il reçut la consécration épiscopale le 26 août, dans la basilique-cathédrale de Saint-Brieuc, des mains de Mgr Amette, alors archevêque de Sida et coadjuteur de son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris.

Il prit possession du siège épiscopal de Saint-Brieuc et Tréguier, le dimanche 12 août 1906 (expulsé le 17 décembre 1906, il a établi a résidence 10, rue d'Orléans).

En souvenir de Mgr Fallières, il a pris pour devise ces paroles : *Ut anima Patris* (comme l'âme du Père).

Parole éloquente, persuasive, agréable, recherchée partout et partout applaudie; administrateur supérieur, caractère à la hauteur de toutes les difficultés.

En février 1910, il a donné une belle instruction pastorale sur la fidélité aux traditions bretonnes.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La première République fut proclamée le 21 septembre 1792 et dura jusqu'au 28 mai 1804.

La deuxième fut proclamée le 25 février 1848 et dura jusqu'au 2 décembre 1851.

La troisième République, qui continue, a été proclamée le 4 septembre 1870.

Elle a eu pour présidents : Thiers, Mac-Mahon, Jules Grévy, Carnot, Casimir-Périer, Félix Faure, E. Loubet et M. ARMAND

FALLIÈRES, né le 6 novembre 1841, à Mézin (Lot-et-Garonne). Il est cousin de Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, d'auguste mémoire. Il fit ses études de droit à Toulouse et à Paris, fut avocat au barreau de Nérac, maire de Nérac, conseiller général (1870), révoqué de ses fonctions de maire lors de la chute de Thiers (1873), élu député en 1876, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur et des Cultes (1880), ministre de l'Intérieur (1882-83), président du Conseil (1883), ministre de l'Instruction publique (1883-85), de l'Intérieur (1887), sénateur du Lot-et-Garonne (1890-99), président du Sénat (1899-1906).

Elu président de la République française (pour 7 ans), le 17 janvier 1906, par un Congrès ou Assemblée nationale des deux Chambres réunies à Versailles.

La France compte 38.961.945 habitants (72 par kilom. c.), dont 36.500.000 catholiques, 600.000 protestants, 50.000 israélites ou juifs.

CONSEIL DES MINISTRES

Président : M. A. BRIAND, ministre de l'Intérieur et des cultes; M. Th. GIRARD, Justice; S. PICHON, Affaires étrangères; U. KLOTZ, Finances; général BRUN, Guerre; Amiral BOUÉ DE LAPEYRÈRE, Marine; L. PUECH, Travaux publics, postes et télégraphes; LAFERRE, Travail; MAURICE FAURE, Instruction publique; RAYNAUD, Agriculture; JEAN DUPUY, Commerce; JEAN MOREL, Colonies.

Sous-secrétaires d'Etat : NOULENS (guerre), A. LE FÈVRE (finances), GUIST'HAU (marine), DUJARDIN-BEAUMETZ (beaux-arts).

Président de la Chambre des Députés : HENRI BRISSON.

Président du Sénat : ANTONIN DUBOST.

Députés et Sénateurs du Finistère et des Côtes-du-Nord

FINISTÈRE : *Députés* : Circonscriptions de Brest : GOUDE, socialiste; VILLIERS, conservateur; abbé GAYRAUD, républicain social.

Circonscriptions de Morlaix : CLOAREC, radical; comte DE MUN, catholique.

Circonscriptions de Châteaulin : DANIELOU, républicain libéral; DUBUISSON, radical.

Circonscription de Quimperlé : LOUÉDEC, radical.

Circonscriptions de Quimper : HÉMON, progressiste; LE BAIL, radical; docteur PLOUZANÉ, radical.

Sénateurs : Amiral de CUVERVILLE, DELOBEAU, A. GASSIS, PICHON, FORTIN.

COTES-DU-NORD. — *Députés*. — Circonscription de Saint-Brieuc : ARMEZ, radical; LIMON, libéral.

Circonscriptions de Dinan : DE CHAPPEDELAINE, républicain libéral; CH. BAUDET, radical.

Circonscription de Loudéac : MANDO, progressiste.

Circonscriptions de Guingamp : DE KERGUÉZEC, radical; TURMEL, radical.

Circonscriptions de Lannion : LE TROADEC, radical; docteur EVEN, radical.

Sénateurs. — Marquis DE CARNÉ, HAUGOMAR DES PORTES; LE PROVOST DE LAUNAY; Auguste OLLIVIER; DE TRÉVENEUC.

EUN NEUBEUD GERIOU VAR AR ZAKRAMANCHOU

Ar zakramanchou a zo instituet gant hor Zalver J. K. evit rei pe greski ennomp buez ar c'hras.

— Ar zakramanchou a zo evel kaniou a zigas deomp gras an aotrou Doue; mez evit ma tenio gras Doue beteg ennomp eo red na ve netra o viret outi denz hor c'hostez, red eo e ve distank mad ar c'han; ar zakramanchou a zo magadurez ha remejou, hag evel ar magadurez hag ar remejou ne raint vad ebet, mez marteze kals drouk, ma no c'hemerer ket evel m'eo red, evelse ive ar zakramanchou, ma no resever ket evel m'eo dleet.

— Ama eun neubeud aliou evid sikour da reseo mad ar zakramanchou.

BADIZIANT

Sakramant ar Vadiziant eo an nesessera evit beza salvet, mont d'ar baradoz. Setu perak eo red diouall na vankfe nikun da reseo ar zakramant-ma. D'ar mammou dreist holl da veilla var ar poent-ma. Diouall a dleont gant brasa evez diouz kement a elfe lakaat ar bugel a zougont da vankout ar vadiziant; red eo badezi an oll vugale a deufe er bed araog termen. Neuz fors piou, eur paian soken, a ell badezi ar c'hrouadur er gear pa vez riskl evit e vuez o kas anezan d'an iliz (ma chom ar bugel beo, e ranker e gas goudeze d'an iliz, ha lavaret en deuz bet badiziant an ti).

— Pe gwir pep hini a ell beza galvet, eur vech benag, da rei ar vadiziant, an oll a rank gouzout mad ha sklear penaos e vez roet ervad ar vadiziant.

Evid rei mad ar vadiziant eo red *skuill dour naturel var benn* an hini a vadezer, hag *an hini a skuilh* an dour a dle lavaret er *memez amzer* : « Me ho padez en hano an Tad hag ar Mab hag ar Spered Santel.

Dour naturel ha pur, dour glao, dour eien, dour ster, dour mor, pe hen a ve tomm, pe hen a ve ien, gant ne vezo ket skornet na kemmesket gant traou all (n'elfer ket badezi gant gwin, leaz, dour brein, dour livet, dour Cologn, kranch pe glaour). N'e ket red e ve benniget an dour.

Skuill : red eo skuill an dour, n'e ket awalc'h souba ar biz en dour hag e lakaat goudeze da douch euz kroc'hen penn ar c'hrouadur (rag badezi a ziniti goalc'hi; red eo eta goalc'hi ar c'hroc'hen ha n'e ket hepken glepia).

Var ar penn, pe var an tal (ma n'er galler ket, eo red en ober da vihana var an diouskoas pe var ar c'herc'hen, pe var unan all benag euz ar brasa izili).

An hini a skuill an dour a dle lavaret er memez amzer : ar memez hini a dle skuill an dour, ha lavaret ar geriou. Red eo lavaret ar geriou-ze oll (freaz hag huel awalc'h evid beza klevet) eb chench netra enno na lezer hini ebet a gostez; er memez amzer ma skuiller an dour, ha n'e ket araok na goude.

— Mez nemed oc'h red, ar vadiziant a dle beza roet gant ar beleg, en iliz. Mad eo digas ar vugale d'an iliz dindan 24 *heur goude m'int ganet*, ha *pec'het braz e ve gedal ouspenn 10* dervez (statuts diocésains). Kals a vez n'oc'het abalamour ne deu ket ar paeron pe ar veronez, a zo a bell, hag a zale da zont d'an iliz, pe a c'houlenn ma ve ondoyet, gourvadezet, kristenet ebken ar bugel. Perak ne ro ket ar paeron pe ar vaeronez-ze neuze prokurasion d'eun all, hag e ve gallet ober ar vadiziant d'ar mare a ordren an iliz, hag e ve miret ive diouz an dispign (ar permis da gristena, a vez roet gant ar persoun kanton, a goust 2 skoet, me zonz) an dra-ze ne virfe ket na ve an hini en deuz karget eun all da zougen ar bugel evitan var ar meanfont, ar gwir paeron pe ar gwir maeronez.

N'euz fors, mar bez kristenet pe ondoyet ebken ar bugel, ar gerent na dleont ket ankounac'haat eo red mont adarre d'an iliz gant ar bugel da beur ober lidou ar vadiziant (suppléments) dindan 3 miz.

PAEROUN HA MAERONEZ. — Unan anezo da vihana a dle beza great eur Pask, hag egile kaout 7 vloas da neubeuta (gant ma ouezint a hent all mad o c'hreanson). Ar paeroun hag ar vaeronez a dle dougen ar bugel hag e lakaat (e drei hag e zistrei) evel m'eo dleet evid ma ello ar beleg rei dezan ezet ar vadiziant... Red eo ive e ve distardet ha disklozet dezan e zillad en dro d'e c'houzoug ha d'e choug, rag ar belek en deus da frota oleo sakr eno. Pa vez ar beleg o vont da skuill an dour, neuze dreist oll e tleont derc'hel mad ar bugel, plega e benn dezan, hag ive touch e gwironez o daon outan (rag anez ne vent ket paeron pe maeronez dezan).

Eur ger divar henn **LIDOU AR VADIZIANT.**

Pa zigaser ar c'hrouadur da vadezi, o chomer gantan er-meas euz an iliz (er porched). Eno ar beleg a c'houlenn pe hano 'vo roet dezan (hano eur Zant pe eur Zantez ato). Neuze komans dre eur gelemdurez. « Ma fell d'id gounid ar Baradoz, mir ar gourc'hemen nou, kar Doue hag an nesa ». Hag e c'houez varnan 3 gwech evid kas kuit an drouk-spered; merka ra sin ar groas var e dal ha var e gerc'hen, hag e laka e zourn varnan en eur bedi Doue evitan; goudeze e laka hollen benniget var e vuzellou evid merka e tleo diouall diouz breinadurez ar pec'hed ha tanva joa ar vertus hag ar furnez. D'ar fin e laka e stol varnan evid diskouez eo da Zoue, hag e kas anezan e diabars an iliz. Kerkent ar paeroun hag ar vaeronez a lavar asamblez gand ar beleg ar Gredo hag ar Bater a vouez huel. Araog ma 'z ear d'ar Fount, ar beleg a ra eur beden all evid kas an drouk spered divar dro ar bugel, hag a douch gant kranch pe glaour euz e ziouskouarn hag e zifron, evid digerri e skianchou da zigemeret

kenteliou an Aviel hag an Iliz. Neuze, goude beza goulennet ma renonso ar bugel da Zatan, d'e bompou ha d'e oberou, e verk e gerc'hen hag e ziouskoaz gant oleo sakr, evid ma kavou soupl ha skanv an deveriou kristen.

Deut eo ar mare da rei Sakramant ar Vadiziant. Ar beleg a skuill dour 3 gwech gant eur grogennik, dirag eur pinsin zo stag euz ar Mean-Fount. Raktal e frot kern e benn gant oleo sakr e furn eur groas, evit merka eo sakret evel J. K. ha Roue asamblez gantan. D'ar fin e vez lakeat var e benn eur bonedik pe vouel gwenn (a verk sae ar zantelez hag ar stad c'hras, en deuz gwisket er vadiziant), hag e vez lakeat eur c'houlaouen var elum enn e zourn (pe kentoc'h e dourn ar paeroun e en blas) evid merka eo sklerijennet brema gant ar feiz, hag e ranko bale ouz ar sklerijen-ze epad e oll vuez. Peurlies a kustumer ive lenn var ar bugel Aviel Sant Iann.

KONFIRMASION

Gant ar vadiziant ebken ni a zo evel bugale vian da Zoue, sempl, dinerz ha tener. Red eo e teufe Sakramant ar gonfirmasion (enn eur rei deomp ar Spered Santel gant e 7 donezoun) d'ober ac'hanoomp kristenien barfet, galloudus, dispont, eb mez nag aonn, ha goest da c'hourin ouz oll enebourien hor zilvidigez. Sakramant ar vadiziant a ro deomp karakter pe merk bugale Doue; Sakramant ar gonfirmasion a ro deomp karakter, merk soudardet J. K.

LIDOU AR KONFIRMASION. — Evid rei Sakramant ar gonfirmasion an aotrou n'Eskob a asten da genta e zaouarn var ar re a dle keza konfirmet en eur bedi ar Spered Santel da zisken enno gant e zonezonou, goudeze e ra sin ar groas var dal ar re zo da gonfirmi, gant oleo sakr ha balzam (louzou a c'houez mad) en eur lavaret (e latin) « Me ho merk euz sin ar groas hag o Konfirm gant krisma (pe oleo sakr) ar zilvidigez, en hano an Tad, hag ar Mab, hag ar Spered Santel » (pep hini a zo gantan eur billet a zoug e hano e latin, hag a vezo roet d'an aotrou n'Eskob). Neuze e ro eun taolik, eur javedadik var jod an hini zo konfirmet en eur lavaret : « ar peoc'h ra vezo ganeoc'h ». D'ar fin ar re nevez Konfirmet a lavar oll asamblez ar gredo, ar bater hag an ave.

SAKRAMANT AN AOTER

Ar c'hristen goude beza ganet da vuez ar c'hras dre ar vadiziant, kresket dre ar gonfirmasion, a rank kaout eur bevans evid maga ar vuez ze. Bevans ene ar c'hristen eo dreist oll Sakramant an Aoter, hanvet c'hoas Bara an elez, Bara ar vuez.

« Me, eme hor Zalver, eo ar Bara a vuez a zo diskennet eus an « Nenv, an hini a zrebo euz ar bara-ze a vevo da virviken. Hogen « ar bara a roin eo va c'horf evid buez ar bed... E gwirionez, e « gwirionez me lavar d'eooc'h, ma na zrebit ket korf Mab an Den,

« ha ma na evit ket e c'hoad, n'ho pezo ket ar vuez ennooc'h; rag « va c'horf a zoe gwirionez eur bevans hag va goad a zo e gwirionez eun evaj. »

Hor Zalver J. K., en em ro da vagadurez d'hon eneo dindan spesou dister ar bara hag ar gwin. Eun hevelep burzud a zo enn tu-all da spered an den, ha na dleomp ket klask komprenn; awal'eh eo d'eomp kredi a greis hor c'halon ar virionez-se diskleriet d'eomp freas ha sklear gant an Aotrou Doue hag an Iliz, trugarekaat an Aotrou Doue evit eun donezoun ken bras, ha profita anezan.

Hor Zalver J.-K. en deuz instituet Sakramant an aoter evit 3 rezoun :

- 1) Evit en em ginig evidomp e sakrifis da Zoue e Dad en oferen.
- 2) Evit chom ganeomp en Tabernakl da reseo hon adorasion hag hor pedennou.

3) Evit en em rei deomp dre ar gommunion ac'hano evidomp 3 dever;

1) assista, mont da glevet an oferen an alies a ma ellomp, ha diouall da vankout da zul ha da c'houel (pec'hed e ve).

2) mont an alies a ma ellimp da adori hor zalver en Iliz ha da c'houlen digantan e c'hrasou, sonjal ennan pa dremenomp abiou d'an iliz (kals o deuz ar boazamant vad da zével o zog, da zoubla o fenn, pe d'ober sin ar groas pa dremenont abiou d'eun iliz; sal 'e rafe an oll evelse).

3) mont da gommunia an aliezesa ma ellimp. Ne gomprenan ket ar c'hustum zo deut hirio en hor bro Dreger, etouez ar goazet dreist oll, da dremen gant eur gommunion pe diou ar bloas. Ar gristenien o deuz eun tam feis ha karantez ne vezont ket ken lezireg da vaga o ene, hag a dosta ouz ar Sakramanchou da viana 4 pe 5 gwech ar bloas (ar re zevot eur vech pe diou er miz).

Mez n'e ket awal'eh kommunia, red eo kommunia ervad, gant an dispositionnou dleet. — E pe stad e tleer beza evit kommunia?

Oc'h ene a dle beza e stad a c'hras, neat da viana a bec'hed marvel (anez e rafec'h eur zakrilaj skrijus). Goulskoude ma teu da zonz deoc'h (goude beza great eur govesion vad, great gwella ma elloc'h) euz eur pec'hed marvel hag ho poa ankounac'heat eb beza dre ho faot, arabat deoc'h lakaat diez ho penn ha chom eb kommunia. Ne maoc'h ket e stad a bec'hed marvel; ar [pec'het 'ze ma n'ho peuz ket kuzet anezan, a zo pardounet da heul hag e mesk ar re all dre an Absolvenn. Mez c'houi a ranko en diskleria d'ar beleg kenta tro ma zeoc'h da govez (Rag hor Zalver a fell dezan e ve koveseat da viana an oll bec'hejou marvel ha pa vent soken pardounet dije).

Ouspen beza e stad a c'hras eo red anaout ar relijion. Abalamour da ze ar vugale dizesk, nag an dud diskiant, ne vezont ket kommunion, evito da veza marteze e stad a c'hras.

Ar c'horf a dle beza var iun, da lavaret eo eb beza na drebet nag evet netra abaoe hantez-noz. Evelato arabat en em zieza nag en

em jala ha pa ve kaset d'an traon (treiset, eur c'hrinsen boued benag hag a ve chomet fetre an dent.

VIATIK. — An dud gwall glanv a ell kommunia eb beza var iun, setu ar pez a hanver kommunia e Viatik. Tud an ti, pe an amezeien a dle beza var evez evid ma vezo galvet ar beleg e poent hag en amzer da gaout ar re glanv.

Pa vez kaset ar gommunion d'unan klanv benag, eo red kempenn deread an ti. Ma n'ema ked ar gwele e kichen an daol, e vezo tosteat outan eun daol. Var an daol-ze e vezo lakeat eul lienenn venn, eur grusifi etre diou c'houlouren var elum, dour benniget var eur plad gant eur bod glaz (beuz pe lore pe traou all) ha dour en eur ven da voalc'hi biziet ar beleg goude beza roet ar gommunion (an dour-ze a vezo roet lod anezan da eva d'an hini klanv, hag ar rest taolet en tan pe el ludu).

Pa vez kaset ar gommunion, ar re 'zo var an hent a en en daol d'an daoulin dirag an aotrou Doue, evit en adori hag e bedi evit ar c'hlanvour.

Darn a ia da heul an aotrou Doue hag en em zastum e ti an hini klanv dre respet evit an aotrou Doue ha dre garantez evit an den klanv.

PASK KENTA. — Evid ar gerent eo eun dever stris prepar mad o bugale evid an deis kaer ha bras-se (en em gemeret abred). Red eo dezo ive beilla ma vezo aketus o bugale da heuil skol an iliz, Ervez lezen an eskopti, ar vugale a vanko 6 gwech d'ar skol gategiz a dle beza refuset (rasket) evit o fask, ha pa vent a c'hiz all barrek gant o c'hategiz (statuts diocésains).

Deis ar Pask kenta, ar gerent, tadou ha mammou dreist oll, a dlefe oll kommunia asamblez gant o bugale. Ar vugale a ra o Fask kenta, hag o c'herent beteg an trede degre (ma kommunion ganto) a ell gounid eun induljans plener. Bez e eller ive gounid eun induljans plener pa renevezer promesaou ar vadiziant gant solanite en iliz. (Evid gounid an 2 induljans-se, ouspen komunia eo red ober visit en iliz en eur bedi en intansion hon tad santel ar Pab.)

Daou ali. — 1^o Goude ar gommunion eo red chom eur pennad en iliz da drugarekaat an aotrou Doue, ha da c'houlenn digantan e c'hrasou. Bian ez a va c'halon pa velan lod o vont euz an iliz 2, 3 munut goude ma vez roet dezo ar gommunion. Marteze ne gavont ket nemeur a dra da lavaret d'an aotrou Doue, na petra goulenn. Muioc'h a ze a ezom n'o deuz ken da jom da zaouri ar gommunion, ien sklas, skornet eo ho kalon : en em domit eta euz kalon Jesus a zo ganeoc'h. Chomit frankil da zonjal ennan, digorit dezan ko kalon, muioc'h e plijo an dra-ze dezan eget fors komzou (ar fleuren ne ra nemet digeri he deliou d'ar bannou heol, hag an heol, a domm ar fleuren). Kinnigit dezan kaloun pur ha karantez birvidik ar Verc'hez.

Oc'h ober e velse e tremeno buan ar c'hardeurig eo red rei da vihana d'an aotrou Doue goude beza hen resevet dre ar gommunion.

2^o Goude ar gommunion diouallit da granchat re abred, gedit var dro eur c'hardeur, gant aoun na ve chomet c'hoas en ho kenou eun tamm benag euz an Hosti sakr.

SAKRAMANT AR BINIJEN

Kaer en deuz an aotrou Doue beza mad en hor c'henver, ni a zo troet d'en ofansi, hag a goez buan er pec'hed, daoust d'hor bolontez d'en em viret. Ha ne gomprenan ket ar re a lavar (evit kaout eun digarez da jom eb mont aliez da goves) ne reont pec'hed ebet. « Ar just, an den santel e unan, a lavar ar Skritur sakr, a bec'h 7 gwech bemdez » ha c'houi a jom 6 miz, bloas eb ober eur pec'hed ebken, pe da vihana eb Kaout eur gount hir. Kentoc'h e kredfen e koezit er pec'hed evel ma evit dour. Pe marteze ne ouezit ket petra eo ar pec'hed (neuze am euz truez ouzoc'h rag c'houi zo dall pe diskiant). Koeza reomp eta oll er pec'hed bep am amzer, aliez soken, kaer hor beuz, hag abalamour da ze hor Zalver en deuz instituet sakramant ar binijen, a ro deomp dre an absolvenn ar pardoun euz hor pec'hejou.

Ar gador govez a zo eun Dribunal. Ar pec'her eo an tamaller hag an hini kablus dezan da zizelei mad stad e goustians evid ma ello ar beleg dougen varnan, en hano J. K.; ar varnedigez a hardon. Arabad e ve avad, var zigarez digeri ar goustians tremen amzer ar govesion o kounta kement vad a reer. Kontit eb troidellerez ar pec'hejou ho peuz great, ha netra ken (n'emaoc'h ket eno evit en em veuli, mes evit en em akuzi).

Digorit ato gant fizians ho koustians d'ar beleg; gouzout mad a rit e chomo kement a livirit dezan etre Doue hag hen, hag hen deuz evidoc'h karantez ha kalon eun tad. Erfin ho pezet sonj mad n'e ket awalc'h kovez ar pec'hejou, red eo dreist oll kaout keuz dezo, eur c'heuz gwirion hag a ra deoc'h beza glac'haret da veza ofanset Doue ha prometi stard en em viret en amzer da zont.

SAKRAMANT AN NOUEN

An Nouenn a zo eur Sakramant instituet gant J. K. evid ober vad da gorf ha da ene ar re 'zo gwal glanv.

Goude beza roet deomp epad hor buez ar grasou m'hor boa ezoum anezo, J. K. n'hon lez ket en abandoun pa goezomp gwall glanv. Neuze an drouk-spered a labour muioc'h var hon tro evit klask hor c'holl da viken. Setu perak hor Zalver en deuz instituet Sakramant an Nouenn evid rei deomp ners en hor c'hlenved diveza. Arabad sonjal e ve instituet Sakramant an Nouenn evid rei taol ar maro d'an hini klanv, pell diouz eno; instituet eo evit netaat

da genta an ene dionz ar pezh a jom c'hoas goude an absolver (pe soken talvezout da absolver, ma ne eller koves), he c'honzoli, he c'hennerzi eneb ar boan hag an drouk-spered, mez ive evit souplaat poaniou ar c'horf ha soken renta ar iec'hed, mar plij gant Doue (ma kav eo mad an dra-ze evid silvidigez an hini klanv).

Arabat gedal, evit gervel ar beleg, ma ve echu ar c'hlanvour. E riskl e veer d'e lezer da vankout e sakramanchou divez. Hag ouspen-ze, ar sakramanchou a zoug muioc'h a frouez ha a c'hrasou pa vezont resevet gant an anaoudegez hag an ententamant vad. — Ar vugale, kercent m'o deuz an oad a rezoun, a ell beza nouet.

PETRA DA BREPARI! — Red eo e ve goalc'het neat bizach ha memprou an hini klanv (e ziouskouarn, e zaouarn). Tost d'ar gwele e tle beza eun daol, ha varni eul lienen pe douzier venn, eur grusifi etre 2 c'houlouen, 2 blad (unan gant dour benniget hag eur bod glaz, egile gant 6 boulig, pe 6 tammig stoup pe koton roulet evit see'ha ar memprou m'eo bet touchet an oleo sakr oute, hag eun tam minvik bara; a gostez ive eur banne dour evit goalc'hi bizied ar beleg hag eun torch d'o zec'ha.

Unan benag a dle beza gant ar beleg e kichen ar gwele evit dougen an tammou koton, hag ar goulou, dizelei diouskouarn ha daouarn an hini klanv, pa vez ezom.

Ar beleg a ro an Noutenn en eur frota pe loda oleo sakr var skianchou ar c'hlanvour e furn eur groas (var e zaoulagad, e ziouskouarn, e zifron, e ziou vuzel, hag e zaouarn), hag ive edreid pa ve ezet hen ober; goudeze e ro dezan da c'hounid an induljans-plenier, hanvel induljans ar maro mad. Evid gounid an induljans-see ranker lavaret an hano santel a Jezus, da viana a galoun, hag en em rezina da volonteiz an aotrou Doue. — En hor bro Dreger eo kaer gwelet an oll amezeien ha kerent oc'h en em voda endro d'ar c'hlanvour evid ar Sakramanchou diveza.

SAKRAMANT AN URS

Ret eo e ve gouarnet, kenteliet hag hentchet ar bobl kristen. Sakramant an Urs a bourvez da gementse en eur rei deomp eskiben ha beleien.

An Urs a zo eur Sakramant hag a ro ar c'halloud da ober ar pezh a zo e karg an dud a Iliz (oferenna, prezeg, rei ar Sakramanchou, lavaret ar Brevier) hag ar c'hras d'en ober santellamant.

Pere eo deveriou ar gristenien e kenver sakramant an Urs?

4 DEVER o deuz.

1) *Respeti* ar veleien, abalamour ma zint ministred J. K., ha ma talc'hont e blas.

2) *Senti* outo, abalamour ma komzont en hano J. K.

3) Kaout *anaoudegez vad* evito, abalamour ma labouront evit savetei o ene hag o c'has d'ar baradoz.

4) *Pedi* evito, rag o c'harg a zo pounner, o deveriou striz, hag eur gont terrubl o devezo da renta; erfin goulenn digant Doue ma tivoano gras ar veleijad e kalonou kalz potred yaouank, ha sikour, ervez ho galloud, ar re zo galvet da vont da veleien.

SAKRAMANT AR BRIEDELEZ

Ar briedelez a zo eur zakramant hag a zantfi union ar goaz hag ar vaouez a en em ro an eil d'egile da bried beteg ar maro ervez lezen an Iliz.

Ar zakramant-ma a zic'haou an Iliz euz ar c'hollou a zigas ar maro, hag a skign ouen santel bugale Doue.

Rei a ra d'ar re zimez ar c'hras da veva santellamant asamblez e stad ar briedelez, ha da ober gwir gristenien euz ar vugale a resevint digant Doue.

J. K. n'en deus roet nemed de Iliz ar c'halloud da ober lezennou evid dimeziou ar gristenien (hag ar c'hontrat pe akt sivil a vez great en ti kear ne dalvez nemet da renka ar pezh a zell ouz ar madou, an heritachou; ar re n'int bet nemed en ti kear n'int ket priejou an eil d'egile, hag arag eured an iliz ne ellont mont asamblez eb ober eur pec'hed bras).

Hogen ervez an Iliz, evid reseo ervad sakramant ar briedelez 3 zra zo red :

1) Ar re a zimez a dle beza e stad a c'hras (ar re n'int ket euz ar barrez a dle kaout eur billet digant o c'hovesour pe o fersoun da lavaret int bet o kovez : ar billet-ma a roint d'ar beleg a ra an eured asamblez gant o akt badiziant hag akt sivil eured an ti kear).

2) Beza eured gant o ferson *pe gant eun all aotreet gantan* (e parrez ar plac'h nevez eo e vez great an eured, nemed eur rezoun vad a ve de ober e parrez ar goaz nevez).

3) Ar re a zimez a dle beza *distrob euz kement ampechamant* a elle miret outo da reseo ervad sakramant ar briedelez (ma ve eun ampechamant e ve red kaout dispans anezan).

AMPECHAMANCHOU. — An iliz he deus lezennou evit miret ouz tud zo da zimezi an eil d'egile, abalamour hevelep dimeziou a ve noazus d'ar priejou, d'ar vugale, d'an honestis pe d'an urs vad : al lezennou ze eo a hanver a npechamanchou.

Lod euz an ampechamanchou (empêchements dirimants) a vir ne ve dimezi gwirion ebet (an dimezi great evelse a ve nul); lod all (empêchements prohibants) re reont ket d'an dimezi beza nul, pec'hed e avad dimezi daoust da-ze gant gouiziegez hag eb dispans.

Sakramant ar briedelez a stag an daou bried an eil ouz egile beteg ar maro evit miret na dei da goll ouenn bugale Doue. Setu perag serten infirmeteou, an oad re yaouank, ar spont pe ar c'hontragn a laka an dimezi great er c'hondisionou-ze da veza nul; red eo ive e ve ar re a zimez libr awalc'h hag red eo e kompren fent petra reont,

nag red eo ive e vent goest da enori ar stad-se. Ar re zo dija stag, liammet pe dre eun dimezi all, pe dre an ursiou sakr, pe dre ar veuiou, ne ellont ket dimezi.

Ar relijion dishenvel a zo ive eun empachamant (eur c'hristen ne ell ket dimezi da eur paian). Ar c'hrim (pec'hi gant unan benag dimezet, o vont asamblez gantan, pe laza unan dimezet evit kaout e bried a zo eun ampechamant-all. Mez an ampechamant anavezeta eo ar gerentiach Beza zo 3 seurt kerentiaj, ar gerentiaj ervez ar goad, ar gerentiach ervez ar Vadiziant hag ar gonfirmasion hag ar gonfirmasion ha an allians pe nesdet.

Kerentiach ervez ar goad. — Kerentiach ervez ar goad a zo etre 2 hag a ziskan an eil eus egile (evel ar verc'h euz an tad), pe o daou euz ar memez hini (evel ar breur hag ar c'hoar, ar c'henderv hag ar geniterv).

An ampechamant kerentiach ar goad a lakafe da veza nul an dimezi : etre ar re a ziskan an eil euz egile (etre ar verc'h, ar verc'h vihan hag an tad pe an tad koz ato), hag etre ar re a ziskan euz as memez hini beteg ar pevare rumm pe degre (ar pevare a gont) : er c'henta degre ema ar breur hag ar c'hoar, en eil ar c'henderv hag ar geniterv, en trede bugale ar gendirvi, er pevare bugale vihan ar gendirvi.

Pa vez unan euz ar pemped degre e ell dimezi ab dispans da unan hag a zo tostoc'h kerent.

Ar gerentiach ervez ar Vadiziant hag ar Gonfirmasion. — Ar paeron hag ar vaeronez ne ellont ket dimezi na d'o fillorez pe fillor, na da mamm pe tad o fillorez pe fillor. Er memez tra, an hini en deuz roet ar vadiziant ne ell ket dimezi gant an hini en deuz badezet, na gant e dad pe e vamm. Mez n'euz ampechamant ebet etre ar paeron hag ar vaeronez.

Bez e zo c'hoas eur gerentiach all hag a deu euz ar Briedelez, an *allians ze pe an nesdet* : ar pried a zo nez da gerent e bried. En em asten a ra beteg ar pevare degre (var ar pevare ive). Evelse, eun intaonv na ell ket dimezi (eb dispans) da c'hoar e vaouez, na d'he c'heniterv, na da verc'h pe da verc'h vihan keniterv e vaouez.

Bez e zo eun allians all hag a deu euz ar pec'hed vil. An ampechamant-ma n'en em asten nemed beteg an eil degre. An nep en defe great ar pec'hed (pe en defe bugale, ne n'en defe ket) a ve mad dezan dimezi d'an hini en deuz great an drouk ganti. Mez ne ell ket dimezi da dud hag a zo kerent er c'henta pe en eil rum d'an hini en deuz touellet (ar c'hovesour ebken a ell anaout an ampechamanchou-ze, ha goulenn dispans e kuz, eb diskuill hano ebet. An dud yaouank o deuz eta 2 rezoun da vont da govez kerkent pe araog ma vez skrivet an ambannou : Da genta evit en em brepar da reseo e stad vad sakramant ar Briedelez, ha d'an eil, evid gellout kaout dispans, abenn an Eured, ma ve eun ampechamant benag kuzet).

Bet ez euz ive eun ampechamant all hag a deu euz an *adoption*.

(pa gemer unan benag eun all da vab pe da verc'h d'ezan, o rei dezan plas ha renk etouez e vugale e unan).

An dimezi a ve nul ive ma ne ve ket great dirag person ar barrez, pe an atrou n'Eskob pe unan all aotreet gant persoun ar barrez ma vez great an eured enni pe gant an aotrou n'Eskob (unan pe unan euz ar re yaouank a rank beza o chom er barrez aboue eur miz da nebeuta) goulskoude an dimezi na ve ket nul ha pa na ve ket eur miz emaint'er barres, pec'hed a ve avad.

EMPÊCHEMENTS PROHIBANTS. — Bez e zo *pevar* ampechamant ha ne lakafent ket an dimezi da veza nul : (pec'hed e ve avad dimezi daoust da-ze, eb dispans).

1) *Dijen an Iliz* : An aotrou n'Eskob pe soken an aotrou persoun, a ell difenn, evid eur pennad da viana, ober an Eured, evid eur rezoun vras benag (evel pa vez douetans var gondision an dud yaouank, pe var eun ampechamant benag).

2) *An amzeriou klozet* evid an Eureujou (an asvent hag ar c'horais, amzeriou a Binijen) : azalek an asvent beteg ar 7 a viz genver, hag azalek merc'her al Ludu beteg lun ar ar C'hasimodo.

3) *Promesaou a briedelez great d'eun all* (abaoue an 19 a viz ebrel ebrel 1908, evid beza eun ampechamant, ar promesaou-ze great d'eun all a rank beza great gant solanite, skrivet ha sinet gant ar persoun ha daou dest).

4) *Ar veu da jom bepred dizemez, pe ar veu da vont da relijius pe da Velek.*

5) Difennet eo ive dimezi d'eun *heretik* (evel eur *protestant*). Erfin difennet eo ouz an daou yaouank 'zo o vont da zimezi, chom ha loja er memez famil eur miz araog an Eured.

An embannou a dle ive beza kaset 3 gwech (nemet dispans a ve bet digant aotrou persoun ar c'hanton = 2 skoet a goust me zonz).

Dispansou. — An dispansou euz an embannou, ar bermission da gristena, da ober an Eured en Asvent pe er c'horais a vez roet gant persoun ar c'hanton. An dispansou all a vez roet gant an aotrou n'Eskob pe an Tad Santel ar Pall (avechou e vez red godal eur miz).

LIDOU AN EURED. — Ar beleg a c'houlenn da genta o c'honsantamant digant an daou a zimez. Red e rei freas ar c'honsantamant. Goudeze e roont o dourn deou an eil d'egile ar beleg a vennig ar bezaou pe voalen, a ro anezan d'ar goaz nevez evid ma lakai anezan da vez ar plac'h nevez.

HISTOR

Tribuillou Iann Bodonou (pe eur c'hemener en eur vesken)

Va zad koz, p'edon c'hoaz bihanik, a ioa eun dudi gantan konta d'e vugale vihan historiou kaer meurbet. Etouez ar marvailhou braoa, chomet renket em spered, ema histor ar c'hemener laer lakeat en eur vesken; hen lakaat a ran ama evit ar vugaligou a gar kement an historiou.

— Arc'hemener, eme tad koz, a ioa eur pikol den, e ziouskouarn ken ledan ha plasen ar c'hezec e Landi, e zaoulagat disbourbellet evel re eur c'hole kounnaret, eur fri keit ha gouzok Marc'harit-ar-C'houzok hirr, e c'hinou fraillet beteg e ziouskouarn, divreac'h great mad diouze gorf, pe gwir e elle dastun mein er memez amzer euz an daou du da hent bras Montroulez ha Paris, erfin diou c'har evel diou berchen : setu aze va den. Ken kastiz oa ouспен, ma vije lavaret n'en doa evit terri e naoun nemet mein an hent bras da lipat.

Mad, va bugale, eme tad koz, lakeat eo bet goulskoude en eur vesken.

— Tad koz, eme ve, livirit deomp buan penaos en doa gallet en em zastum enni? Hen lavaret arin, ma vezit fur. — Ia! ia! eme va breudeur ha me, fur e vezimp.

— Ar c'hemener ma, eme tad koz neuze adarre, a ioa bet hanvet en e yaouankiz Iann Bodonou, rag e Bodonou va bugale, ezeuz eur c'hloc'h en tour; hag Ian ive en deveze hepred unan, aliez soken daou gloe'hik a istribill euz beg e fri, evel Jakig an ti all. — Iann a ioa bet kaset d'ar skol, mez tremen a rea e amzer o paka keillen hag o sellet euz ar c'hefnid o stigma o neud evit ober ar memez labour gantan (chaseal). D'an oad a bevarzek vl as e oue kaset da zeski ar vicher a gemener. A veac'h en doa desket kas ha digas neud ha nadoz ma z eas da redek bro : sonjal a rea dastum madou bras e neubeud amzer, evel ar yaouankizou a vremen ne fell ket dezo chom da droc'ha buzug. Mez Iann a reas evel kals anezo; rag eb dale e teuas da veza pinvidik bras... e loened. Ar re-ma a zune ar gwella euz e voad, na ziskrogent ket dioutan na noz na deiz. N'e ket red d'in lavaret hano al loenedigou-ze : rag e penn ar vugale ne vezont ket fichet, kempennet ha kribet mad e vez kavet ar seurt-ze a strolladou, evel ar mouar euz an drez... Evid maga eur c'hraouiad loened lard evel ar re-ze, evit o dero'hel er stad deread oa red Kaout bara : Iann n'en doa ket. Petra ra neuze? — Ar pez

a ra kement hini n'en deuz na lezen na koustians. Ne grede ket goulen : mont a ra da laerez. Re abred goulskoude e lavaran e teuas da veza laer.

Skuiz o redek ar c'heariou bras, e leac'h e kave neubent a labour, Iann a deu da ober e zeumeurans en eul lochennik e kerviniou, eul leo vale diouz Montroulez, e parrez Keralann. Goulen a ra labour du-man, du-hont, evel m'oa boull ar gemenerien d'ar c'houlz-ze, e kave hepred e voued hag eur c'hoztra benag da benseillat. E kement ti ma tremene e veze dianket atao eun dra benag. Pell hag hirr e oue an dud o klask gouzout e peleac'h ez ea o zraou. Eun dra zister awalc'h a ziskuillas eun deis al laer : eun tamik stlabez euz baro Iann (Rag ankounac'heat am oa lavaret deoc'h en doa Iann eur barbich ker koant ha re eur c'havrig : henvel oant euz eur bod spenn).

Iann Bodonou a ioa o c'hriat e Kernitra. Pell amzer a ioa, Fant, mestrez an ti, a veze nec'het maro. Perag? Selaouit hag e klefot. Bep vech ma teue ar c'hemener ar ier ne zofent ket : moarvad, Iann a daole eur blanedenn fall varmo. Eun dervez goude merenn, Fant a velaz o doa muzellou ar c'hemener chenchet liou. Petra an tanfoeltr a ioa kaoz? Petra? Iann, var zigarez aveli e benn, a ias da glud ar yer. Lakaat a reas er goudor en e c'hodel-greiz eun hanter dousen viou hag ar rest en e c'hodellou : dizonjal a reas sec'ha e varbich. — Fant en eur velet muzellou ha baro ar pôtr flour livet ken kaer, ne jomas mui douetans ebet en he spered : Iann eo a vele da genta a viou a veze gant ar yer. Petra d'ober evid lakaat blaz ar viou da vont euz genou Iann, ha kaout evelse c'houec'h dousen viou da vont e kear Montroulez abenn ar zadorn varlerc'h? Fant ne oue ket pell evid diluia ar guden-ze.

Pedo Iann a tebri e goan, he daou botrik Peerik hag Ifik a dosteas ive unan a bep tu evit kemeret bep a damm kig : mez n'oa ket hirr auwalc'h o divrec'h; Ha setu Pierik o vont da goeza a stok-e-gorf d'an douar : dre chans e tapas krog e godel ar c'hemener. — Marmouz bihan, eme Iann, petra glaskez aze? Pierik a jomas mud evel eur presk en dour. Pierik a ouie brema traou awalc'h da gounta d'e vamm : rag kleveten doa godel Iann o strakall, hag he goueled o plada. — Ar c'hemener d'e dro a deuas da veza mud; chench liou ara. — A veac'h echu an abadenma, Ifik d'e dro, kenteliet mad gant e vamm ive, a renevezas taol' Pierik : klevet a ra ive eur strakaden... Ah! va bugale m'en asur desc'h, eur frigasen viou euz ar re gaera a oue great e godellou ar c'hemener.

— Iann a zistroas d'ar gear kenta ma ellas, rag savet e ioa c'hoenn enn e lerou.

Fant a gontas d'an amezéien ar pez he doa great d'ar c'hemener. Antronoz e oue eun abaden all. Iann a deue da c'hriat da di katou an ti all. Houman a fardaz evit he mignoun, eur plat, eur meuz-boed a c'hiz nevez n'er c'haver ket var taol peb unan :

rag sonjal a reas n'oa ket marteze eat c'hoas [Iann da zant : n'oa ket faziet.

Rag Iann a ieas goude e lein, evel m'oa kustum, da velet euz peleac'h e teue an avel (da lavaret eo, da zifluka neiziou ar yer)... Kaout a ra daou vi : flip ! flip ! hag unan lounket. Na peger mad eo ar viou fresk, eme Iann, en eur frota e gof... Blaz ar re neubeud a zo gant he-man : kasomp egile d'ober kompagnunez dezan. Hag en eul lounkaden, kaset ar vi all en disheol. — Iann a jenchas soun raktal ; ruill a ra d'an douar, gwinkal a ra, lezer a ra ioue'hadennou skrijus, muioc'h henvel ouz blejadennou eul loen pennfollet eget ouz mouez eun den ; lakaat a ra da dregerni ar meneziou tro vardro : Ai ! ai ! ai ! emezan. Ampoezonet oun ! ai ! ai ! Va genou paour a zo devet, an tan zo em bouzellou...

Oll dud Kernitra 'zo en em vodet evit gwelet an ardou iskiz a rea ar paourkeaz kemener : ar vugale, gant ar blijidur, a fraill o genou, hag a darz an dour euz o daoulagad. Biskoaz n'o d'oa gwelet komedian ebet evel Iann, soken e foar-an-Neac'h Montroulez...

O va Doue ! va Doue, eme Iann, sikourit ac'hanon... pardonit va fec'hejou, ... va laeronsiou... ah ! va c'hof paour ! (monstra 'ra var e gof) ah ! va c'hof paour... Den na zeblante kaout truez outan, rag an oll a ouie mad ne ket poezoun en doa lounket, ha ne ioa riskl ebet evit e vuez (Fant he doa lakeat er vi-ze eun neubeudik tentur d'iod, chomet en he zi, goude m'oa bet he mab Ifik klanv gant an « diffusion de poitrine » ; lakeat he doa c'hoaz olen groz ha moutard, stouffet mad ar vi goudeze).

Pa oue skuiz an oll o c'hoarzin goap d'ar c'hemener, Fant a c'houlennas outan : ac'hanta, va fôtr hiviziken e vezi fur ? — Ia ! Ia ! eme Iann. Ne laeri mui ar viou ? — Nann, mille tonnerre. — Ne liviri mui diotachou divalo dirag va bugale ? — Nan ! seis kant mil stereden lostek ; nan boulc'hurum. — Rei a rez da c'her aman dirak an oll ? — Triple carillon ! en rei a ran. — Mad, eme Fant, Kemer neuze eur bannac'h dour-mel a zouzaio da boaniou.

Ian er c'hemeras, hag a-benn tri dervez goude, oa adarre iac'h pesk, ha chenchet va den evel eun all en e blas.

Mez ar bleiz ne deu ket da veza oan en eun taol kount : meur a gentel a rank kaout ; rag aliez ar promesaou kaera zoken a ia buan gant an avel.

Araok bloaz goude ar gentel man, Iann a ioa adarre kouezet er c'hoch koz : gwelet oa bet adarre o laerez... Kernitra a bez en em vodas evit barn an torfetour, ha kaout an tu da rei eur gentel nevez dezan. — Red eo, eme unan, chom eb rei labour dezan hiviziken, rag e gwirionez, eur vez eo evidomp ni, tud honest, maga eun touer-Doue, eul laer. — Nom d'un bidoche, eme eun all, stagomp anezan abouez e dreid ouz beg an tour disul, evit ma ello an oll klevet anezan o tisplega e droioù kamm... Marteze, eme Fant, e ve gwelloc'h, talvoudusoc'h en lakaat er vesken?? Ia ! Ia ! eme an oll o strakal o daouarn eüruz euz ar gavaden ze. Ah ! var an douar !

pebez plac'h eo Fant ; tri mil seis Kant ! evelse Iann a ello poeza mad ar pez en deuz great, hag ober mad e zonzj da veva ervez al lealded hag ar justis.

E Kichen kernitra, red eo d'in hen lavaret d'ach, va bugale, ez oa eun toull ha ne veze great nemed ar vesken anezan, den ne oar perag ; lod a lavar goulskoude eo bet great an toull-ze gant ar vesken a zerviche d'an impalaer Sezar-Aogust da benseillat e gapoten p'edo oc'h ober brezel d'ar Vretoned... Ar pez 'zo sur, den na grede da viana tostaat epad an noz ouz an toull-ze, abalamour e veze klevet ennan eur jolori, eun trouz ifern.

— Ebars ar vesken-ze gant Kerdign-Karr, e oue diskennet ar c'hemener, en despet dezan ; goulen a rea pardoun, truez, trugarez, mez ne gavas alvokad ebet evit e zifenn. An oll a jache pe a vunte.

— Setu Iann enn e ermitach, da lavaret-eo, er vesken. Eun nos-vez ven a dremenas, kredi ellit, fors pegen tenval oa ; ne zerras ket eul lagad : e oll vemprou a grene gant ar spount. D'an heur a hanternoz, en eun taol-kont e klevas eur zafar abominabl. Sonjal a reas oa deut e heur diveza ; seblantout a rea dezan oa dijadennet oll diaoulou an ifern evit dont d'e ziambroug ; e kreis remorzioù ha pistigou e goustians e kave dezan gwelet e blas en o zouez. Eur muzik a c'hiz nevez a gleve en-drodezan. Bep ar mare evel pa vije an tan o vont da gregi ennan en eur lipat e oll vemprou (n'oa ket deut diaoulou an ifern ; ar gwazet eo a rea ar charivari-ze en honor da Iann : chadennoù houarn, koz podou ha kastolorennou toull a ioa deut ganto evit straffilla ar paourkeaz. Eun tam letern koz, bet gwechall da Ch'oulc'hen an Tignouz evit paka labour ed en nos a veze diskennet bep ar mare a bouez eur gorden beteg fri ar c'hemener).

— Diouz ar beure Fant a deuas da velet ar c'hemener... Iann en doa bet awalc'h... Diskouez a rea oa kontant da lezer e blas gant eun all... Deuz goueled an toull e prometis start ha c'houek, ne germerfe mui tra an nesa, hag en vije hiviziken eun den fur hag honest. Meur a dest a ioa var al leac'h, m'en asur deoc'h. Sinet e oue e gonje da Iann. Tennet e oue euz ar vesken liou ar maro varnan. Buannoc'h e oue pignet er meas eget n'oa bet diskennet, rag skanveat oa kals hag en em zikour a rea ive gwella ma elle.

Iann a zalc'has mad en taol-man d'e c'her ha d'e bromesaou ha ne 'z eas morse abaoue d'ober e louarn. Trugarekeat en deuz Fant-meur a vech abaoue. Hag epad ar veilladegou goanv e kount e unan d'ar vugaligou histor ar c'hemener lakeat en eur vesken.

PAOTR KERVINOÙ.

I

O va Breiz, gant da touriou brudet,
 Da vor glaz ha da veneziou,
 Da vrug ruz, ha da lann alaouret,
 Te zo koant dreist an holl broiou!

II

Ne zeuz ket, 'vel etouez hor c'herreg
 A dud vad, seder ha nerzus;
 Ne zeuz ket, 'vel en hor brezouneg
 Seniou drant, gwerzious dudius.

III

Ah! sionaz! ouz ar Frans digristen
 Breiz-Izel a zo chadennet,
 Ha, d'he heul, e venn koll da viken
 He brud vad, he nerz, he gened,

IV

Bretouned, savomp hor c'halonou
 Ha touomp e talc'himp atao,
 Da vale var roudou hon tadou
 Keit ha ma zai ar bed en dro!

P. TRÉOURÉ.

MARCHÉS DES COTES-DU-NORD

Dimanche. — La Motte, Grâce-Uzel.
Lundi. — Caulnes, Châtaudren, Moncontour, Perros-Guirec, Pontreux, Ploubalay, Plémet, Saint-Nicolas-du-Pélem, Plainetel.
Mardi. — Bourbriac Etables, Jugon, Laugast, Paimpol, Pléneuf, Pluzaret, Quintin, Rostrenen, Yffiniac.
Mercredi. — Broons, Callac, Guenroc, Matignon, Merdrignac, Plestin, Saint-Brieuc, Tréguier, Uzel, Vieux-Marché, Saint-Quay-Portrieux, Plouaret, Trébray.
Judi. — Belle-Isle-en-Terre, Binic, Corlay, Dinan, La Chèze, Lamballe, Lannion, Lézardrieux, Maël-Carhaix, Plouc, Plouvara.
Vendredi. — Bégard, Collinée, Lanvollon, La Roche-Berrien, Mûr, Plouguenast, Plufur, Quintin, Saint-Jouan-de-l'Isle, Leguivy-Plougras. Tous les vendredis, marché de veaux à Loudéac.
Samedi. — Erquy, Evran, Gouarec, Guingamp, Loudéac, Plancoët, Plénée-Jugon, Pleubian, Plouha, Saint-Brieuc, Tonquédec, Tréguier, Prat, Plouézec, Plouasne.

MARCHÉS DU FINISTÈRE

Lundi. — Brest, Lesneven, Douarnenez, Concarneau, Crozon, Guerlesquin.
Mardi. — Dasulas, Saint-Pol-de-Léon, Pont-Aven, Pleyben, Concarneau.
Mercredi. — Quimper, Lannilis, L'Andivisiau, Châteauneuf, Audierne.
Judi. — Pont-l'Abbé, Pont-Croix, Gouesnou, Châteaulin, Huelgoat, Audierne.
Vendredi. — Brest, Quimper (ainsi que la veille de Noël), Concarneau, Lanmeur, Rospenden.
Samedi. — Quimper, Landerneau, Saint-Renan, Carhaix, Le Faou, Morlaix, Douarnez, Audierne.

FOIRES DES COTES-DU-NORD

NOTA. — Les foires qui tombent un dimanche ou un jour férié sont remises au lendemain.

Bégard, 1^{er} vendredi de mars, mai, juin, juillet, sept., oct. et déc.
Belle-Isle-en-Terre, 1^{er} jeudi de chaque mois.
Binic, 2^e jeudi de février, 3^e jeudi d'avril, dernier jeudi de juin, 3^e jeudi d'octobre.
Boqueho, le lundi qui suit l'Ascension.
Bouillie (la), tous les vendredis de janvier et de décembre.
Bourbriac, 3^e mardi de janvier, 1^{er} lundi de juin, mardi après le 3^e dimanche de juillet.
Bourseul, 10 août.
Broons, 1^{er} mercredi de janvier, février, mai, juin, septembre et octobre, 2^e mercredi de mars, 2^e mardi d'avril, 2^e mercredi de juillet, 10 août, mardi après la Toussaint, 2^e mercr. de décembre.
Brusilly, 16 septembre.
Bulat-Pestivien, 3 février, 26 mars, 16 août, lundi suiv. le dimanche après la Nativité (8 septembre), 2^e lundi de juillet.
Callac-de-Bretagne, 3^e mercredi de janvier et février, mercredi après la Septuagésime, mercredi après le 15 avril, 2^e mercredi après Pâques, mercredi après la Trinité, 1^{er} mercredi de juillet, 4^e mercredi de juillet, dernier mercredi d'août, mercredi après le 29 sept., 3^e mercredi d'oct., mercredi après la Toussaint, 3^e et 4^e mercredi de nov., mercredi avant et après Noël.
Cambout (le), lundi qui suit le 26 juillet.
Carnoët, 2^e lundi d'avril, 2^e lundi de juin, lundi après le 1^{er} dimanche de septembre.
Caulnes, 15 février, 1^{er} mai, 1^{er} août, 14 oct.

Châtelaudren, 1^{er} lundi de février, mardi de Pâques, 1^{er} lundi de juin, dernier lundi de juillet, 3^e lundi d'octob. (8 jours), 3^e lundi de déc.
Chèze (la), 1^{er} lundi de janvier, février, mars, 3^e jeudi de juill., jeudi après le dimanche le plus près du 22 juillet, 1^{er} octobre, 1^{er} lundi de novembre et de décembre.
Coëtlogon, lundi apr. le 14 juil.
Corquen (C^{ne} St-Hélen), 5 juil., 10 novembre.
Cohiniac, 2^e lundi de sept.
Collinée, 1^{er} lundi de janv., 1^{er} vendredi de mars, 2^e mai, 2^e lundi de juin, 30 juil., 3^e vendredi d'octobre.
Corlay, 3^e jeudi de janvier, 1^{er} jeudi de février, jeudi avant la Passion, 2^e jeudi après Pâques, lendemain de l'Ascension, 2^e jeudi de juin, 1^{er} jeudi de juillet, 22 juillet, 3^e jeudi de septembre, jeudi après le 29 sept., 3^e jeudi d'oct., 1^{er} jeudi de l'Avent, 1^{er} vendredi de déc.
Corseul, 24 janvier, 20 avril.
Créhen, 2 novembre.
Dinan, 2^e jeudi de carême (8 jours), jeudi de la mi-carême, dernier jeudi de mars, mai, juin, juillet, août, sept., nov. et déc. et 3^e jeudi d'octobre.
Dolo, 4^e mardi de mai, 29 août.
Éreac, lundi gras, mardi de Pâques, 2^e jeudi de sept.
Etables, 2^e mardi de mars, 2^e mardi de juin, mardi apr. la Toussaint.
Eran, lundi de Pâques, 22 juillet, 27 décembre.
Faël (le), dernier lundi de novembre.
Gausson, 3^e mardi de mai.
Glomel, 28 mai, 1^{er} août.
Gommené, jeudi le plus près du 15 février et du 15 juillet.
Gommenech, jeudi avant le 2^e dimanche de sept.
Gouarec, 2^e samedi de chaque mois, 15 mai, 22 sept., 29 sept.
Gouray (le), 1^{er} lundi de juin, samedi avant le dimanche qui suit le 14 sept.

Grâces, lundi de Pâques, lundi de la Pentecôte, lundi après le 8 sept., 26 déc.
Guenroc, le dernier mercredi d'avril, 2^e mercredi de juillet, dernier mercredi de juillet, 1^{er} mercredi de déc.
Guingamp, samedi après le 1^{er} janvier et tous les samedis jusqu'à carnaval, samedi de la mi-carême, samedi de la Passion, 1^{er} samedi de mai, samedi avant le 1^{er} dimanche de juillet, samedi après le 15 août, 2^e samedi de sept. et oct., 4^e samedi de nov., 24 déc.
Guité, lundi de la Pentecôte.
Haut-Corlay (le), lendemain des courses de Corlay (3^e ou 4^e lundi de juin).
Hénanbihen, 2^e lundi de mai.
Hénon, 1^{er} lundi de juillet.
Hermitage-Loge (l'), 3^e lundi de mars, lundi après le 8 septembre.
Illifaut, 1^{er} lundi de mars et dernier lundi de juillet.
Jugon, 2^e mardi de janvier, 4^e mardi de février, 3^e mardi de mars, 25 avril, 3^e mardi de mai, 2^e mardi de juin, dernier mardi de juillet, 1^{er} mardi de sept., 3^e mardi d'oct. et nov., dernier mardi de décembre.
Kerfol, 10 mai, 10 août.
Kérien, 3^e lundi de juillet, 24 oct.
Kerpert, dernier lundi de juillet, 30 septembre.
La Harmoye, dernier lundi de mai.
Lamballe, dernier jeudi de janv., 1^{er} mar. de carême, jeu. qui précède le dim. des Rameaux, jeudi avant le 25 avril, jeu. avant la Pentecôte, 25 juin, dernier jeudi de juillet, 24 août, 9 et 28 oct., dernier jeudi de nov., jeudi avant Noël.
Lanfains, 3^e lundi après Pâques, samedi après le 1^{er} lundi de septembre.
Langast, 1^{er} et 4^e mardi de mai, 4^e mardi de juin.
Langat, lundi des Rogations (3 jours).
Langouèdre (C^{ne} de Plénée), 9 mai, 1^{er} décembre.

Langourla, 2^e lundi de janv., 19 mars, mardi après la Pentecôte, lundi après le 1^{er} dimanche de septembre.
Laniscat, 1^{er} lundi de juin et 4^e lundi d'août.
Lanloup, mardi qui suit le 1^{er} dimanche de sept.
Lannebert, mardi après le 3 mai ou le 5 si le 3 est un dimanche, et le 11 si le mardi fixé tombait le 10.
Lannion, jeudi après la Sexagésime, jeudi de la mi-carême, jeudi saint, 5^e jeudi après Pâques, 23 juin, 1^{er} août, 29 sept. (3 j.), 31 oct., 24 déc.
Lanrelas, lundi après la St-Fiacre.
Lanrivain, 12 juin, 1^{er} lundi de juillet et sept., 9 oct. (2 j.).
Lanrodec, lundi après le dernier dimanche de sept. (à Sندن).
Lantic, lendemain de l'Annonciation, 16 août.
Lanvellec, 1^{er} mardi de mai, mardi de la Pentecôte, mardi qui suit le 3^e dimanche de sept.
Lanvallon, dernier vendredi de janvier, vendredi après la Sexagésime, vendredi de la mi-carême, vendredi saint, vendredi avant le 24 juin, derniers vendredis d'août et oct., vendredi avant Noël.
Laurenan, 2 février, 15 avril, 1^{er} lundi d'août, lundi après le 3^e dimanche de sept.
Lescoët-Gouarec, 7 sept., lundi après le 9 octobre.
Lézardrieux, 3^e jeudi de mars, 4^e jeudi de juin, l'avant-dernier jeudi de sept., 2^e jeudi de nov.
Logarn, 1^{er} lundi de mai.
Loguivy-Plougras, 3^e vendredi de janvier, février, mars, mai, juin, juillet, sept., oct., nov. et déc., samedi saint, samedi avant le dernier dimanche d'août.
Lohuec, samedi qui précède le 1^{er} dim. de juillet.
Louargat, lundi gras (au bourg), 18 juin, lendemain de la foire de Pédernec (au bourg), 1^{er} lundi de juillet (à St-Éloi), 1^{er} déc. ou le 2 si le

1^{er} est un dim. (à St-Éloi).
Loudéac, 1^{er} samedi de chaque mois, 3^e samedi de janv., fév., mars, octob., nov. et déc. Tous les vendredis, marché de veaux.
Maël-Carhaix, 2^e jeudi de chaque mois.
Maël-Pestivien, 2^e lundi d'août, 3^e lundi de novembre.
Malhoure (la), lundi de la Pentecôte.
Matignon, 2^e mercredi de mai, 1^{er} mercredi de mars, dernier mercredi de juillet, 1^{er} mercredi d'octobre.
Mégrit, 6 mai, lundi après le 15 août.
Mellionec, 1^{er} mercredi de chaque mois.
Merdrignac, 1^{er} mercredi de janvier, mars et avril, 2^e mercredi de mai, dernier lundi de juin, 4^e mercredi de juillet, 1^{er} mercredi d'août et sept., 2^e mercredi d'oct., 2 nov., mercredi avant Noël.
Montbrand (C^{ne} de Pléboulle), 14 septembre (10 j.).
Moncontour-de-Bretagne, 4^e lundi de janvier, 2^e lundi de février, lundi après la mi-carême, lundi des Rameaux, lundi de la Quasimodo, 1^{er} lundi de mai, 2^e lundi de juin, juillet, août, sept. et oct., 1^{er} lundi de nov. et déc.; marchés-foires (place de la Carrière) depuis le 1^{er} lundi de carême jusqu'au lundi de la Quasimodo, sauf le lundi après la mi-carême, lundi des Rameaux, lundi de la Quasimodo, où ces marchés se tiennent sur le champ de foire.
Motte (la), 2^e mardi de janvier, 3^e lundi de mai, 2^e mardi de juillet.
Mur-de-Bretagne, 3^e vendredi de janvier et février, samedi de la mi-carême, 2^e vendredi d'avril, 3^e vendredi de mai et juin, 23 juin, lundi après le 26 juillet, 3^e vendredi d'août, sept., oct., nov., décembre.
Noire-Dame-du-Guildo, 2^e lundi d'octobre.
Paimpol, mardi avant la Purification, mardi après la Sexagésime.

gésime, 1^{er} sam. de carême, mardi de la mi-carême, samedi avant la Trinité, mardi avant Noël.
Paule, 25 avril.
Pédernec, 17 juin, 2 août, 22 septembre.
Perros-Guirec, 11 janv., 11 avr., 11 juil., 26 sept.
Plaine-Haute, 26 juillet, lundi suivant le 3^e dim. de carême.
Plaintel, 1^{er} lundi de carême, dernier lundi de juin, 1^{er} lundi d'oct.
Plancoët, 1^{er} sam. de carême, 4 mai, 4 août, dernier samedi d'août, sept. et nov.
Planguenoual, 3^e lundi de sept.
Pledélicac, 2^e lundi d'avril, veille de la Pentecôte.
Pledran, 15 oct.; *Graffault-Fieuran*, 3^e samedi de sept.
Pléhédel, 1^{er} jeudi de mars, dernier jeudi d'août.
Plélan-le-Petit, lundi de la Pentecôte, 1^{er} lundi de sept.
Plélo, lundi après le 29 juin.
Plémet, dernier lundi de janvier et février, 14 mars au village de Saint-Lubin, dernier lundi de mars, avril et mai, 1^{er} et dernier lundi de juillet, le 30 août (au village de St-Lubin), dernier lundi de sept., oct., nov. et déc.
Plémy, samedi avant les Rameaux, 2^e lundi de juillet, 10 septembre.
Plénée-Jugon, samedi avant le mardi gras, 26 mars, 1^{er} samedi de juin, 1^{er} lundi de juillet, 9 septembre, 25 oct., dern. samedi de déc.
Plérin, 4^e lundi ap. Pâques.
Plerneuf, 4 novembre.
Plésidy, 28 juin, 2 novembre.
Plestin, 3^e lundi de juin.
Plessala, 1^{er} mardi d'avril, 1^{er} mercredi de juin et juillet, 2^e mardi de mai, sept., oct., nov. et déc.
Plestan, 2^e lundi de juillet.
Plestin-les-Grèves, 1^{er} mercredi de fév., 3^e mercredi de mai, 1^{er} mercredi de juillet, le mercredi après le 1^{er} dimanche d'octobre, 2^e mercredi 1^{er} de novembre, 28 déc.
Pleubian, 29 avril.
Pleudihen, mardi de Pâques, 3^e lundi d'octobre.
Ploumeur-Gautier, lundi après l'Ascension.
Plévin, lundi qui suit le 22 août.
Plœuc, 1^{er} jeudi de chaque mois.
Plouzal, 8 avril, mardi après le 1^{er} dimanche de juillet, 3 novembre.
Ploriec, lundi après le 13 juin.
Plouagat, jeudi qui précède le 1^{er} dimanche d'octobre.
Plouaret, 3^e mercredi de juillet, 12 septembre.
Plouasne, 3^e mardi de mai.
Ploubalay, 26 janvier, 25 mai, 2 septembre.
Plouéc, 3^e jeudi de septembre.
Plouër, 7 février, 6 mai, 9 août, 1^{er} décembre.
Plouézec, 1^{er} mercredi de février, 1^{er} mai, mercredi qui suit le 1^{er} dimanche de sept.
Plougoner, 2^e lundi d'avril, dern. mardi de mai et juill., veille du dernier dimanche de septembre.
Plougrescant, 2 juillet, 14 septembre.
Plouguenast, 2^e mardi d'avril, 1^{er} mardi de juin et sept., 4^e mardi d'octobre.
Plouguernevel, 3^e lundi d'avril, lundi après le 1^{er} dimanche d'octobre.
Plouha, mardi gras, 1^{er} mardi de juin, juillet et oct.
Ploumilliau, samedi après l'Ascension (à Kéraudy).
Plounérin, 3^e mardi de janvier, 1^{er} mardi de juin, 7 sept.
Plounévez-Moëdec, mardi gras.
Plounévez-Quintin, dernier mercredi d'avril, 25 nov.
Plourhan, 14 mai, 15 juin.
Plouvara, 3^e lundi apr. Pâques.
Pluduno, dern. lundi de mai.
Plufur, dern. vendredi de mai, 23 juillet.
Plumaudan, 14 sept., 3 nov.
Plumaugat, 3^e lundi de mai.
Plumieuc, 2^e lundi d'av., lundi ap. le dern. dimanche de mai (assembl. la veille), 2^e lundi d'oct. (assembl. St-Rémi la veille).
Plussulien, 4^e lundi de mai.
Pluzunet, 2^e mardi de mai, 10 octobre.
Pommeret, 1^{er} vend. d'oct.

Pommerit-le-Vicomte, 4^e mardi de juin, lundi apr. le 1^{er} dimanche d'octobre.
Pont-Melvez, lendemain de l'Ascension, 1^{er} mardi de septembre.
Pontrioux, 1^{er} lundi d'avril, lundi de la Pentecôte, lundi après le 3^e dimanche de juillet, 2^e lundi de sept. et oct., dernier lundi de nov.
Pordic, lundi des Rameaux.
Prénessaye (la), 12 mai, 23 juin, 9 septembre.
Quessoy, 3^e mardi de juin.
Quévert, lendemain des Courses de Dinan (août), 8 sept. (ou le 17, si le 18 est un jeudi).
Quillio (le), 9 septembre.
Quintin, 1^{er} mardi de janvier, février, mars, avril, mai, juin, août et déc., 3^e mardi de mars, 13 juillet, dernier d'août, 22 sept., 11 novembre.
Quiou (le), 1^{er} mardi de juil.
Roche-Derrien (la), vendredi après la Trinité, 7 sept.
Rostrenen, 1^{er} mardi de janv., mardi après le 15 janvier, 1^{er} mardi de février, mardi après la Sexagésime, 2^e mardi de carême, mardi ap. la mi-carême, mardi de la Passion, mardi saint, mardi de Pâques, mardi avant l'Ascension, mardi après le 15 mai, mardi de la Pentecôte, 2^e et 4^e mardis de juin, 1^{er}, 3^e et 4^e mardis de juillet, 16 août, dernier mardi d'août, mardis ap. les 14 et 20 sept., mardi apr. le 15 octobre, dernier mardi d'octobre, mardi après la Toussaint, 1^{er} mardi de décembre, mardi ap. Noël.
Rouillac, 3^e mardi de juillet.
Runan, 26 mars, 11 juin, dernier samedi de juillet, 1^{er} samedi d'août, 9 sept., 18 oct., 27 déc.
Senven-Lehart, dernier lundi de mars, 24 août.
Sévignac, 21 avril, 15 juin.
Saint-Alban, 1^{er} lundi de sept.
Saint-Barnabé, 2^e lundi de mars.
Saint-Brandan, lundi après la Quasimodo, 3^e lundi de juin, dernier lundi d'oct.
Saint-Brieuc, 4^e mercredi de chaque mois, sauf la foire dite de St-Michel qui reste maintenue au 30 septembre ou au lendemain si le 30 tombe un dimanche, et qui tient lieu de foire mensuelle.
Saint-Caradec, dernier mardi de février, mars, avril et mai.
Saint-Carreuc, 2^e mardi d'avril, lundi qui suit le 1^{er} dimanche de septembre.
Saint-Connan, 1^{er} août, 12 déc.
Saint-Denoual, lundi qui suit le dimanche de la Fête-Dieu.
Saint-Donan, 2^e lundi d'oct.
Saint-Etienne-du-Gué, 1^{er} jeudi de mai.
Saint-Fiacre, dern. merc. d'avril, lundi après le dern. dimanche d'août.
Saint-Gildas, 8 septembre.
Saint-Gilles-du-Miné, 2^e lundi de juillet, 1^{er} lundi de septembre et 2^e lundi d'octobre.
Saint-Gilles-Pligeaux, 3 mai, 6 décembre.
Saint-Glen, samedi avant le 1^{er} dimanche d'août.
Saint-Gouvo, 3^e lundi de juin, dernier lundi de juillet, 4^e lundi de sept., 3^e lundi de novembre.
Saint-Guen, lundi après le 22 juil., lundi après le dernier dimanche d'août.
Saint-Hélen, 5 juillet, 10 nov.
Saint-Igneuc, lundi après le 1^{er} dimanche de février, 20 juin.
Saint-Jacut-du-Méné, 2^e lundi de décembre.
Saint-Jouan-de-l'Isle, 26 juin, 28 décembre.
Saint-Julien, 2^e lundi de mai.
Saint-Lormel, 1^{er} lundi de juillet.
Saint-Martin-des-Prés, 30 juin, 29 septembre.
Saint-Mayeux, 14 août, 5 nov.
Saint-Michel-en-Grève, 14 sept., 17 novembre (2 jours).
Saint-Nicolas-du-Pélem, 1^{er} lundi de janvier, février, mars, avril, juin, juil., août, oct., nov., déc., 2^e et 4^e lundis de mai, 3^e lundi de sept.
Saint-Nicodème, 1^{er} l. d'août.
Saint-Péver, 6^e mardi après Pâques, mardi ap. le 2^e dim. de sept. (à Avaugour).

Saint-Quay-Portrieux, 2^e lundi de janv., 1^{er} lundi de mai, 4^e lundi de septembre.
Saint-Servais, 14 mai.
Saint-Vran, lundi après le 23 sept. (à Bodeu).
Tramain, 16 août.
Trébedan, 1^{er} lundi d'oct.
Trébray (à Bel-Air), samedi précédant l'assemblée de Notre-Dame de Bel-Air, laquelle a lieu le dimanche suivant le 15 juillet.
Trédarzec, samedi suivant le 3^e dimanche de septembre, (au bourg).
Trédias, 1^{er} lundi de juin.
Trégomeur, lundi qui suit le 4^e dimanche après Pâques.
Trégonneau, 4^e lundi après Pâques.
Tréguidel, samedi avant le dernier dimanche de sept.
Tréguier, mercredi avant le 15 janvier, mercredi avant la Purification, 3^e mercredi de février, mercredi de la mi-carême, mercredi saint, samedi de la Trinité, dernier mercredi de sept., avant-dernier et dernier mercredis d'oct., dernier mercredi de nov., mercredi avant Noël.
Trémereuc, lundi après le 10 août.
Trémou, 23 juin.
Trémouven, 15 janvier, 16 avril, 24 juillet, 15 octobre.
Trévé, lundi qui suit le 13 sept. (lendemain de la fête patronale).
Tréveneuc, lundi qui suit le dimanche le plus près du 25 avril.
Trigavou, 1^{er} de la Pentecôte.
Uzel-près-l'Oust, 3^e mercredi de chaque mois.
Vieux-Bourg (le), 9 août.
Vieux-Marché (le), 3^e mercr. de janv., fevr. et mars, 4^e mercr. d'avril, 4^e mercr. de mai, 3^e mercr. de juin, août, sept., nov. et déc., 6 oct.
Villed-Guingalan, le lundi qui suit le 24 juin.
Yffiniac, 2^e lundi de mai, 1^{er} lundi de juillet, 2^e lundi de septembre, 4^e lundi de nov.
Yvias, mercredi qui suit le dimanche après le 13 juillet.
Yvoignac, 2^e mardi de février, dernier lundi de septembre.

Lanriec, le 2 janvier et le lundi après le 3^e dim. de juillet.
Lanvern (C^o de Plouencour), 1^{er} octobre.
Le Juch, 9 mai.
Meilars, 15 mai, 1^{er} lundi de juillet, le 7 septembre.
Peumerit, 3^e mardi de chaque mois.
Ploaré, 3^e mercredi de mars et de septembre.
Plogastel-Saint-Germain, dernier lundi de chaque mois à l'exception du mois de mai; 28 mai à St-Germain.
Plogonec, lundi qui suit le dimanche de la Passion, dernier lundi de novembre.
Plomeur, dern. lundi de mai.
Plonéis, lundi de la Pentecôte.
Plouécour-Lanvern, 13 de chaque mois.
Plouhinec, le 2^e lundi de septembre.
Plovan, lundi qui suit le 3^e dimanche de septembre.
Plözévet, lundi de la Trinité.
Pont-Croix, 1^{er} et 3^e jeudi de chaque mois.
Pont-l'Abbé, 1^{er} jeudi de chaque mois.
Pouldavid (C^o de Pouldergat), 1^{er} vendredi de chaque mois.
Pouldreuzic, le dernier jeudi de chaque mois.
Poullan, lundi après le 1^{er} dimanche de septembre.
Quimper, 3^e samedi de chaque mois, 15 avril et 2 mai.
Rosporden, 3^e jeudi de chaque mois, 7 janvier, 6 décembre.
Saint-Ivy, le 1^{er} janvier, le lundi après le 2^e dimanche après Pâques.
Tourch, 1^{er} avril et lundi après le 3^e dimanche de septembre.
Treguennec, 1^{er} vendredi après la Pentecôte.
Trégunc, 5 janvier, dernier mercredi de février, 2^e mercredi d'avril, 1^{er} mercredi de juillet, septembre et novembre.
Trémec, le lundi qui suit le 2^e dimanche de Pâques et 28 septembre.
Tréminou (en Plomeur), 4^e samedi de septembre.

FOIRES DU FINISTÈRE

NOTA. — Les foires qui tombent un dimanche ou un jour férié sont remises au lendemain.

Arrondissement de Quimper.

Beuzec-Cap-Sizun, lundi des Rogations.
Briec, premier lundi de chaque mois.
Clohars-Fouesnant, dernier lundi de mars, et lundi après le 1^{er} dimanche de juillet.
Confort (C^o de Meilars), 25 janvier, 25 mars, 25 novembre.
Concarneau, le lundi qui suit les 11 février, 11 mai, 11 août, 11 novembre.
Douarnenez, 2^e vendredi de chaque mois.
Elliant, les 5 janvier, mars, avril, septembre, 25 mai, 1^{er} décembre.
Ergué-Gabéric, lundi après le 2^e dimanche de septembre, à la chapelle de Kerdévet.
La Forêt-Fouesnant, mercredi de Pâques, mardi de la Pentecôte, 2^e lundi de septembre.
Fouesnant, mercredi qui suit le 3^e dimanche de juillet.
Guengat, le dernier lundi de février.
Guilvinec, 3^e lundi de mars, mai, septembre et de nov.
Landulec, 10 de chaque mois.
Langolen, 28 mars, 28 mai, 28 septembre.

Arrondissement de Brest.

Erzès, 26 novembre.
Brest, 1^{er} lundi de chaque mois, mardi avant l'Ascension, 6 octobre.
Conquet (le), 10 mai, 23 septembre.
Daoulas, 1^{er} mercredi de chaque mois.
Dirinon, 3^e mercredi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.
Folgoët, 9 janvier, 5 mars, 6 avril, 23 juin, 29 août et 9 septembre.
Gouesnou, la veille de l'Ascension, 25 octobre, 4^e jeudi de janvier, février, mars, avril, juin, juillet, août, septembre, novemb. et déc.
Gouven, 20 avril et 2 juillet.
Guipavas, 2^e jeudi de chaque mois.
Guissény, 2^e samedi d'avril et d'octobre.
Hanvec, 2^e jeudi de chaque mois et le 20 juillet.
Hôpital-Camfrout, 1^{er} lundi de janvier, mars, juin et septembre.
Ircillac, 4^e mardi de chaque mois.
Lambézellec, mardi avant le dimanche gras, 3^e mardi de chaque mois.
Landerneau, 3^e samedi de chaque mois, le 29 septembre et le 25 novembre; marchés francs pour la vente des bestiaux, 2^e lundi de janvier, mars, avril, octobre, novembre, décembre.
Landunvez, 22 décembre.
Lannilis, 1^{er} mercredi de chaque mois.
La Roche, 1^{er} jeudi de chaque mois; marchés francs, 1^{er} lundi de janvier, février, mars, avril, novembre, décembre.
Lesneven, dernier lundi de chaque mois et 25 juillet, le 2^e lundi de mai, juin, juil., août, sept. et octobre.
Loc-Eguiner, vendr. précéd. le dimanche de la Trinité.

Martyre (la), 25 avril, 2^e lundi de juillet.
Plabennec, 2^e mar. de chaq. m.
Ploudalmézeau, 3^e lundi de chaque mois.
Ploudiry, 1^{er} lundi de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre.
Plougastel-Duoulas, dernier jeudi de chaque mois.
Plouguerneau, 3^e jeudi de chaque mois.
Plouguin, 1^{er} jeudi de mars, juin, octobre et décembre.
Plouviern, le 2^e samedi de janvier, avril et octobre.
Plourin-Ploudalmézeau, 1^{er}

jeudi de mai et d'octobre.
Porzopode, dern. jeudi de mai.
Relecq-Kerhuon (Le), 3^e merc.
Saint-Divy, 4^e mardi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.
Saint-Eloi, le dernier jeudi de chaque mois, le lendemain de la S^t-Jean de juin, de la S^t-Laurent d'août, de la S^t-François de décembre.
Saint-Marc, 4^e mardi des mois de mars, juin, sept. et déc.
Saint-Pierre-Quilbignon, 1^{er} mardi de chaque mois.
Saint-Renan, 1^{er} samedi de chaque mois.

Arrondissement de Châteaulin.

Argol, le lundi après le dernier dimanche d'août, 19 septembre.
Berrien, lundi après la Fête-Dieu, 4 décembre.
Bolazec, samedi qui suit l'Ascension.
Botmeur, dernier vendredi de mai, juillet, septembre.
Braspars, 1^{er} lundi de chaque mois, lundi après le dimanche des Rameaux, mardi de la Pentecôte.
Brennilis, le lundi après le 4^e dimanche de juillet.
Carhair, les 2^e samedis de janvier et de février, 13 mars, 1^{er} jeudi après Pâques, veille de l'Ascension, 30 juin, samedi après les 9 et 28 août, 20 septembre, 2 novembre (8 jours), 29 novembre; marché franc d'animaux de boucherie le mardi de chaque semaine.
Camaret-sur-mer, le 3^e mercredi des mois de janvier, juillet, août et octobre.
Cast, lundi après le 2^e dimanche de mai, lundi après le 3^e dimanche de juillet.
Châteaulin, 1^{er} jeudi de chaque mois, 12 mars, 6 mai, 18 octobre (8 jours), 23 novembre.
Châteauneuf-du-Faou, 20 janvier, 20 février, 3 et 20 mars, 23 avril, 15 mai, 11 juin, 20 août, 20 septembre, 15 octobre, 11 novembre, 20 décembre.

Cleden-Poher, 1^{er} mardi de mai et d'octobre.
Cloître (le), 4^e samedi de janvier et 4^e samedi après Pâques.
Collreoc, vendredi après la Trinité 3^e lundi de mars, avril, mai, novembre, le lundi qui suit le 3^e dimanche de juillet et d'octobre.
Coray, 2 janvier, 2 et 25 février, 26 mars, 28 avril, 19 mai, 28 juillet, 1^{er} août, 14 septemb., 28 octob., 29 novemb., 2^e mardi de déc.
Crozon, 2 et 7 janvier, 3 février, lundi gras, 26 mars, samedi avant le 1^{er} avril, 28 mai, 30 juin, 22 juillet, 28 septembre, 9 décembre.
Dinéault, le 22 février; et 16 novembre.
Edern, lundi après 3^e dimanche de Pâques.
Faou (le), le dernier samedi de chaque mois, 17 janvier, 15 mars, 3 mai, 15 juin, 14 septembre, 10 octobre.
Feuillee (la), 2^e mardi de chaque mois, 2 mai, 23 juin et 14 septembre.
Gouézec, 25 mars, 25 mai et le 29 septembre.
Huelgoat, 3^e jeudi de chaque mois, lendemain de la Purification, 1^{er} jeudi de carême, lendemain de l'Annonciation, 25 avril (jour de la S^t-Marc), 19 mai, 25 juin, 16 août, 9 septembre, 28 octobre, 21 nov.

Kergloff, le lundi qui suit le 2^e dimanche de septembre.
Landeleau, 13 février, 30 avril, 22 juin, 22 juillet, 29 septembre.
Landevenec, 13 juillet, 21 sept.
Lanvéoc, 23 janvier, mercredi après Pâques, lendemain de l'Ascension, le jeudi après la S^t-Michel, 11 novembre, 23 décembre.
Laz, 31 mars, 1^{er} mai, 3 juin, mercredi de septembre.
Le Cloître-Pleyben, 4^e samedi de janvier, 4^e samedi après Pâques.
Lennon, lundi de la Trinité, 2^e mardi de décembre.
Leuhan, 18 avril, lundi après le 1^{er} dimanche d'octobre.
Locmaria-Berrien, lundi après le dimanche de la Trinité et après le dernier dimanche de septembre.
Loeronan, 1^{er} mardi de chaque mois.
Lopérec, le 3^e mercredi d'avril et 8 décembre.
Loqueffret, 3^e vendredi de mars et septembre, lundi qui suit le dimanche de la Trinité.
Mène-Hom (en Plomodiern), 17 juin, 16 août, 9 septembre.
Nierv (en Edern), le lundi de la Pentecôte et le 8 septembre.
Pleyben, 3^e mardi de chaque mois, 1^{er} mardi de janvier, mars, avril, juin, juillet, septembre, novembre et décembre, 25 févr., 29 mai, 1^{er} août et 29 octobre.
Plomodiern, 27 février, 19 mai, lundi après le dernier dim. de septembre.
Plonevez-du-Faou, 12 mai, vendredi précédant le dimanche de la Trinité (à S^t-Herbot), 25 janvier, 6 décembre.
Plonevez-Portzay, 1^{er} lundi de mars et octobre.

Plouyé, le lundi gras, dernier mardi de mai, et 3^e lundi de septembre.
Port-Lanay, 12 février, 25 septembre.
Poullaouen, 1^{er} lundi de janvier, lundi avant la Quinquagésime, 1^{er} lundi de mars, avril, 9 mai, lundi après le 1^{er} dimanche de juillet, 1^{er} lundi d'août, septembre et novembre.
Quéménéven, lundi des Rameaux, 2 juillet, 29 août.
Quimerch, le 19 avril.
Roscavel, dernier vendredi de février, 1^{er} vendredi de mai et juin et le lundi après le 14 septembre.
Sainte-Anne-la-Palue (en Plonevez-Portzay), lundi qui suit le dernier dimanche d'août.
Sainte-Anne (en Lanvéoc), vendredi avant la fête patronale de Sainte-Anne (28 juillet, ou 1^{er} dim. qui suit cette date).
Saint-Fiacre (en Crozon), 10 mai.
Saint-Hernin, 1^{er} mars, 15 juillet, 1^{er} octobre.
Saint-Laurent (en Crozon), 11 juin, 11 août, 27 octobre.
Saint-Nic, 10 avril, lundi, après le 2^e dimanche d'octobre.
Saint-Rivoal, mardi après le 21 novembre.
Sernignac, 24 février, 1^{er} mardi d'avril, mardi qui suit le dernier dimanche de juin, 1^{er} août, 1^{er} mardi d'octobre, 21 décembre, mercredi de Pâques.
Spézet, 28 avril, mardi de la Trinité, mardi après le 2^e dimanche de juillet, mardi après le 1^{er} dimanche de septembre et mardi après le 1^{er} dimanche d'octobre.
Telgruc, 18 mars, 12 octobre.
Trégarvan, lundi après le 1^{er} dimanche de juillet.
Trégouvez, 24 juillet et 29 sept.

Arrondissement de Morlaix.

Berven (en Plouzevéde), le 4^e jeudi de chaque mois.
Boisorhel, le 23 avril.
Cleder, 28 janvier, 18 nov.

Le Cloître, dern. jeudi de chaq. mois, lundi après la Trinité.
Commana, dernier mardi de chaque mois.
Guerlesquin, 1^{er} lundi de jan-

vier, lundi des Rameaux, 4^e lundi de juillet, 1^{er} lundi d'octobre.
Guiclan, 2^e lundi de février, avril, juin, août, octobre, décembre.
Guimaec, mardi après le 1^{er} dimanche de juillet.
Guimiliau, 3^e lundi de chaque mois.
Lampaul, lundi apr. le 1^{er} dim de mai, 4^e vendr. de janv., fév., mars, oct., nov., dec.
Landivisiau, foire St-Mathieu, 15 et 22 septembre, mardi qui suit le 2^e lundi de j. il., 2^e mercredi des autres mois.
 Marchés francs pour animaux de bouch. tous les merc. des mois de mai, j. in, juillet, août, sept., octobre.
Lanhouarneau, 2. avril, 6 mai, 11 j. in, 17 juillet.
Lanmeur, 1^{er} vendredi et 1^{er} samedi d'octobre, 9 décembre, 2^e lundi de carême, 11 juin et 6 mai.
Lannéanou, 25 mars, 24 j. in, lundi après le dernier dimanche d'août, 26 décembre.
Loc-Eg-iner-Saint-Thégonnec, 4^e samedi de janvier, février, mars, avril, septembre et octobre.
Lochrist (en Plounevez), 24 septembre.
Mespaul, 1^{er} jeudi de chaque mois, (ces foires se tiennent au hameau de Sainte-Catherine).
Morlaix, 2^e samedi de chaque mois, j. di apr. s la Pentecôte, 4 juillet, 15 et 16 octobre, 25 novembre, 2^e foire aux chevaux le 15 mars.
Penzé (en Tantie), 1^{er} lundi de chaque mois, 29 septembre.
Pleyber-Christ, 2^e jeudi et 4^e lundi de janvier, février, mars, novemb. et décemb.
Plouégat-Guérand, 22 janvier, 20 juillet, 22 décembre.
Plouescat, 1^{er} samedi de chaque mois à l'exception

d'août et d'octobre, 10 août, 18 octobre.
Plouezoch, 17 janvier, 20 avril, 17 juillet, 27 décembre.
Plougo-ven, 2^e mercredi de mars, 18 mai, le 4^e mardi de sept. et le 4^e mardi de déc.
Plouigneau, 2^e lundi de janvier, mercredi des Cendres, le vendredi apr. l'Ascension, 2^e mardi de septembre, lundi après la Foire-Haute de Morlaix.
Plounéour-Menez, 3^e mardi de chaque mois.
Plounevez-Lochrist, 3^e jeudi de janvier, mars, mai et novembre.
Plourin, 13 octobre.
Plouvoorn, dernier samedi de chaque mois et le 17 octobre (quand cette dernière foire coïncidera avec un dimanche ou un jour férié, elle sera renvoyée au dernier samedi du mois).
Ponthou (le), 1^{er} samedi de janv. mars, mai, juil., sept. nov.
Relecq (en Plouneour-Menez), 1^{er} mercredi des mois de janvier, avril, mai, j. in, juillet, octobre et novembre, 1^{er} février, 24 mars, 14 août, 7 septembre, 7 décembre.
Saint-Eutrope (en Plougonven), 30 avril et 9 octobre.
Saint-Pol-de-Léon, 4^e mardi de chaque mois.
Saint-Sauveur, 1^{er} vendredi de janvier, février, mars, avril, novembre, décembre.
Saint-Thégonnec, foire aux bestiaux le 1^{er} mardi de chaque mois; foire aux chevaux le 1^{er} jeudi de carême, 2^e mardi de juillet, 10 septembre, jeudi avant le 1^{er} vendredi d'octobre.
Sibiril, 28 octobre, 6 et 27 décembre.
Sizun, 3^e jeudi de chaque mois, 3^e lundi de novembre jusqu'à fin avril.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano, 1^{er} mardi de chaque mois.
Bannalec, 2^e mercredi de janvier, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1^{er} mercredi de février, mars et avril.

Guilligomar'ch (au hameau de Saint-Eloy), lundi après le 2^e dimanche de juillet.
Kernével, 2^e lundi de fév., avril, juin, septembre, octobre et novembre.
Melgoen, 2^e mercredi de février et mars, lundi de la Trinité, dernier lundi d'août, 1^{er} mardi d'octobre et 26 décembre.
Moëlan, 2^e jeudi de mars, mai, juin, et 1^{er} jeudi de sept.
Pont-Aven, 3^e mardi de janvier, 1^{er} et dernier mardi de carême, 6 mai, 23 juin, 1^{er} mardi de juin, juillet, septembre, mardi avant la St-Michel, 1^{er} décembre et mardi avant Noël.
Querrien, 4^e jeudi de janvier, avril, juin et octobre.

Quimperlé, 3^e vendredi de janv., fév., mai, juin, nov., et 24 déc. lundi de la Passion, jeudi-saint, 24 juillet, 10 août, 29 septembre, 17 et 28 octobre.
Riec-sur-Bélon, le 3^e lundi de carême, le lundi de la Trinité, le lundi après le 8 septembre et le 3^e lundi de décembre.
Scoter, 15 janvier, 15 février, 12 mars, 10 avril, 3 mai, samedi après la Fête-Dieu, 1^{er} juillet, 1^{er} et 24 août, 7 septembre, 1^{er} octobre, 2 et 23 nov., 16 déc.
Saint-Thurien, 3^e mercredi de fév., avril, juin, septembre, nov. et déc.

PHOTOGRAPHIE MORLAISIENNE

Médaille d'Or, 1895. — Médaille de Vermeil, 1904

X. MAZÉ-LAUNAY

7, Rue des Vieilles-Murailles, 7

MORLAIX

Agrandissements au charbon inaltérable et gélatino

REPRODUCTION

Photographies en tout genre

PARDONS

FINISTÈRE

Arrondissement de Quimper

Audierne, fête patronale de Saint-Joseph, le troisième dimanche après Pâques; fête patronale de Saint-Raymond, le dernier dimanche d'août.

Bénodet, fête patronale, le premier dimanche de septembre; pardon à Perguet, le dimanche de la Trinité et le deuxième dimanche d'août.

Beuzec-Cap-Sizun, pardon de Saint-Budoc, la veille des Rogations; grand pardon de la Clarté, le dimanche qui suit le 15 août.

Beuzec-Canq, fête patronale, le dernier dimanche de septembre.

Briec, pardon de Saint-Etienne, le 26 décembre, et de Saint-Pierre, le 29 juin; pardon d'Illijour, le lundi de Pâques; de Quilinen, le mardi de Pâques.

Cléden-Cap-Sizun, pardon de Saint-Trémeur, le premier dimanche de mars; de Saint-Clet, patron de la paroisse, le dimanche de la Trinité; de Saint-They, le premier dimanche de juillet; de la Sainte-Croix, le dimanche qui suit le 8 septembre; de Saint-Tugdual, le premier dimanche d'octobre.

Combrit, fête patronale, le premier dimanche de la Fête-Dieu; Sainte-Marine, le second dimanche de juillet; la Clarté (pardon très renommé dans le pays), le second dimanche de septembre.

Concarneau, fête patronale en juillet et septembre, les dimanches après la fête de Saint-Guénolé; les régates subordonnées à la marée ont toujours lieu en août.

Douarnenez, fête patronale de Saint-Michel, le premier dimanche d'octobre.

Ergué-Armel, fête patronale, le lundi de Pâques; pardon, le lundi de la Pentecôte; pardon de Saint-Jean-Discalcat, le premier dimanche après le 26 octobre.

Ergué-Gabéric, petit-pardon de Kerdévet, le dimanche de la Quasimodo; fête patronale, le dernier dimanche d'août; grand pardon de Kerdévet, le second dimanche de septembre.

Esquibien, Saint-Evêl, le troisième dimanche de juillet, fête patronale; Saint-Onneau, le second dimanche d'août; Sainte-Brigitte, le premier dimanche de septembre.

Fouesnant, fête patronale à la Saint-Pierre; grand pardon à la chapelle Sainte-Anne, le 26 juillet, se termine le dimanche suivant.

Gouesnac'h, fête patronale, le 17 juillet; pardon de Sainte-Barbe,

le 5 juin; Notre-Dame de Bon-Secours, le 8 septembre; de Saint-Cadou, le 25 septembre.

Goulien, fête patronale, le dernier dimanche de juillet; de Saint-Laurent (Lanourec), le lundi de la Pentecôte; de Saint-Etienne (bourg), le 26 décembre.

Guengat, pardon de Saint-Yvi, le second dimanche de mai; de Saint-Jean, le 24 juin; fête patronale, le dernier dimanche d'août.

Guiler, grand pardon, le second dimanche d'août; petit pardon, le premier dimanche après le 8 septembre.

Kerfeunteun, fête patronale, le jour de la Trinité; pardon de Kernilis, le lundi de la Pentecôte; pardon de la Mère de Dieu, le premier dimanche de juillet; pardon de Saint-Pierre de Cuzon, premier dimanche du mois d'août; pardon de Minfouez, le troisième dimanche de juillet et le premier dimanche de septembre.

La Forêt, pardon de Penity, le lundi de la Pentecôte; fête patronale, le second dimanche de septembre.

Landudal, pardon, le lundi de Pâques; à Saint-Yves, le premier dimanche après le 19 mai; grand pardon de Notre-Dame de Populo, le second dimanche de septembre.

Landudec, pardon, le dernier dimanche de juillet et le 1^{er} novembre.

Landrévarzec, pardon, le mardi de Pâques; le premier dimanche d'août; le jour de la Trinité.

Langolen, fête patronale, le second dimanche d'août.

Lanriec, le troisième dimanche de juillet; le second dimanche de septembre; fête publique, le lendemain.

Loctudy, fête patronale, le dimanche qui suit le 11 mai; pardon à Saint-Oval, le deuxième dimanche d'août; à Notre-Dame des Croix, le dimanche qui suit le 15 août; et à Saint-Quido, le troisième dimanche de septembre.

Mahalon, pardon de Saint-Pierre, le dernier dimanche de juin; fête patronale, le premier dimanche d'octobre.

Méilers, fête patronale, le dernier dimanche de septembre; grand pardon de Confort, le premier dimanche de juillet; petit pardon de Confort, le dernier dimanche de mai.

Penhars, fête patronale, le mardi de Pâques; pardon, le jour de l'Ascension.

Penmarc'h, pardon de Saint-Guénolé, le premier dimanche de Carême; de Saint-Pierre, le 29 juin; fête patronale de Saint-Nona, le premier dimanche de juillet; pardon de Saint-Fiacre, le quatrième dimanche de septembre, et du Rosaire, le premier dimanche d'octobre.

Peumerit, pardon à la chapelle de Saint-Joseph, le dimanche de la Passion; à l'église paroissiale, le jour de l'Ascension et le premier dimanche de septembre.

Ploaré, fêtes patronales, le lundi de Pâques, le jour de la Trinité et le 15 août, les 3^e dimanche de mars et de septembre.

Plobannalec, grand pardon, le premier dimanche d'août; pardon de Saint-Allour, le dernier dimanche d'octobre; à la chapelle de Plonivel, le premier dimanche de mai et le second dimanche de juillet.

Plogastel-Saint-Germain, pardon de Saint-Germain, le dimanche de la Quasimodo; fête patronale, le premier dimanche de juillet.

Plogoff, pardon de Saint-Collozan, le premier dimanche de juillet; de Notre-Dame de Bon-Voyage, le troisième dimanche de juillet; de Saint-Michel, le premier dimanche d'octobre; de Saint-Yves, le quatrième dimanche d'août; de Saint-Voallien, le second dimanche d'août; de Saint-André, le troisième dimanche d'août; fête patronale de Saint-Fiacre, le dernier dimanche d'août.

Plogonec, fête patronale le 25 décembre; pardon à Saint-Thégonnec, le jour de l'Ascension; à la Lorette, le deuxième dimanche d'août; Saint-Albin, le dernier dimanche de septembre et à Saint-Pierre, le premier dimanche d'août; pardon de Saint-Thurien, au bourg, le dernier dimanche de juillet.

Plomelin, fête patronale, le quatrième dimanche du mois d'octobre; pardon de Saint-Roch, le 16 août ou le dimanche suivant; pardon de Saint-Philibert, le dimanche qui suit le pardon de Saint-Roch.

Plomeur, fête patronale, le dernier dimanche du mois de mai; chapelle de Saint-Trémeur, le second dimanche de juillet; Saint-Budoc, à la chapelle de Beuzec-Cap-Caval, le second dimanche d'août; Notre-Dame de Tréminou, le quatrième dimanche d'août; chapelle de Saint-Côme, le second dimanche d'octobre.

Plonéis, pardon, le dimanche de la Pentecôte; pardon de Sainte-Anne (Prat-en-Raz), le 3^e dimanche de juillet; pardon de Veuzit, le quatrième dimanche de juillet.

Plonéour, pardon, le 15 août, à la chapelle de Notre-Dame de Languivoa; le second dimanche de juillet, à la chapelle de Saint-Philibert; le premier dimanche de juillet, à la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Plouhinec, fête patronale de Notre-Dame de Lorette, le deuxième dimanche de septembre ou le troisième, si le premier du mois est un dimanche; pardon de Saint-Julien, le lundi de la Pentecôte; de Saint-They, le second dimanche de juillet; de Saint-Vazal, à Kérideuf, le dimanche qui précède l'Assomption.

Plovan, pardon, le troisième dimanche de septembre.

Plözévet, pardon, le dimanche de la Trinité; fête patronale, le premier dimanche d'août; pardon de Saint-René, le second dimanche d'août; pardon de Saint-Demetre, le troisième dimanche de juin.

Pont-Croix, fête patronale, le 15 août.

Pont-l'Abbé, grand pardon des Carmes, le troisième dimanche de juillet; petit pardon des Carmes, le 25 mars; à Lambourg, pardon des enfants, le lundi de la Pentecôte; pardon de Saint-

Jacques, le dernier dimanche de juillet, grand pardon de Tréminou le quatrième dimanche de septembre.

Pouldreuzic, fête patronale, le dernier dimanche d'août; pardon de Lababan, le premier dimanche d'août; de Renhors, le 8 septembre.

Poulderguat, pardon de Saint-Guendal, le quatrième dimanche d'avril et le second dimanche d'octobre; de Saint-Jacques, le premier dimanche de mai et le quatrième dimanche de juillet; de Saint-Ergat, le quatrième dimanche d'août; de Saint-Etienne, le 26 décembre.

Poullan, fête patronale, le lundi de la Pentecôte; pardon de Saint-They, le second dimanche de mai; pardon de Notre-Dame de Kérinec, le troisième dimanche de juillet; pardon de Saint-Cadouan, le premier dimanche de septembre.

Prinelin, Saint-Tugen, pardon très renommé, où des pèlerins viennent de 30 à 40 lieues, l'avant-dernier dimanche de juin; fête patronale, le premier dimanche d'août; pardon de Saint-Theodore, le troisième dimanche de septembre.

Quimper, fête patronale, le 15 août.
Rosporden, pardon de Saint-Eloi, le second dimanche de juillet; fête patronale, le 15 août; la fête publique a lieu le lundi suivant.

Saint-Jean-Trolimon, pardon, le dernier dimanche de juin; Saint-Yvi, le troisième dimanche d'août; fête patronale, le dernier dimanche d'août; pardon de Tronoan, le troisième dimanche de septembre; pardon de Kerdévet, le dernier dimanche d'octobre.

Saint-Yvi, fête patronale, le deuxième dimanche après Pâques.
Tourc'h, fête patronale, le troisième dimanche de novembre; pardon à la chapelle de Locunduff, le troisième dimanche de juillet.

Treboul, pardon de Saint-Jean, le 24 juin.
Trefflagat, fête patronale, le troisième ou le quatrième dimanche de juin; pardon de Saint-Jacques, le dernier dimanche de juillet; de Saint-Fiacre, le premier dimanche de septembre.

Tréguennec, fête patronale, le lundi de la Pentecôte; pardon, le dimanche de la Fête-Dieu, à Notre-Dame de Pitié; le dernier dimanche de juin, à Saint-Vio; le dernier dimanche d'octobre à Saint-Allour.

Trégunc, pardon de Saint-Marc, le dimanche après la fête, 25 avril (la fête patronale se trouve le jour après); pardon de Notre-Dame de Bon-Secours, le troisième dimanche de septembre; pardon de Saint-Philibert, en Trégunc, le dernier dimanche d'août; pardon de Sainte-Elisabeth, toujours le dimanche après le pardon de Saint-Philibert.

Tréméoc, pardon de Saint-Sébastien, le dimanche après Pâques; fête patronale, le dimanche qui suit l'octave de la Fête-Dieu.

Tréogat, fête patronale, le premier dimanche après l'Ascension; pardon de Saint-Laurent, le 10 août ou le dimanche suivant.

Tudy (île), fête patronale, le troisième ou le quatrième dimanche de juillet.

Arrondissement de Brest

Bohars, pardon, le premier dimanche du mois d'août;
 Bourg-Blanc, fête patronale, le 15 août; pardon de Saint-Urfol, le lundi de la Pentecôte.
 Brélès, pardon, le 15 août de chaque année.
 Brest, pardon des Carmes, le second dimanche de juillet; pardon de Saint-Louis, le dimanche après le 15 août; pardon de Recouvrance le 2 juillet (dure huit jours).
 Coat-Méal, fête patronale, le mardi de Pâques; grand pardon, le troisième dimanche d'août.
 Dirinon, grand pardon des Reliques, le premier dimanche qui suit le dimanche d'octave du Saint-Sacrement; petit pardon, le deuxième dimanche après Pâques; à Saint-Divy, le dernier dimanche de juillet.
 Folgoët, pardon, le premier dimanche et 15 août; grand pardon de pèlerinage les 7 et 8 septembre. — Pa d'ns tous les dimanches et fêtes de mai.
 Gouesnou, fête patronale, le feudi de l'Ascension.
 Goulven, fête patronale, le 1^{er} juillet, pardon le 30 juin.
 Guilers, pardon le deuxième dimanche de juillet et le 15 août.
 Guipavas, fête patronale, le premier dimanche de mai; pardon du Relecq, le 15 août; pardon de Saint-Pierre, le deuxième dimanche de juillet.
 Guissény, à la chapelle de Brendaouez, le troisième dimanche de juillet; fête patronale, le troisième dimanche de septembre.
 Hanvec, le dimanche qui suit le 29 juin, et le premier dimanche d'octobre.
 Hôpital-Camfrout, le lundi de Pâques et le premier lundi des mois de janvier, mars, juin et septembre.
 Irvillac, pardon des Reliques, le troisième dimanche de juillet; pardon des Marches, le troisième dimanche d'octobre (Présumé antérieur au christianisme : on y lutte).
 Kerlouan, le premier dimanche de juin : chapelle de Saint-Egarec, l'avant-dernier dimanche de juin.
 Kernilis, grand pardon, le dimanche de la Pentecôte : fête patronale, le dimanche le plus près avant ou après le jour de la Sainte-Anne (pèlerinage), 26 juillet.
 Kersaint-Plabennec, fête patronale le dimanche qui suit le 2 août.
 La Martyre, le second dimanche du mois de juillet.
 Lambézellec, le second dimanche du mois d'août; pardon à Kerinou, le deuxième dimanche de septembre.
 Lampaul-Plouarzel, le dimanche le plus près du 12 mars, et le dimanche le plus près du 25 juillet.
 Lampaul-Ploudalmézeau, le second dimanche d'octobre.
 Lanarvily, fête patronale, le jour de l'Ascension.

Landerneau, fêtes patronales, le second et le troisième dimanches de juillet.
 Landunvez, fête patronale, le troisième dimanche de septembre; premier pardon de Kersaint, le jeudi de l'Ascension; second pardon, le 15 août; pardon de Saint-Samson, le troisième dimanche de juillet; pardon de Saint-Gonvel, le second dimanche de septembre.
 Lanneufret, pardon le quatrième dimanche de septembre.
 Lanildut, fête patronale, le premier dimanche de septembre.
 Lannilis, pardon le premier dimanche de septembre, le lundi de la Pentecôte à Bergot, le dimanche de la Trinité à la Motte.
 Lanrivoaré, fête patronale, le troisième dimanche d'octobre; pardon, le quatrième dimanche de septembre à la chapelle de Lanvennec.
 Larret, pardon, le second dimanche de juillet.
 La Roche, fête patronale, le jeudi de l'Ascension; pardon à Pontchrist, le quatrième dimanche de juillet.
 Lesneven, fêtes patronales le 15 septembre.
 Loc-Eguiner, fête patronale, le 8 septembre et le dimanche qui suit le 13 décembre.
 Lokmaria-Plouzané, le troisième dimanche de juillet, pardon de Saint-Sébastien; le 15 août, fête patronale.
 Loganna, pardon de Saint-Jean, le dimanche de la Quasimodo; pardon de Sainte-Marguerite, le second dimanche de juillet; fête patronale, pardon des Reliques, le premier dimanche de septembre; pardon de Saint-Nonna, le dernier dimanche d'octobre.
 Loperhet, le dernier dimanche d'août.
 Milizac, le dimanche le plus près du 29 juin.
 Molène (île), le 15 août; pardon de Saint-Ronan, le premier juin.
 Plabennec, pardon, le dimanche après le 12 juillet; de Loc-Maria, le quatrième dimanche d'août.
 Plouarzel, pardon à la chapelle de Trézien, le lundi de la Pentecôte et le 8 septembre; à la chapelle de Saint-Eloi, pour la fête de Saint-Jean.
 Ploudalmézeau, le premier dimanche de juillet; à Sainte-Brigitte, le 24 juin; à Saint-Roch, le premier dimanche d'août.
 Ploudiry, fête patronale, le dimanche de la Pentecôte; pardon de Saint-Jean, le 24 juin; pardon de Saint-Antoine, le premier dimanche de septembre.
 Plouédern, premier pardon, le dimanche qui suit la Fête-Dieu; second pardon, le dernier dimanche d'août.
 Plouider, fête patronale, le dimanche de la Pentecôte; pardon de la chapelle du Pont-de-Châtel, le premier dimanche de septembre.
 Plougastel-Daoulas, à la paroisse, le 29 juin; à la Fontaine-Blanche, le lundi de Pâques et le 15 août; à Sainte-Christine, le lundi de la Pentecôte; à Saint-Languy, le premier dimanche de septembre; à Saint-Claude, le second dimanche de septembre; à

Saint-Trémour, le jour de la Trinité; à Saint-Guénolé, le premier dimanche de mai; à Saint-Adrien, le second dimanche de mai; à Saint-Jean, le 24 juin.

Plougonvelin, fête patronale, le 24 juin; pardon, le premier dimanche d'août; petit pardon, à Saint-Mathieu, le 15 août; grand pardon à Saint-Mathieu, le dimanche le plus près du 21 septembre.

Plouguerneau, fête patronale, le dernier dimanche de juillet; pardon de Tréménac'h, le premier dimanche après le 10 août; de Grouanec, le 15 août; de Saint-Cava, le dernier dimanche d'août et de Saint-Michel, le dernier dimanche de septembre.

Plouguin, le dernier dimanche d'août; Loeméjan, le dimanche de la Trinité.

Ploumoguier, pardon le 29 juin.

Plourin, fête patronale, le quatrième dimanche de juillet; pardon, le dimanche le plus près de la fête du saint nom de Jésus.

Plouvien, fête patronale, premier dimanche de mai, à la chapelle de Saint-Jaoua; grand pardon, le 24 juin, à la chapelle de Saint-Jean-Balamant; pardon au bourg le premier dimanche de juillet; pardon du Rosaire, le premier dimanche d'octobre.

Plouzané, fête patronale, le dimanche le plus près du 10 août; deux pardons à la chapelle Sainte-Oursale, le premier à la Trinité et le second le jeudi précédant le 15 septembre.

Porspoder, fête patronale, le dimanche le plus près du 10 août; deux pardons à la chapelle Saint-Oursal, le premier à la Trinité, et le second le jeudi précédant le 15 septembre.

Rumengol, à la Trinité, le 15 août, le 8 septembre.

Saint-Divy, fête patronale, le premier dimanche de mars; pardon, le premier dimanche après l'Ascension et le second dimanche de septembre.

Saint-Eloi, deux pardons, le jour de l'Ascension et le premier dimanche de chaque année.

Saint-Marc, le dimanche qui suit le 25 avril.

Saint-Méen, le troisième dimanche de juillet.

Saint-Pabu, le dimanche après l'Ascension.

Saint-Pierre-Quilbignon, pardon de Saint-Pierre, le dimanche après le 29 juin; Sainte-Anne, le dimanche qui suit le 26 juillet; de la Salette, le troisième dimanche de septembre.

Saint-Renan, le dimanche après le 15 août.

Saint-Thonan, deux pardons, le premier le 25 août et le second le 6 décembre.

Saint-Urbain, le premier dimanche de juillet et le troisième dimanche de septembre; à Trévarn, le jour de l'Ascension et le troisième dimanche de septembre.

Trébabu, grand pardon, le dimanche après l'octave de la Fête-Dieu; fête patronale, le second dimanche de l'Avent.

Tréflévénez, le premier dimanche après le 24 juin et le dernier dimanche de septembre.

Tréglonou, petit pardon, le cinquième dimanche après Pâques; grand pardon ou fête patronale, le deuxième dimanche de juillet. Tréhou, pardon, le second dimanche de septembre. Trémaouézan, grand pardon, le dimanche après le 24 juin; petit pardon, le dernier dimanche d'avril.

Arrondissement de Châteaulin

Berrien, fête patronale, le premier dimanche de juillet; pardon de Sainte-Barbe, le deuxième dimanche d'août.

Brasparts, fête patronale, le 15 août; fête patronale de Saint-Rivoal, le premier dimanche après le 22 septembre; petit pardon de Saint-Michel, le dernier dimanche de mai; grand pardon de Saint-Michel, le dernier dimanche d'août; petit pardon de Saint-Sébastien, le deuxième dimanche de juillet; grand pardon de Saint-Sébastien, le premier dimanche de septembre.

Camaret, fête patronale, le premier dimanche d'octobre; pardon de Notre-Dame de Roc-Amadour, le premier dimanche de septembre. Fête de la pêche (bénédiction de la mer), le troisième dimanche de juin.

Carhaix, N.-D. du Froul, le lundi de la Pentecôte; quartier de la Fontaine, le jour de la Pentecôte.

Cast, pardon, le second dimanche de mai; à Saint-Gildas, le troisième lundi de juillet.

Châteaulin, fête patronale (Notre-Dame), le premier dimanche de septembre; de Lospars, le troisième dimanche de mai, de Kerluan, le deuxième dimanche de juillet.

Châteauneuf, fête patronale, le dernier dimanche de janvier; pardon des Portes (très renommé), le dernier dimanche d'août.

Cléden-Poher, fête patronale, le 15 août.

Collorec, fête patronale, le troisième dimanche d'octobre; pardon de Sainte-Marguerite, le troisième dimanche de juillet.

Coray, fête patronale, le dimanche après le 29 juin; pardon de Garnilis, le dimanche et le lundi de la Pentecôte.

Crozon, fête patronale de Saint-Pierre, le dimanche le plus près du 29 juin; pardon de Saint-Julien, le premier dimanche de mai; de Saint-Hernot, le troisième dimanche de juillet; de Saint-Laurent, les deuxièmes dimanche de mai et d'août; de Saint-Philibert, le troisième dimanche d'août; de Saint-Fiacre, le quatrième dimanche de septembre; de Saint-Jean-Leidez, le 24 juin.

Dinéault, fête patronale à la Trinité, à la chapelle Saint-Exupère, le dimanche qui suit le jour du Saint-Sacrement et le troisième dimanche de septembre.

Edern, pardon le troisième dimanche après Pâques; Saint-Symphorien (chapelle), le quatrième dimanche de Pâques; pardon de Guilvain (chapelle), le jour de l'Ascension; chapelle de Saint-Jean, le 24 juin; grand pardon de Notre-Dame de Niver, le jour de

la Pentecôte; petit pardon, le 15 août; chapelle de Lannien, le troisième dimanche d'août; chapelle de Hellen, le second dimanche de septembre.

Gouézec, fête patronale, le dimanche le plus près du 29 juin; pardon de Saint-Yves, à l'Ascension; aux Fontaines, le premier jeudi après la Pentecôte et le 15 août; à Tréguron, le 24 juin et le 8 septembre.

Huelgoat, 1^{er} dimanche d'août (Notre-Dame-des-Cieux dure 3 jours); 1^{er} ou 2^e dimanche de juin (fête patronale).

Kergloff, fête patronale, le second dimanche de septembre; pardon de Bon-Secours, le dimanche de la Trinité.

La Feuillée, pardon de Saint-Jean, le 24 juin; de Saint-Houardan, le second dimanche de septembre.

Landeleau, pardon, le lundi de la Pentecôte.

Landevennec, à l'Ascension; pardon de la chapelle du Folgoet, le premier jeudi de mai; fête patronale de Sainte-Philomène, le premier dimanche après le 15 août.

Lanvéoc, le dimanche le plus près de la fête de Sainte-Anne.

Laz, fête patronale, le 3^e dimanche de septembre; assemblée, le 25 décembre.

Le Cloître, fête patronale, le quatrième dimanche après Pâques; pardon à la chapelle de Saint-Voarin, le dimanche après l'octave du Saint-Sacrement; à la chapelle de Saint-Jean, le 24 juin.

Le Faou, le lundi de Pâques, le jour de l'Ascension.

Lennon, quatre pardons: Saint-Modé, le septième dimanche après Pâques; Saint-Nicolas, le lundi de la Pentecôte; la Trinité, le premier dimanche après la Pentecôte; et Sainte-Barbe, le premier dimanche de juillet.

Loeronan, pardon de la grande Troménie. C'est le plus important du canton. Il ne s'ouvre qu'au bout de chaque période de 6 ans, le second dimanche de juillet, pour être clos le dimanche suivant; trois pardons annuels: le premier janvier, le second dimanche de juillet, fête patronale (petite Troménie), et le dernier dimanche de septembre.

Logonna-Quimerch, pardon, le second dimanche de juillet.

Loc-Maria Berrien, pardon, le dimanche de la Trinité; le dernier dimanche de septembre.

Motreff, fête patronale, 3^e dimanche de mai et le 1^{er} dimanche qui suit l'Ascension.

Pleyben, pardon, le premier dimanche d'août (Les lundi et mardi qui suivent, il y a danses et courses à cheval).

Ploéven, fête patronale, le dimanche de la Trinité; pardon de Saint-Nicodème, le deuxième dimanche après Pâques; pardon de Sainte-Barbe, le premier dimanche de juillet.

Plomodiern, pardon de Saint-Sébastien, le dernier dimanche de juillet; du Ménéhom, le 25 août; de Saint-Magloire, le dernier dimanche de septembre, et de Saint-Etienne, le 26 septembre.

Plonévez-Porzay, pardon à Sainte-Anne la Palue, l'un des plus célèbres de la Bretagne. La grande assemblée a lieu le dernier dimanche d'août et le samedi qui le précède. Pardon du bourg, le second dimanche d'août; petit pardon de Notre-Name de la Clarté, le troisième dimanche après Pâques; grand pardon de Notre-Dame de la Clarté, le second dimanche de septembre.

Plounévezel, pardon de Sainte-Catherine, deuxième dimanche de mai; Plounouvézel le jour de la Pentecôte.

Plouguez, le dimanche de la Trinité.

Plouyé, fête patronale, le troisième dimanche de septembre; pardon de Saint-Mathurin, le 2^e dimanche de mai; pardon de Saint-Salomon, le lundi de la Pentecôte.

Port-Launay, grand pardon, le premier dimanche de l'octave de la Fête-Dieu; pardon de Saint-Nicolas, le dimanche le plus près du 6 décembre.

Poullaouen, pardon de Saint-Tudec, 4^e dim. de mai; fête patron., Saint-Pierre, le 1^{er} dim. de juillet; pard. du Rosaire, le 1^{er} dim. d'octobre; pard. Saint-Victor, le 1^{er} dim. qui suit l'Ascension.

Quéménéven, fête patronale, Saint-Ouen, le troisième dimanche de septembre; à la chapelle de Notre-Dame de Kergaot, petit pardon le dimanche de la Quasimodo; grand pardon, le dimanche après le 15 août.

Quimerch, pardon de Saint-Léger, le troisième dimanche de mai, à la Saint-Jean, et fête patronale du bourg, à la Saint-Pierre.

Roscanvel, fête patronale, le 14 septembre.

Rosnoen, fête patronale, le premier dimanche de septembre.

Saint-Goazec, fête patronale, à la Saint-Pierre.

Saint-Hernin, pardon de Saint-Sauveur, 1^{er} dim. de mai; pardon de Saint-François; 3^e dim. de sept.; pardon de Saint-Hernin, 1^{er} dim. d'août.

Saint-Ségal, fête patronale, le dim. après l'octave de la Fête-Dieu; à la chapelle Saint-Sébastien, le dim. après la Sainte-Magdeleine (22 juillet).

Saint-Thois, fête patronale, le premier dimanche de mai; pardon de Saint-Exupère, le premier dimanche d'octobre.

Serignac, fête patronale, le dernier dimanche de juin; pardon de Péridée, le dernier dimanche de septembre; de Quefforch, le troisième dimanche de septembre; de Toulagras, le quatrième dimanche après Pâques; de Coatquéau, le dimanche qui suit l'Ascension; de Trénivel, le dimanche de la Trinité.

Spézet, fête patronale, le 2^e dim. de juillet; à la chapelle du Crann le dim. de la Trinité; à la chapelle de St.-Adrien, le 1^{er} dim. de mai, le 1^{er} dim. de juillet et le 3^e dim. de sept.; à la fontaine St-Gouesnou, le jour de l'Ascension; à Sainte-Brigitte, le dim. av. la Pentecôte; à Saint-Jean, le 24 juin; à Saint-Tudec, le 3^e dim. de juillet et le 2^e dim. de sept.; pardon du Rosaire, le 1^{er} dim. d'oct.; à Saint-Denis, le 2^e dim. d'oct.; à Saint-Conogan, le 3^e dim. d'oct.; à Saint-Antoine, le 1^{er} dim. de sept.

Trégarvan, grand pardon le 1^{er} dim. de juillet, et le petit pardon, le dernier dimanche de septembre.

Trégourez, fête patronale; le 3^e dimanche d'octobre; pardon, le 1^{er} dimanche d'août à Ponthouar.

Arrondissement de Morlaix

Bodilis, le jour de l'Ascension et le 15 août.

Carantec, pardon le lundi de la Pentecôte et le dimanche qui suit le 15 août.

Cléder, fête patronale de Saint-Pierre, le dimanche qui suit le 29 juin et le troisième dimanche de septembre.

Gommana, le dernier dimanche de juillet.

Carlan, le 3^e dimanche de septembre.

Guiclan, fête patronale, le dernier dimanche de juillet.

Guerlesquin, pardon, le jour de la Saint-Jean; grand pardon, le 4^e dimanche de juillet, dure 3 jours; pardon de Saint-Ténéou, le 3^e dimanche d'août; pardon de Saint-Thégonnec, le 3^e dimanche de septembre; pardon du Rosaire, le 1^{er} dimanche d'octobre.

Guimaëc, fête patronale, le 1^{er} dimanche de juillet, pardon de Notre-Dame-des-Joies, le 8 septembre, de la chapelle Christ, le 2^e dimanche de septembre; de la chapelle de Saint-Paul, le dernier dimanche de septembre.

Lampaul, fête patronale, le 1^{er} dimanche de mai, à la chapelle Sainte-Anne, le dimanche qui suit le 15 août.

Landivisiau, fête patronale, le dimanche qui suit le 11 juillet; pardon de Sainte-Anne, le dimanche après le 26 juillet; pardon de Lourdes, le dernier dimanche de mai; pardon de Saint-Mathieu, le second dimanche de septembre.

Lanhouarneau, grand pardon, le dimanche qui suit le 17 juin; petit pardon, le 8 décembre.

Lannéanou, fête patronale, le premier dimanche de septembre.

Lanmeur, pardon de Kernitron, le 15 août.

Le Cloître, fête patronale, le dimanche de la Trinité.

Locmélard, fête patronale, le jour de l'Ascension et le premier dimanche d'octobre.

Locquénoles, le 3^e dimanche de Carême; le jour de l'Ascension. Mespaul, fête patronale, le 25 juin; grand pardon, le dimanche suivant; pardon à la chapelle de Sainte-Catherine, à la Quasimodo.

Pleyber-Christ, fête patronale, le dimanche de la Pentecôte; pardon du Christ, le 3^e dimanche de septembre.

Plouégat-Moysan, le dimanche qui suit le 10 août.

Plouégat-Guerrand, fête patronale le dimanche qui suit le 15 août.

Plouénan, pardon de Kerellon, le 2^e dim. de mai et le 15 août.

Plouescat, fête patronale, le dimanche après le 29 juin; pardon de N.-D. de Kerzéan, le lundi de la Pentecôte; de Saint-Eden, le

dimanche après la Trinité; grand pardon du Calvaire le 2^e dimanche de septembre.

Plouézoc'h, fête patronale 1^{er} dimanche d'août; pardon de Saint-Etienne, le 26 décembre.

Plougar, pardon de Saint-Pierre, le 1^{er} dimanche de juillet; pardon de Saint-Edern, le 1^{er} dimanche de septembre.

Plougasnou, fête patronale à la Saint-Pierre, 29 juin.

Plougonven, fête patronale, le quatrième dimanche après Pâques, pardon de Saint-Eutrope, le dernier dimanche d'avril; de Kervézec, le dernier dimanche de juillet; de Saint-Albin, le 3^e dimanche d'août; de Saint-Souron, le 4^e dimanche de septembre; de Saint-Michel, le 5^e dimanche de septembre ou le 2^e dimanche d'octobre.

Plouigneau, fête patronale, le jour de l'Ascension (on ne danse que le lendemain, jour de foire); chapelle Saint-Eloi, le 3^e dimanche de juin; Lanleya, le dernier dimanche de juillet; la Clarté-Saint-Divy le 1^{er} dimanche d'août; Luzivilly, le 15 août; Saint-Etienne, le 2^e dimanche de septembre; le Bourouguel, le 3^e dimanche de septembre; Saint-Hélar, le 2^e dimanche d'octobre.

Ploujean, fête patronale, le dimanche de Pâques; pardon de Traoufeunteunioù, le 1^{er} dimanche de juillet; pardon de Sainte-Geneviève, le 1^{er} dimanche de septembre; pardon de Troudoust, le 1^{er} dimanche de septembre;

Plouneventer, pardon, le 1^{er} dimanche de mai, le 1^{er} dimanche de juillet et 1^{er} dimanche de septembre.

Plounéour-Menez, le 1^{er} dimanche de mai; pardon Sati-Dyvin le 2^e dimanche de mai; pardon du Relecq, le 15 août.

Plounevez-Lochrist, fête patronale, le 29 juin ou le dimanche après; pardon de Lochrist, le 14 septembre ou le dimanche après.

Plouzévédé, fête patronale, le 29 juin; pardon à Berven, le 2 février et le 15 août.

Plourin, fête patronale, le lundi de la Pentecôte; pardon de Saint-Fiaere, le dimanche après la Sainte-Anne (26 juillet).

Plouvorn, fête patronale, le 3^e dimanche d'août; à la chapelle de Lambader, le lundi de la Pentecôte.

Roscoff, pardon dit de Santez, le dimanche qui suit l'octave de la Fête-Dieu; de Sainte-Barbe, le 3^e lundi de juillet; pardon du Vil le 15 août, fête patronale.

Sainte-Sève, pardon le jour de l'Ascension.

Saint-Jean-du-Doigt, fête patronale, le 23 et 24 juin.

Saint-Thégonnec, fête patronale, le 2^e dimanche de septembre. Sizun, petit pardon, le dimanche après l'Ascension; grand pardon, le dernier dimanche de juillet; pardon à la succursale de Saint-Cadou, le dernier dimanche de septembre, et à la chapelle de Loc-Ildut, le jour de la Fête-Dieu.

Taulé, pardon à la Trinité, à la Saint-Pierre et au Rosaire; grand pardon, à Penzé, le 8 septembre.

Tréflex, fête patronale, le 23 juin; pardon de Saint-Ediltrude en breton (Sainte-Vintroc); pardon, le 4^e dimanche de juin.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano, pardon de Saint-Pierre, le 1^{er} dimanche d'août; du Rosaire, le 1^{er} dimanche d'octobre.

Bannalec, fête patronale, le 8 septembre; pardon à l'Église Blanche, 1^{er} dimanche d'août; à la Véronique, le jour de l'Ascension; à Saint-Cado, le 3^e dimanche d'août; à Saint-Jacques, le 24 juin; à Saint-Mathieu, le 4^e dimanche de septembre et le 8 décembre.

Baye, fête patronale, le second dimanche d'août; pardon de Saint-Eloi, le 24 juin, le plus grand pardon de la commune; pardon de Saint-Dillec, le 1^{er} dimanche de juillet.

Clohars-Carnoët, pardon de Saint-Maurice, le lundi de la Pentecôte; du bourg (petit pardon,) le 26 juillet; du bourg (grand pardon) le 15 août.

Guilligomarch, pardon à Saint-Julien, le 1^{er} dimanche de juillet; à Saint-Eloi, le 2^e dimanche de juillet; pardon de Saint-Hilaire, le 2^e dimanche de novembre; fête patronale, le dimanche qui suit le 21 juin.

Kernével, fête patronale, le 1^{er} dimanche de septembre; pardon de Loc-Jean, le 24 juin; pardon du Moustoir, le lundi de la Pentecôte.

Locunolé, le 1^{er} dimanche de mars; de Notre-Dame de Lourdes, le dimanche de la Trinité; de Saint-Guénolé, le 3^e dimanche de juillet; de Notre-Dame du Folgoët, le 8 septembre; de Sainte-Georgette, le dernier dimanche de septembre; de Saint-Médard, le 2^e dimanche d'octobre.

Melgven, pardon de Saint-Pierre : fête patronale le 1^{er} lundi d'octobre.

Mellac, fête patronale, le 1^{er} dimanche d'août.

Moelan, pardon de Saint-Roch, le dimanche d'après le 15 août; Saint-Philibert, le 2^e dimanche après le 15 août; le 8 septembre, grande procession à Bélon.

Névez, fête patronale, le 2^e dimanche après Pâques; pardon de Sainte-Barbe, le 2^e dimanche d'août; de Saint-Nicolas, le 1^{er} dimanche de septembre; de Trémorvézen, le 2^e dimanche de septembre; de Saint-Mathieu, le dernier dimanche de septembre; du Rosaire, le 1^{er} dimanche d'octobre, les réjouissances publiques annuelles ont lieu le lundi du Rosaire.

Nizon, pardon à Notre-Dame de Kergornet, le 1^{er} dimanche de mai; à Notre-Dame de Trémalo, le 2^e dimanche de septembre.

Pont-Aven, fête patronale, le 3^e dimanche de septembre; pardon de Saint-Mathurin, le 2^e dimanche de mai.

Querrien, pardon, le 3^e dimanche de septembre, au bourg; le 15 août, à la Clarté; grand pardon de la Clarté, le dimanche qui suit le 15 août; pardon de la Chapelle-Neuve, le 2^e dimanche d'août.

Quimperlé, fêtes patronales, le 2^e dimanche de mai et le 3^e dimanche de septembre; le dimanche et le lundi de la Passion à l'occasion de la foire des Veilles de Pâques; pardons à Lothea, le mardi de Pâques et le dimanche de la Trinité; à Toullouen, pardon des Oiseaux, le lundi de la Pentecôte; à Saint-Avit, le dernier dimanche de juillet et le 4^e dimanche de septembre; fête de Saint-Michel, le dimanche le plus près du 29 septembre.

Rédéné, pardon de Sainte-Marguerite, le 2^e dimanche de juillet; pardon de Carmel, le 3^e dimanche de juillet; fête patronale (La Lorette), le dimanche qui suit le 8 septembre.

Riec-sur-Bélon, fête patronale le premier lundi de juillet; pardon de Trémor, le lundi de la Pentecôte; de Saint-Léger, le 2^e dimanche de juillet; de Sainte-Marguerite, le 3^e dimanche de juillet; de Saint-Beuzit, le 4^e dimanche de juillet; de Saint-Fiacre, le 1^{er} dimanche d'août; de Saint-Gilles, le 1^{er} dimanche de septembre; de Saint-Eloi (chapelle de Trébellec), le 24 juin.

Saint-Thurien, fête patronale, le dernier dimanche de septembre; pardon le 3^e dimanche de juillet.

Scaër, fête patronale, le dernier dimanche d'août; pardon à la chapelle de Coadry, le dimanche de la Fête-Dieu et le dernier dimanche de septembre.

Tréméven, fête patronale, le dimanche après la Fête-Dieu; pardon à la chapelle de Loc Yvi, le deuxième dimanche après Pâques.

Le Trévoux, fête patronale, le 24 juin; pardon à Saint-Corentin, le 1^{er} dimanche de mai; à Kerdulé, le jour de la Trinité et le 15 août.

Pardons des Côtes-du-Nord

Berhet (N.-D. de Comfort), dernier dimanche de septembre; — Bourbriac, Ascension. — Brelévénéz, Trinité; — Saint-Roch, mardi de la Pentecôte. — Carnoët (S. Gildas), 29 janvier, pardon des Oiseaux, le 1^{er} dimanche de juillet. — Guingamp (N.-D. de Bon-Secours, le samedi avant le 1^{er} dimanche de juillet. — Lamballe (S. Amateur), 2^e dimanche de juillet. — Langoat (S^{te} Pompée), Ascension. — Lanmodéz, 2^e dimanche de septembre; à l'île Modéz, le lundi de la Pentecôte. — Lantic (N.-D. de la Cour), 15 août. — Lannion, 26 juillet; Saint-Jean-du-Baly, le 24 juin. — Lanvellec (N.-D. de la Pitié, à S. Carré), à la Pentecôte. — Loguivy-Lannion, à Yvy, le 1^{er} dimanche de mai; à Sainte-Tèle, le 3^e dimanche de septembre. — Loguivy-Plougras (S. Emilion), le dernier dimanche d'août. — Moncontour-de-Bretagne, 3^e dimanche de juillet. — Penvénan (S. Gweltas), Pentecôte. — Perros-Guirrec (N.-D. de la Clarté), le 15 août. — Plestin (S. Gestin, S. Eillame, et S^{te} Enora), à la Trinité et le 4^e dimanche après

Pâques. — Pleudaniel (N.-D. de la Vieille-Eglise), le 15 août. — Ploulec'h (N.-D. du Coz-Vaudet), le 3^e dimanche de mai. — Ploubezre (N.-D. de Kerfons), 8 septembre. — Quintin (N.-D. de la Délivrance), 1^{er} dimanche de mai. — Ploumêvez-Moëdec (N.-D. de Kéramanac'h), 15 août. — Rospez (S^t Dogmael), 5 septembre. — Rostrenen (N.-D. de la Renée), 15 août. — Saint-Aignan (S^{te} Triphine), 1^{er} dimanche de mai. — Saint-Brieuc (N.-D. d'Espérance), dernier jour de mai. — N.-D. de la Fontaine, le 8 septembre. — Saint-Laurent-du-Pouldour (près Plouégat Moysan), 9 ou 10 août. — Saint-Levien, 2^e dimanche de septembre. — Trébeuden (N.-D. de Kergonan), le dimanche après le 15 août; N.-D. du Penvern le dimanche le plus près du 15 août. — Trégrom (S. Brandan), 6^e dimanche après Pâques; — Trémeloir, 15 août. — Trédaniel (N.-D. du Haut), 15 août. — Tréguier (S. Yves), 19 mai : C'est au Minihy qu'à lieu le pardon.

**Ar bloaz. — Eur zell a drevn hag araog
Eur gerik var bep tra**

Ar maro.

An den'zo gret evit mervel, n'ema var an douar nemed evit deski mervel, ober eur maro mad. Ha micher ar maro eo skei a gleiz hag a zeou eb sellet nag euz oad, nag ouz ners, nag ouz danvez; skei a ra peurlies a ne vezer ket var c'hed anezan. Rag-ze bezomp. ato prest. Beillit rag ne ouezit nag an deiz mag an heur, eme hor zalver.

Da fin ar bloaz 1909, LÉOPOLD II, Roue ar Beljik a zo eat dirak an aotrou Doue. Ganet oa d'an 9 a viz ebrel 1835; dre e vamm oa mab bihan da Louis Filip, Roue a Frans. E 1853 e timezas d'ar Brinzez Marie Henriette, duchez vras a aotrich : hou- man a zo maro en 1902, goude beza, lakeat er bed 3 merc'h hag eur mab.

Ar roue Leopold a roa eur Roue bras. Bez oa just ha leal; karout a rea miret ar peoc'h en en rouantelez. Roet en deuz d'ar Beljik bro ar C'hongo, Mignoun (bras oa d'ar Frans. Maro eo d'ar gwener 17 Kerzu 1909, da 2 heur diouz ar mintin (en e balez a Laeken, 3 kilometr euz Bruxelles) goude beza resevet e zakramanchou diveza.

D'an 22 e oue anterret gant lidou bras e iliz Laecken, goude eun ofis e katedral Bruxelles.

D'ar 5 a viz c'houevrer e Varvas, e gras an aotrou Doue e enezen Jersey ar FRER ABEL, ganet dar 1 a viz gouere 1845, e Plessé (Loire-Inférieure) ha bet 12 vloaz superior general Frered Ploer-mel (goude ar Frer Cyprien, 1897).

D'an 12 a viz c'houevrer e Varvas ive e kemper, an aotrou chaloni BELBEOCH, superior koz Seminer bihan Pont-Croix. Ganet e

Donarnenez (1841) soudard ar Pab (1860), great gantan e studi ha beleget e Roum; kure Lambezellec, rejant evit ar Skritur sakr e Seminer bras Kemper (1869). En 1884, e oue lakeat e penn Seminer bihan Ponte-Kroaz. Bez oa eur belek santel, habil bras ha goest. Rust ha pront da velet, e touge en e greis eur galon aour. Eun ofis a oue great evitan da genta e iliz Katedral Kemper. Eun 250 beleg, oll chalonied ar Chapitr hag an aotrou n'Eskob e unan a ioa eno. Kaset e oue goudeze da anterri da Audierna. N'e ket pedennou vanko dezan : *Defunctus adhuc loquitur.*

MARO IVE (Da fin miz ebrel) an aotr. viconte MELCHIOR DE VOGUÉ, akademisian.

En deziou kenta a viz mae (euz ar 7 d'an 8) Roue Bro zaos, EDOUARD VII, a zo eat euz ar bed-man. Kals a geuz zo bet diskouezet dezan, Ken en e rouantelez, Ken e Frans hag er braou all. D'an ampoent e reat er Frans goueliou bras en honor da Jeann d'Ark. Hogen arc'heskob Paris a bedas ar gristenien da jom eb staga draoioù ha fleur ouz o ziez evit merka o c'haonv.

Ar roue Edouard VII a ioa ganet d'an 9 a viz du 1841. D'an 10 a viz meurs 1863 e timezas d'ar Brinsez Alexandra euz Danemark (bez o devoue 6 bugel; chom a ra 1 mab ha 3 merc'h Aboue ar 24 a viz genver 1901 (da varo e vamm Victoria) oa roue. Kals a frankiz a leze evit ar relijion gatolik, hag hen protestant. Anterret e oue d'ar gwener 20 a vaé e chapel Sant Jorj, e palez Windsor.

D'an 9 a viz mae maro (e Paris) AUGUST ROUSSEL, Ken Renner ar journal bras ha katolik l'Univers euz Paris.

J. QUÉRÉ

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

15, Place Thiers, 15, Morlaix

(Entrée par les escaliers, près l'église Saint-Melaine.)

CONSULTATIONS DE 9 h. à 5 h. (Tous les jours non fériés)

M. Quéré conseille à tous ses Clients de prendre des rendez-vous.



Monseigneur DULONG DE ROSNAY

CHANOINE D'HONNEUR DE LA CATHÉDRALE, PRÉLAT DE LA MAISON DU PAPE

(28 février 1833 + 21 juin 1910).

Le samedi 25 juin, au coup de l'Angelus de midi, mourait pieusement, après une longue maladie, en son manoir de la Fontaine, à Morlaix, Mgr Dulong de Rosnay, chanoine d'honneur de la cathédrale de Quimper, prélat de la Maison du Pape (c'était, jour pour jour, le 50^e anniversaire de son sacerdoce, ayant reçu la prêtrise le 25 juin 1860, à N.-D. de la Garde, Marseille). Tous les journaux de Bretagne et de France ont donné à cette occasion des articles très justement élogieux de Mgr Dulong. C'était dans toute la force des termes, un *homme de foi*, de *piété ardente* (un saint, l'expression était dans l'esprit de tous, et je l'ai recueillie sur les lèvres de plusieurs), un *homme d'action* (même dans sa retraite de la Fontaine. Comme le disait Mgr Duparc dans son éloquente et touchante oraison funèbre : quand on s'est mis au service de Dieu et des âmes, on ne se résigne guère à la retraite).

Joseph Dulong de Rosnay, né le 28 février 1834, à Saint-Martin-de-Morlaix, fit ses basses classes au collège de Saint-Pol-de-Léon, termina ses études à Redon, à Quimper et à Saint-Sulpice. Il entra dans la Société de Marie, et reçut les ordres sacrés à la Seyne,

près de Toulon, en 1860. Il devint professeur de philosophie et de théologie aux grands séminaires de Moulins et de Saint-Brieuc, et, en 1866, professeur d'éloquence et prédicateur à Paris.

En 1873, il commença, avec M. Albert de Mun, une croisade ouvrière : rien ne résistait à son éloquence convaincue. Il fit trois campagnes comme aumônier militaire, fut pris par les Allemands et trainé en Allemagne. Vers 1876, Mgr Le Hardy du Marais, évêque de Laval, l'appelle auprès de lui comme vicaire général. En 1883, contraint par la nécessité de se ménager un peu, il voulut prendre quelque repos à Morlaix. Mais la fièvre de l'action et de la parole reprenait toujours son empire. *Oportet evangelizare... dum tempus habemus operemur bonum* : il faut que je prêche, il faut que je fasse le plus de bien possible en cette vie ; on se reposera dans l'autre, se disait-il souvent. Semblable au P. Maunoir, au V. Michel Le Noblez, à saint Paul, il parcourait le diocèse et la France pour enflammer le cœur des fidèles du feu de la parole de Dieu (carêmes de Quimper, Brest, Saint-Mathieu-Morlaix, Lorient, Bordeaux, Saint-Melaine-Morlaix). En 1885, il est nommé chanoine honoraire de Quimper, et en 1896, prélat de la Maison du Pape.

Ses funérailles ont eu lieu à Morlaix, le mercredi 29 juin 1910. Elles furent touchantes et pieuses. Une foule nombreuse, composée de toutes les classes de la société, était là pour témoigner sa reconnaissance, son attachement, sa vénération. L'église de Saint-Melaine ne put contenir toute l'assistance. Il y avait 2 vicaires généraux, 12 chanoines, près de 100 prêtres. Mgr Grelhier, évêque de Laval, commence l'office ; M. Ely, recteur, chante la messe. Mgr Duparc, qui avait renoncé à suivre ses diocésains à Lourdes, pour présider la triste cérémonie, prononce l'oraison funèbre et donne l'absoute.

Les mérites des multiples bonnes œuvres de Mgr Dulong l'ont suivi, ses *bonnes œuvres demeurent*.

Comme son divin Maître, dont il était l'image frappante et vivante, *il a passé en faisant le bien*...

Sa mémoire sera toujours bénié.

Autres morts de l'année.

Le 31 juillet : enterrement, à Saint-Martin de Morlaix, de M. OLLIVIER (FRÈRE JEAN), de l'Institut des Frères de Ploërmel, né à Pléhédel (Côtes-du-Nord), directeur d'école libre, mort à Landerneau, le 28 juillet.

BOURGALT-DUCOUDRAY, du Conservatoire de chant et de musique, âme bretonne, mort à Paris le 4 juillet 1910.

M^{me} SABLON DU CORAIL, enterrée à Coadout (Côtes-du-Nord)

le 24 avril : c'est la belle-mère de M. Du Roscoat, maire et conseiller général.

JEAN LE FUSTEC (Ab-Guillerm), barde breton, mort à Paris le 22 mars : il était né à Rostrenen (Côtes-du-Nord).

Y.-M. COTTY, père de Mériadec, enterré au Vieux-Marché (Côtes-du-Nord) le 28 février.

BARONNE DE REILLE, présidente de la Ligue patriotique des Françaises, morte à Paris le 31 juillet.

Le R. P. OLLIVIER, prédicateur dominicain, né à Saint-Malo en 1855, mort à Levallois-Perret, près Paris, le 20 septembre.

Le R. P. Ch. KERVENNIC, jésuite, né à Lambezellec le 30 août 1826, mort à Quimper le vendredi 30 septembre 1910. Il était neveu de M. Kervennic, ancien curé de Taulé et missionnaire, a deux autres frères (Pierre et Jean), jésuites aussi, et un neveu, recteur à Gouézec (M. Colin). Ils furent 17 enfants, dont 5 prêtres.

Le R. P. Kervennic repose dans le cimetière de St Marc (Brest), à côté de son vieux compagnon d'armes, le R. P. Rot.

Unis dans la vie, ils ne sont pas séparés dans la mort.

Vendredi 22 juillet, mort à Saint-Pol-de-Léon de M. ISIDORE LAZENNEC, professeur au collège de Léon, depuis 39 ans, maître de chapelle à la Basilique, compositeur de talent (*Binious du Finistère, Rêve évanoui*), directeur de la station d'électricité.

M. l'abbé Kerboul lui administra les derniers sacrements.

Le 23 septembre, mort à Rennes de Mgr GUILLOIS (77 ans), ancien évêque du Puy, né à Mauron (Morbihan).

NOUVEAUX ROIS

Le jeudi 23 décembre 1909, avènement du ROI DE BELGIQUE, ALBERT 1^{er} (neveu de Léopold II), né à Bruxelles le 3 avril 1875, marié à la princesse Elisabeth de Bavière (3 enfants). Il a beaucoup étudié et voyagé, aime les questions ouvrières, est très bon.

ROI D'ANGLETERRE : GEORGES V (fils d'Edouard VII), né le 3 juin 1865. Mariage en 1893 avec Victoria-Marie de Teck (6 enfants dont 1 fille), avènement le 17 mai 1910. Dans sa Déclaration royale au jour de son couronnement, 7 mai 1910, il a modifié les termes blessants pour la religion catholique.

Révolution AU PORTUGAL; et proclamation de la République (octobre).

Le roi d'ESPAGNE n'est plus solide sur son trône depuis que Canalejas est premier ministre.

Fêtes, Congrès, Heureux Événements



Le lundi et le mardi de Pâques (28 et 29 mars) grand Congrès eucharistique à Ploudalmézeau, sous la présidence de Mgr Duparc.

1^{re} journée pour les enfants de 8 à 14 ans; 2^e journée pour les hommes.

Foule énorme et pieuse. Un très grand nombre de prêtres. Il suffit de dire que le pardon a été beau à l'égal des pardons de Lourdes. 10.000 enfants, 7.000 hommes, 8.000 femmes.

A Pluzunet (Côtes-du-Nord), inauguration d'un beau tombeau à la conteuse bretonne *Mac'harit Phulap* (journalière, ne sachant ni lire ni écrire : mais elle savait « conter » mieux que personne.)

Le 18 janvier, mariage à Languidie (Morbihan), de *Louis Herrieu*, barde breton. — Le dimanche de l'Épiphanie, bénédiction d'une école chrétienne à *Ploumilliau*, par M. Pennec, vicaire général.

28-30 janvier, journées sociales à Rennes, sous la présidence de Mgr Dubourg.

En mai (dimanche 8 mai surtout), splendides fêtes en l'honneur de la *B. Jeanne d'Arc*.

Fin de mai : la fameuse comète de *Halley* est venue nous visiter après une absence de 75 ans. Mais on n'a guère vu que sa queue, et plusieurs n'ont rien vu du tout. A la prochaine fois ! si nous vivons !

MUSEUM DE LA MESSIE HENRIETTE PALIS
LA BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC
Libératrice et patronne de la France.

En juin, nomination de *M. Loth* (professeur de langue celtique à la Faculté de Rennes) au Collège de France pour la chaire d'histoire, langue et littérature bretonne, en place de *M. d'Arbois de Jubainville*, décédé. Il est remplacé à Rennes par *M. Pierre Le Roux*, de Pleuvian (Côtes-du-Nord). On étudie le breton dans la plupart des grandes Facultés d'Europe et d'Amérique : à Paris, Rennes, Oxford, Cambridge, Liverpool, Edimbourg, Glasgow, Dublin, Washington, Berlin, etc.

En juillet, bénédiction de la première pierre de l'église neuve de *Lanrodec* (Côtes-du-Nord), par *M. Penneec*.

Le 10 juillet, à Morlaix, fête des Fleurs.

Le 17 juillet, cinquantenaire de la Consécration de la chapelle de la *Salette-Morlaix* (chanta la Messe : *M. Cogneau*, vicaire général; sermon breton de *M. Le Duc*, curé-archiprêtre de Morlaix; sermon français de *M. Kerjean*, recteur de Saint-Martin de Morlaix). Du 20 au 23 août, fêtes d'Aviation au Mont-Saint-Michel.

Le 24 juillet, fête de gymnastique à Morlaix, sous la présidence effective de *M. de Mun*, député, et la présidence d'honneur de *M. de Forsanz de Garlan*. 700 gymnastes, de Morlaix, Saint-Pol, Landerneau, Lesneven, Brest (Saint-Marc, Saint-Louis et Saint-Martin), Guipavas, Ploudalmézeau, Quimper, Pommérit-Jaudy (Côtes-du-Nord), en tout 11 sociétés de gymnastique.

Le 26 août, 12^e Congrès de l'Union régionaliste bretonne (Châteauneuf-du-Faou).

Du 4 au 11 septembre, Congrès eucharistique de Montréal, 200 évêques, 3.000 prêtres, 500.000 pèlerins à la grande procession.

Le 5 septembre, à Saint-Pol-de-Léon, formation et première assemblée de l'Association des Anciens élèves du collège de Léon.

Le 19 septembre, à Saint-Vouguy, fête bretonne *Bleun Bruk*, 12 chorales. Conférence de l'abbé Madec sur les œuvres post-scolaires.

Le 23 octobre, bénédiction d'une chapelle à *N.-D. du Folgoat*, pour les Messes en plein air, par *M. Cozic*, curé-doyen de Lesneven.

Les 6 et 7 novembre, journées sociales à Quimper, sous la présidence de *Mgr Duparc*. Le 8 novembre, Conférence des évêques bretons à Quimper.

Le jeune médecin *Savidan*, né à La Roche, près Tréguier, décoré de la croix d'honneur pour le sauvetage héroïque des cadavres du *Pluviose*.

Le 16 octobre, fête d'aviation de Saint-Brieuc. — Fête d'aviation de Béthény (3 juillet). — Fêtes d'aviation de Quimper (14-17 juillet).

Les 4 et 5 juillet 1910, au Mont-Saint-Michel (Manche), fête commémorative du couronnement de l'archange saint Michel (3^e centenaire), sous la présidence du cardinal Luçon, archevêque de Reims, légat-né du Saint-Siège, assisté de NN. SS. Guérard,

évêque de Coutances, et Duparc, évêque de Quimper, devant une assistance de 7000 catholiques (messe célébrée pontificalement par *Dom Cabrol*, abbé des Bénédictins de Farnborough, panegyrique par *Mgr Duparc*).

En août et septembre, beau séjour, bonnes parties de grèves et de mer des enfants de Morlaix à la colonie de vacances de *Carantec* (début de la colonie en septembre 1907 à Primel-Trégastel en Plougasnou. Depuis le 24 juillet 1908, la Colonie s'est transportée à Carantec (Maison Saint-Joseph du Belair) où elle possède un joli bateau. Demander la monographie de l'Œuvre à *M. l'abbé Vigouroux*, vicaire à Saint-Mathieu-Morlaix.

Le 7 août, Bénédiction de la mer, à Plougasnou.

Le 15 août, à Lannemeur, grand pardon de *Kernitro* (anniversaire du Couronnement), sous la présidence de *Mgr Duparc*. On peut dire que le pardon a été plus parfaitement beau que celui de l'an dernier; il a été exclusivement pieux et recueilli et suivi par les enfants privilégiés de Notre-Dame de Kernitron.



Modèle de la Maison Raff, de Paris.

GLORIEUX ARCHANGE SAINT MICHEL.
Prince de l'Anges celeste, Protecteur de l'Eglise, Prévôt des âmes, soutiens-mous dans la lutte contre le mal, arrête Satan dans sa guerre contre Dieu.

Pardon bras Kernitron-Lanmeur (14-15 a viz eost 1910)

Ouspen 6000 den a ioa er pardon bras da hanter heost. Meur a hini all o doa c'hoant dont mez n'o deuz ket kavet tro. Red mad oa da lod beza potred ar ger. Mez ne gav ket din e vije nemeur a barrisioniz euz ar c'hanton ha ne vije bet pe en noz pe en deiz o saludi Mamm ha Rouanez Treger...

Lavaret a eller oa Kaeroc'h pardon eget Varlene : neubeutoc'h a ioa a dud, mez c'houekoc'h oa an devosion.

Eun orator Koant a ioa savet tostik d'ar chapel : aotronez leviten vras deuet a bell a gleven o lavaret ne alle ket beza Kaeroc'h. Ti an Itron Varia a ioa ive stummet brao, gante zrapoïou hag e dantelezou : er mod se oa fichet ilizou ha ruiou kear vras Montréal (Canada) d'ar gouelou iskis zo bet euseuz ar 4 d'an 11 a Wengolo.

D'ar 14 da 7 heur 1/2 prosesion d'ar chapel, gousperou. Sarmoun gallek gant an aotr. Cogneau Vikel vras var rouantelez ar verc'hez. Mari n'eo ket eur rouanez evel re an douar ne ellont ket nemeur a dra evit ar bed ma hanetra evit ar bed all. Mari a zo eur rouanez oll c'halloudus ha leun a vadelez.

E Lourd e veler merkou euz ar galloud hag ar vadelez-ze : e Kernitron e veler ive : ar patrik a ioa er chapel gant eur pilet Koar-elumet hen lavarfe deomp ha pa na ve ken.

Goude ar gousperou noz prosesion goulou, tantad.

Tud a oa o kovez epad an noz : an dud a oue a verniou e kichen an tribunaliou hag an daol zantel o c'hortoz o zro, beteg 10 heur antronoz. Meur a hini a gomas da govez.

D'ar 15 da 9 heur e tigouez 7 prosesion Gant tud parrezioù ar c'hanton en eur gana kantikou. Da 10 heur, oferen var gan (er mod nevez), er vered (an aotrou Diraison Douer'er pardono a dlle dridal o vélet digaset ar pardon ken tost dezan).

An aotrou chaloni Leon person Kleder a ganas an oferen.

An aotr. Hily rejant e Seminer Sant Jakez Guiclan hag an aotrou Berr Kure e Landivisio a asiste anezan ouz an aoter.

An aotrou Duc person bras Montroulez (ha vikel vras Treger evel a lavar lod), a zistagas eur brezegen. O veza ma anavez pell' zo ar re zo ouz er selaou eo barrek hag hardis da gomz dezo. Meuli a ra anezo euz an devosion o deuz evit o Mamm. Mez gour-drouz a ra anezo da Vankout ar Baradoz ma ne gendalc'hont ket da gerzet var roudou o zud koz, pennou kalet ha Kristenien start. Hirio eo tenn ar brezel a rear d'ar gristenien. Klask a rear hor jacha var hent an ifern. Dalc'homp mad.

Kaera Kurunen Mari eo bugale fur ha Kristen penn da benn.

Goude ar gousperou an aotr n'Eskob Duparc a reas eur brezegen ar seurt ne glever ket aliez, soken e Lanmeur. Joa oa gantan gwelet n'o doa Ket a zonj Tregeriz da lezer Kurunen o Mamm da zisliva, nag hent Kernitron da glasvezi. Rei a reas ive meur a ali

divar benn diskouez ar feis en dianveaz-eb respet humen, ha divar
 benn santifia ar zul.

Ilron varia Kernitron
 Douz dreist an oll pur a galon
 Grit ma tale-himp hed an amzer
 Dar fa *Kristen e bro Treger*.
 Reall varnomp, gwerchez santel
 Doue! enori di vo fidel!



STATUS VENERÉE
 DE N.-D. DE KERNITRON.

CHAPELLE N.-D. KERNITRON, LANMEUR.

Monsieur LE SANN
 Curé-Doyen de Lanmeur.

Goueliou bras Gwengamp (5-8 a wengolo 1910.)

Ne zonz ket din e vije bet c'hoaz e Breiz Kaeroc'h goueliou eget ar re a oue e Gwengamp euz ar 5 d'an 8 a viz gwengolo. Evit gwir 3 gouel a oue great asamblez (hanterkantved kurunidigez an Itron Varia a wir zikour, gouel an den Eurur an duk Charlez Bleiz hag ar c'hongrès Marial).

Dar lun da noz e tigoras ar goueliou.

D'ar meurs 6 a wengolo oferen bred gant an Tad Bernard, abad Trapisted Thymadeuc. Klouer Seminer sant Briek a zistagas ar bommou kan. An aotrou De Cormont, eskob sant Per ha Fort de Frans (Martinik) a roas eur brezegen galet var an ners kalon. Fall e ia an traou, mez perak krena, kaout aoun, kila? Daout Ha n'ema ket Doue hag ar Werc'hez ganeomp, itron varia ar wir-Zikour?

Da 8 heur diouz an noz an aotr Gouraud, eskob Gwened a reas eur brezegen var an den eurur Charlez Bleiz. An duk bras en deuz meritet beza savet var an aoteriou.

Renet en deuz eur vuez santel ha pinijennus.

Euz bar an nenv e leac'h ma velomp anezan gant ar gurunen hag an eurusted a bado da viken e tigas da zonz deomp euz meur a virionez hag a vez ankounac' heat gant kal a dud hirio. E peb stad e eller gounid ar Baradoz. Ha piou lavaro n'en deuz ket a amzer : hag an duk Charles Bleiz bet epad 24 vl. as o vrezellekaat, 1500 gweich e kreis an emgann, 10 vloas er prizon, en deuz bet amzer : ha c'houi n'ho pefe ket? Amzer a gavit evit an traou all.

D'ar 7 diouz ar mintin prosesion Relegou Charlez Bleiz euz chapel sant Iann-Kergrist-Grâces : eur prosesion a c'hiz koz ha n'oa ket divalo da velet : eun daou ugent marc'hek var kezek palennet kaer, archerien var droad, floc'hed, dimezellet, kavahieren oll gwisket e mod amzer Charles Bleiz, potred ha potrezet ar patronajou, tambourinou ha trompillou, relegou santel an duk douget a zinden eun de. Daoust d'an amzer fall aleiz a dud a heuillas ar prosesion.

Da 10 heur an aotr. Le Roy, eskob Alinda a ganas an oferen. An aotr Duparc eskob Kemper a reas eur brezegen vras var buez ha vertuziou Charlez Bleiz.

Charlez Bleiz a zo bet eur brezellour bras. N'en deuz ket bet an treac'h var Montfort. Mez gounezet en deuz viktouriou all Kâls Kaeroc'h dre e vertuziou. Treach eo bet d'an techou fall, d'an trubuilhou, saveteat en deuz e vro en eur rei e vuez eviti.

O Breizis a lavar dromp an duk eurur euz barr an nenvou, bezit prest' eveldon da rei ho labour, ho poan, ho koad evit ar re all, evit ar Frans. Mez en han Doue na ziskrogit ket eur meutad euz ho feiz.

Da 8 heur diouz an noz an aotr. Melisson eskob Bleis a zispleg buez an duk hag a denn anezi kenteliou a feis hag a ners evidomp.

Diouz an noz an iliz-veur hag oll tiez kear a ioa skleri jennet en eur mod dudius.

D'an 8, dervez an triomf. Oferen bred kanet gant an aotr. Guerzrd, eskob Coutances, var plasen ar Valy. Eur 30 prosesion a ioa deut eno 700 belek hag eun 30.000 den. An aotronez chaloniad Lecocq, Barre hag Allo a assiste an aotr n' Eskob ouz an aoter.



Photo E. Harmonic, Saint-Brieuc.

ÉCHO DES GRANDES FÊTES DE GUINGAMP

1. Le Bienheureux Charles de Blois, Duc de Bretagne. — 2. La Bannière et la Statue de la Procession le jour du Pardon de Notre-Dame de Bon Secours. — 3. Après la Grand'Messe solennelle, Place du Velly, les Prêtres réunis pour la Bénédiction épiscopale.

An aotr Dubourg, arc'heskob Roazon a demnas e brezonek eur brezegen dispar evel ma oar ober. Beuzet e galon a joa e c'houlen start digant ar re zo euz er selaou d'erc'hel sonj euz ar gouel kaer ma, diskouez o c'harantez d'an Itron varia dre o oberiou.

Kaera kurunen ar verc'hez, Itron Varia ar Wir zikour eo kalonou fidel leun a feis hag a zevosion evit Jezus ha Mari. Dalc'hit stard d'ar feiz koz!

Ar c'hongres marial. Eur c'hongres marial a zo konferansou, eksaminou, expositionou evit gwelad ha kreski an devosion evit an Itron varia.

Kongres marial Gwengamp eo an trede e Breiz. Bez e oue great er gouent koz e leach e oue anterret da genta Charles Bleiz.

Setu ama hanoioù ar re a gomzas eno divar benn an Itron varia hag he devosion :

D'ar 6. — An aotr *Garrec* (caudan). An aotr *Hervé*, rejant e Seminer bras Sant Briek (corédemption mariale prophétisée). — An tad *Lecerf*, superior Maristed Sant Briek (gloires de Marie). — An Tad *Belon* (corédemption réalisée). — An tad *Burlot* (rôle corédempteur de Marie). — An aotr *Rault*, rejant e Seminer, Sant Briek (pensée des Pères sur la corédemption).

D'ar 7. — An aotr *Tréhiou*, rejant seminer bras Sant Briek (historicité du fait de la Visitation). — An aotrou *Gry*, rejant skol veur Angers (*Magnificat*). — An tad *Norbert* (Visitation au point de vue topographique). — An tad *Lecerf* (saint Joseph dans la Visitation). — An aotrou *Chaloni Abgrall* euz Kemper (la Visitation dans l'art et la piété populaire au diocèse de Quimper). — An tad *Barbier* (antique dévotion de la Sainte Vierge dans le pays de Galles). — An aotr *Fortin*, aomonier Karmelit Montroulez (usage de réciter l'*Ave Maria*, au commencement de la prédication). — An aotr *Coadic* person Plouisy (dévotion populaire du mystère de la visitation dans le pays de Guingamp et plus spécialement dans la frérie blanche qui contribua au maintien de l'union entre les 3 ordres). —

D'ar 8. — An aotr *Dutemple* (N.-D. de Lamballe, chère au B. Duc), — An aotr *Le Men* (N.-D. du Guiaudet et N.-D. de Bulat). — An aotr *Chaloni Abgrall* (la basilique de N.-D. de Bon-Secours au point de vue architectural). — An aotrou *Coadic* (histoire du culte de N.-D. de Bon-Secours). — An aotrou *amiral de Cuverville*, senateur (Acte d'hommage au Sacré-Cœur et à Marie).

An aotr *Morelle*, eskob Sant Briek a gloz ar c'hongres marial hag a lavar e vezo great ar pevare Kongres da vloaz er Folgoat (Finistère).

Evit Kloza ar goueliou. — Da 8 heur diouz an noz e iliz-veur an aotr *Chapon* eskob Nicé a re eur brezegen evit kloza ar goueliou. Sevel a ra huel e vouez evit diskouez pebez Rouanez eo Mari, pegen bras enorioù a renter dezi. Pedi a ra an itron varia da drei an oll varzu Doue. Goudeze an aotrou *Morelle* a drugareka a greis kalon an Itron varia, an *Eskibien*, an oll helesined hag a lenn euz ar gador an akt a gonse krasion da Itron varia ar wir zikour.

Goueliou kaer hag a zalc'himp sonj anezo soken e kreis joausted ar baradoz, evel a lavare an aotr. *Goff* person bras Gwengamp ha viket vras a henor.

Malheurs, Troubles, Grèves, Persécution

22 janvier. — *Inondations* terribles à Paris, dans les environs et dans toute la France. On estime que les dégâts peuvent s'évaluer à 400 millions, rien que pour Paris.

Les rues, les gares (sauf Montparnasse), les caves, les usines furent envahies par l'eau. Paris devint un grand lac où l'on circulait en bateau. La situation était telle que les mots manquent pour la dépeindre. Il y eut plus de 300 000 sinistrés.

La charité vint largement au secours des malheureux. On fit des prières publiques, des quêtes, des souscriptions pour eux. L'archevêque de Paris reçut un million à distribuer. Les journaux donnèrent par souscription plus de 4 millions de francs, le Pape 30 000 francs, le tsar de Russie 10 000 francs, le roi de Belgique 10 000 francs, l'empereur d'Allemagne 25 000 francs; plus de 2 millions vinrent d'Angleterre et d'Amérique. Le sultan du Maroc donna pour les inondés 24 000 francs. Et voilà que les inondations recommencent en novembre à Paris surtout et ailleurs. A cela plusieurs causes : la principale c'est nos fautes à punir.

Inondations à Morlaix, Châteaulin, Guingamp, Rennes, Saint-Brieuc...

— Le 11 février : perte du *Général-Chanzy* près de l'île Minorque (mer Méditerranée) : un seul homme (Marcel Rodez) fut sauvé (sur 80 passagers et 27 marins).

— En février, *vente aux enchères* des biens de l'évêque de Bayonne, condamné à 500 francs d'amende, pour avoir traité le gouvernement de grand voleur des biens de l'Eglise. Ce n'est pas cela qui fera reculer les évêques et les catholiques devant la vérité à dire ou le devoir à accomplir!

— En mars, l'abbé *Turlin* (Nièvre), condamné pour avoir parlé des Croisades au catéchisme.

— *Mgr Duparc*, poursuivi par les Amicales des Instituteurs du Finistère (2 avril. — M. Madec, vicaire à Guimaec, enfin acquitté, début de déc. (cours d'adultes).

— *Grèves* un peu partout : grève des ardoisiers de Trélazé-Angers (juin); grève des plâtriers et maçons de Guingamp; grève des fumeurs (meeting de la Ligue nationale pour la défense des fumeurs), on fume beaucoup moins depuis le renchérissement du tabac et le gouvernement en tire un million de francs de moins par mois. Triste pour l'Etat, mais tant mieux pour les Manufacturiers!); plusieurs grèves de boulangers, de charcutiers (par suite, les Parisiens ont fait carême en septembre!); grève des menuisiers et charpentiers de Brest; grève des midinettes (ouvrières des magasins de confections) de Paris; grève militaire décidée en cas de guerre au Congrès international de Copenhague (août); grève des scieurs à Rennes (septembre); grève des ouvriers de théâtre de Paris (septembre); grèves d'écoliers en divers endroits par suite du refus des maîtres de retirer les livres condamnés; grève en plusieurs endroits des ouvriers agricoles (Guadeloupe), des ouvriers de toile (Nord); grève de 2 000 ouvriers de chemins de fer à Rennes (mars), grève de 18 000 inscrits maritimes de Marseille, grève de 2 000 boueux et de 1 000 ouvriers terrassiers à Paris; grève générale de toutes les corporations de Dunkerque (mai), grève de soldats réservistes à Nîmes (mai), grève des tramways à Paris et ailleurs; grève de 2 mois des agents de chemins de fer départementaux du Var et des Alpes-Maritimes, grève générale des chemins de fer français

(près d'un mois, 11-20 octobre surtout). Dans les autres pays, c'est la même chose.

A quand la *grève du mal*, la grève des persécutions? Mais la *justice de Dieu ne fait pas grève* : elle note et compte les œuvres de chacun, et viendra bientôt la mort (qui, elle aussi, *ne fait jamais grève*) et Dieu rendra à chacun ce qui lui est dû.

— Perte du *Plucioso*, près de Calais, 27 victimes (juin). — Catastrophe de chemin de fer à Villepreux (juin). — Divers tamponnements de trains à Saujon, à Brest, à Rennes, Paris (il est bon de faire le signe de la croix quand on est exposé à quelque danger : faites-le en prenant le train et ajoutez un bon acte de contrition, car il pourrait bien vous déposer à l'une des gares de l'autre monde).

— Éruption de l'*Etna* et du *Vésuve*, volcans d'Italie (avril).

— Fin de décembre 1909, vente aux enchères du grand journal *la Croix* de Paris et des publications de la Bonne Presse. Le dévoué et courageux directeur M. Féron-Vrau les a rachetés 180 000 francs (il avait déjà payé devant notaire, mais la vente avait été déclarée nulle comme fictive, bien à tort).

— Le 20 septembre 1910, à la Porta Pia, à Rome, à l'occasion de l'anniversaire de l'entrée des troupes garibaldiennes à Rome et de la retraite forcée du Pape dans le Vatican, discours haineux et injurieux pour l'Eglise et le Pape, prononcé par le juif Nathan, maire de Rome. De toutes parts les fideles et même les incroyants ont protesté contre cette insulte officielle (20 000 Canadiens, 16 septembre). Quel prince a autant de sujets que le Pape? Quel Père est plus vénéré, plus aimé?

Arrêtés - Décrets - Lois de l'année 1910.

— Loi sur les *retraites ouvrières*, votée au Sénat en février (22 mars 1910).

— Loi sur les *héritages*. Pour hériter à son père ou à sa mère, il faudra payer 6 fr. 50 %; pour hériter à son époux, 12 %; à son frère, jusqu'à 18 %; à son oncle, 20 % environ, et un fils unique, pour hériter à son père, devra payer 50 %.

Les droits sur les héritages, qui rapportaient à l'Etat 250 millions, lui rapporteront désormais 354 millions (s'il n'y a pas la grève des testaments!)

— Lois de finances du 10 avril, modifiant le tarif postal de lettres et papiers d'affaires et de commerce à partir du 1^{er} mai 1910.

— Loi du 7 décembre 1909 sur le paiement des *salaires* des ouvriers (tous les 15 jours) et des employés (tous les mois), à partir du 7 juin 1910.

Gauche! Droite!

— Arrêté préfectoral du Finistère du 2 septembre 1910, annulant enfin l'arrêté préfectoral du 27 juillet 1910, qui prescrivait la conduite à gauche des chevaux attelés ou non. *A droite, cochers!*

— Révision sur les *tarifs douaniers* (loi votée à la Chambre le 30 décembre 1909).

Décret du ministre du travail supprimant les *veillées* au delà de 9 heures du soir dans les maisons de confection, de couture, de lingerie...

— Le 12 mai, décret réglementant le nouveau tarif des tabacs.

— Le 8 avril 1910, loi majorant de 25 centimes par jour et par enfant légitime ou reconnu au profit des familles des soldats mariés.

— Le 19 mars : loi du crédit individuel rural.

Projets de loi

Sur la *représentation proportionnelle*. — Liberté et secret du vote. — Divers projets contre la *liberté d'enseignement* (grands débats à la Chambre les 14, 17, 18, 19 janvier 1910). — Le 1^{er} mars, discussion des projets scolaires Doumergue. — Projet de loi Lemire interdisant le *travail de nuit*, dans les usines, aux femmes et aux enfants (12 janvier 1910). — Le 16 mars, au Sénat, scandaleuse séance à propos de *liquidations*. — Question de l'élevage des *chevaux* à la Chambre et au Sénat.]

Diverses initiatives et projets privés.

Un peu partout on demande (les catholiques en tête, avec Mgr Amette, archevêque de Paris, 21 décembre 1909) la suppression du travail de nuit des *boulangers* (mineurs blancs) : *la nuit est faite pour dormir*.

— On s'agit beaucoup dans notre région pour que *Brest* devienne *port transatlantique* et soit le rendez-vous des grands paquebots qui font le service entre la France et l'Amérique. Le Comité de défense des intérêts bretons, présidé par M. Fortin, sénateur, a décidé de prendre tous les moyens d'en arriver là (22 déc. 1909).

— Partout aussi on forme des *Associations* cantonales de *Pères de familles* pour la défense des écoles libres, la sauvegarde de la foi dans l'âme des enfants qui sont obligés de fréquenter les écoles laïques, et le maintien de la neutralité légale dans ces écoles. — Distribution proportionnelle des *subsidés scolaires*.

— De divers côtés protestations contre la prétention de l'Etat de se réserver à lui seul l'*enseignement de l'histoire*.

Mgr Touchet, évêque d'Orléans (mars), et Mgr Henry, évêque de Grenoble, sont allés eux-mêmes faire le catéchisme et ont traité les questions d'histoire qui concernent l'Eglise et la religion catholique : quelle histoire est comparable à celle de l'Eglise? L'Eglise n'est pour ainsi dire qu'une histoire, une tradition, et supprimer l'enseignement de l'histoire au catéchisme et en chaire, ce serait supprimer l'Eglise elle-même.

— Le 18 décembre 1909, inauguration de l'abri du marin de *Roscoff* (dû à la générosité de M^{me} Kernéis, en mémoire de son fils Edouard).

— Fin janvier 1910, protestation de MM. Barrès et Lemire contre la *démolition des vieilles églises* (on en veut surtout aux églises neuves. Prenons garde!)

— Demandes instantes et répétées au sujet du *stud-book* ou livre des origines de la race chevaline bretonne. (Le 17 avril, Congrès du Stud-book à Landerneau.)

— Le 1^{er} septembre, au Conseil général, motion Fortin pour le retrait des *manuels scolaires condamnés*.

Promotions, Titres honorifiques, Succès

Le R. P. Jean-Baptiste de Guebriant, de la Société des Missions étrangères de Paris, et né à Saint Pol, nommé et sacré évêque de Kien-Tchang (Chine).

Le 26 mai, Mgr Duchesne, protonotaire apostolique, élu membre de l'Académie française.

M. l'abbé Kerboul, principal du collège de Léon, nommé officier d'Académie.

M. l'abbé Corvez, chapelain des cimetières et aumônier des indigents à Morlaix, a reçu de l'Académie française un prix de vertu (fondation Lange).

Nouveaux chanoines honoraires de Quimper (janv. 1910) :

MM. Salaün, curé d'Ouessant; Colin, curé de Saint-Thégonec; Abhervé-Guéguen, curé de Lambézellec; Lejaec, curé de Crozon; Le Coz, curé de Pleyben; Morvan, curé de Pont-l'Abbé; Kerbiriou, curé de Recouvrance.

Dans les Côtes-du-Nord : Vicaire général : M. Le Goff, curé-archiprêtre de Guingamp.

L'abbé Corentin Le Grand, de Quimper, reçu docteur de l'Académie théologique de Saint-Thomas, de Rome.

Progrès, Sports, Concours.

Aggrandissement, nouvelles machines du journal français-breton de Brest, le *Courrier du Finistère*, fondé en 1880 (tirage actuel : 20.000 en une heure).

Circuit de l'Est (aviation) en août : A. Le Blanc fit 805 km. en 12 h. 8 min., à Issy-les-Moulineaux, près Paris.

— Raid hippique du Finistère (sept.), 482 km. 1^{re} Paimpolaise, à Moreau, en 9 h. 33.

Août. — Course cycliste de 100 km. (Brest, Landerneau, Morlaix, Brest). 120 coureurs. 1^{er} Donnard, en 3 h. 43.

— Chavez traverse les Alpes en aéroplane.

Septembre. — Course cycliste de 100 km. (Morlaix, Saint-Pol, Lesneven, Landivisiau) : 1^{er} Guéguen, en 2 h. 30.

— Blériot franchit la Manche en aéroplane.

— Moyenne des autos : 115 km. à l'heure.

— Casse de noix : Dupont (2844 noix en 1 heure).

— Fumeurs : Wolping, de Berlin (19 cigares en 2 heures, sans boire ni cracher).

27-28 avril. — L'aviateur Paulhan fait 75 lieues en aéroplane (de Londres à Manchester, en 4 h. 12 m.) et gagne 25.000 francs.

— Vitesse moyenne des aéroplanes : 90 km. à l'heure.

— Pour établir le point des navires. — Le 23 mai (nuit), on a transmis l'heure de minuit de Paris par la télégraphie sans fil à toutes les stations de télégraphie sans fil ou navires dans un rayon de 5.000 km. Désormais cette heure sera communiquée tous les jours.

— Le 5 septembre, l'aviateur Morane fait à Deauville 19 km. 200 en 12 min. 48 secondes.

— L'aviation fait d'énormes progrès mais aussi beaucoup de victimes (une cinquantaine en 1910).

Encycliques, Lettres pastorales.

8 août 1910. — Décret de la Sacrée Congrégation des sacrements, ratifié par S. S. le pape Pie X, sur l'âge d'admission à la 1^{re} communion.

Ce décret rappelle que la sainte communion n'est pas une récompense, mais un préservatif et qu'il faut recevoir ce sacrement le plus tôt possible (dès qu'on a l'usage de raison) et le plus souvent possible. — Le 25 août : Lettre du pape Pie X sur le Sillon.

— 26 mai 1910. — Lettre encyclique de S. S. le pape Pie X, à l'occasion du 3^e centenaire de saint Charles Borromée. Cette lettre est pleine de leçons pour le temps présent. Elle a causé beaucoup d'émotion en France et en Allemagne (saint Charles, modèle pour la restauration de tout dans le Christ; réformateurs du xv^e siècle et modernistes actuels; école neutre ou laïque; moyens de sanctification et notamment la confession et la communion...).

— En décembre 1909, lettre de Mgr Duparc sur les Pen-ti. Monseigneur parle de l'émigration bretonne et des moyens de l'empêcher. L'un des principaux est la reconstitution des biens de famille.

— 18 septembre. Lettre pastorale de Mgr Duparc sur le Sillon.

— Le 7 février 1910. Lettre de Mgr Duparc sur une vie inédite de saint Jean Discalceat du xiv^e siècle.

— Le 18 janvier, lettre pastorale sur l'Eglise (et mandement du Carême).

— Le 6 avril, lettre de Mgr Duparc sur les Congrès eucharistiques.

TOURTEAU-GLUTEN

Renferme l'azote, la matière grasse et hydrocarbonée, dans les meilleures proportions; convient à tous les animaux pour la production de la viande; aux vaches et aux truies, pour la production du lait.

La valeur nutritive du Tourteau de Maïs est double de celle du meilleur son; il remplace avantageusement les aliments les plus employés jusqu'ici, ajouté comme complément de la ration ordinaire; il accélère la mise au point de l'animal, en réduisant de moitié la période de l'engraissement.

CORBEAUFUGINE

Le meilleur des chaulages; protège les semences contre les corbeaux et autres oiseaux; conserve la graine à l'état sain.

N'est un poison, ni pour les personnes, ni pour les animaux; tout le monde peut l'utiliser sans aucun danger; a déjà rendu dans notre région les plus grands services.

Pour tous renseignements sur l'emploi des Tourteaux, ainsi que pour les soins à prendre pour assurer le bon effet de la Corbeaufugine, s'adresser aux commerçants qui figurent à la dernière page de l'almanach, comme détenteurs du Véritable Guano du Pérou

" OHLENDORFF "

la communion fréquente, la dévotion au Sacré-Cœur (invocations après le salut et consécration à S. Michel).

— En octobre, Bref du Pape et lettre circulaire de Monseigneur prescrivant une messe de Requiem en réparation de la spoliation des fondations pieuses.

— En septembre, Motu proprio sacrorum antistitum de Pie X établissant des mesures précises contre le modernisme.

NOUVEAU TARIF POSTAL

France et Colonies — 1. — *Lettres, papiers d'affaires et de commerce.* — De 1 à 20 gr., 10 centimes; de 20 à 50 gr., 15 centimes; de 50 à 100 gr., 20 centimes, etc., en ajoutant 5 centimes par 50 gr. ou fraction de 50 gr. Par exception, pour les papiers d'affaires et de commerce expédiés sous bande ou sous enveloppe ouverte, jusqu'à 20 gr. seulement, 5 centimes.

Poids maximum : 1 kilo.
Dimensions maxima des lettres, papiers d'affaires et de commerce 45 centimètres de chaque côté.

Dimensions maxima des rouleaux : longueur, 75 centimètres; diamètres, 10 centimètres.

2. — *Imprimés ordinaires sous bande (rien de changé).* — 2 centimes jusqu'à 15 gr., 3 centimes de 15 à 50 gr., 5 centimes de 50 à 100 gr.; au-delà, 5 centimes par 100 gr.

Poids maximum : 3 kilos.
Dimension maxima, 45 centimètres de chaque côté, ou pour les rouleaux, 75 centimètres de longueur et 10 centimètres de diamètre.

3. — *Imprimés expédiés sous enveloppe ouverte (rien de changé).* — 5 centimes par 100 grammes.

Poids maximum et dimensions comme ci-dessus.
Etranger. — 1. — *Lettres.* — De 1 à 20 gr., 25 centimes; au-dessus, par 20 gr. ou fraction de 20 gr., 15 centimes.

2. — *Imprimés et papiers d'affaires et de commerce (rien de changé).* — 5 centimes par 50 gr. ou fraction de 50 gr.

Surtaxes au lieu de contraventions. — A partir du 1^{er} mai 1910 (loi du 8 avril 1910) de fortes surtaxes sont substituées aux contraventions pour les objets envoyés à prix réduits et dans lesquels ou sur lesquels sont insérées des correspondances.

Les envois faits par la poste dans les conditions du tarif réduit, ainsi que les boîtes de valeurs contenant des bijoux ou objets précieux, dans lesquels sont insérées des lettres ou notes de correspondance ou qui portent des mentions non autorisées, sont considérés et taxés comme lettres et passibles en outre d'une surtaxe de 2 fr. Les sommes ainsi dues seront perçues sur les destinataires, ou, à défaut, recouvrées sur les expéditeurs. Si, à son tour, l'expéditeur refuse de payer la taxe, il sera convoqué au bureau de poste pour y retirer son envoi dans les quatre jours et désintéresser l'administration. En cas de refus de se présenter, l'administration usera de la contrainte, puis recourra aux poursuites de droit.

COLIS POSTAUX

De 0 à 3 kil., 0 fr. 60 (0 fr. 85 à domicile); de 3 à 5 kil., 0 fr. 80 (1 fr. 05 à domicile); de 5 à 10 kil., 1 fr. 25 (1 fr. 50 à domicile).

Excédent de bagages avec voyageurs

Sont tarifés par kilomètre (au-dessus de 30 kilog. par voyageur à plein tarif : de 0 à 5 kilog., 0 fr. 0025; de 5 à 10 kilog., 0 fr. 005; de 10 à 20 kilog., 0 fr. 01; de 20 à 30 kilog., 0 fr. 015; de 30 à 40 kilog., 0 fr. 02.

Expédition grande vitesse sans voyageur

Expédition de moins de 40 kilog., par kilog. et par kilomètre :
Jusqu'à 200 kilom. 0 fr. 00035 Jusqu'à 400 kilom. 0 fr. 00031
— 300 — 0 00032 — 500 — 0 00030

Poids supérieur à 40 kilog., par kilog. et par kilomètre :
Jusqu'à 100 kilom. 0 fr. 00032 Jusqu'à 600 kilom. 0 fr. 00026
— 300 — 0 00030 — 800 — 0 00025
— 500 — 0 00028

Plus 1 fr. 50 par tonne pour charge et décharge.

Société Générale

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 400 MILLIONS

Siège social : 54 et 56, rue de Provence, à PARIS

BUREAU DE MORLAIX

29, Place Cornic

Bureaux auxiliaires } à SAINT-POL-DE-LÉON, le Mardi.
à ROSCOFF, le Jeudi et le Samedi.

Du 1^{er} Juin au 30 Novembre

Toutes opérations de Banque, Bourse, et Titres

Paiement de tous Coupons

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Dépôts de Fonds à vue ou à terme. — Escompte et encaissement d'effets de commerce. — Ordres de Bourse. — Escompte et encaissement de coupons. — Garde et régularisation de titres. — Avances sur titres. — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non vérification de tirages. — Transports de fonds. — Billets et lettres de crédit circulaires. — Assurances Vie. — Rentes viagères. — Change de Monnaies. — Souscriptions à toutes les émissions. — Renseignements financiers.

SERVICE DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

au Bureau de Morlaix, pour le dépôt des titres, espèces, bijoux, papiers et objets précieux de toute nature, notamment pendant les voyages, villégiatures, etc.

Compartiments depuis 5 fr. par mois

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

810 AGENCES ET BUREAUX EN FRANCE

1 Agence à Londres — 1 Agence à Saint-Sébastien

Correspondants dans le monde entier

Lisez le *Courrier du Finistère*, breton français, le meilleur journal catholique hebdomadaire pour mettre au courant de tout. 4, rue du Château, Brest. — 3 francs par an.

Voulez-vous un journal revêtu tout en breton, bien rédigé et tellement intéressant et pratique qu'on tient à en faire collection ?

Abonnez-vous à *Kroaz ar Vretoned* (4 fr. par an). — 27, boulevard Charner, Saint-Brienc.

Vous trouverez la plus grande collection de *Cartes postales illustrées* (N.-D. et autres marques) chez M. V. JEAN, 6, rue Gambetta, Morlaix.

Vues et costumes anciens et nouveaux.

Maison LE GOAZIOU, Morlaix. Grande imprimerie et librairie catholique. Journal *La Résistance de Morlaix*.

LA PERSÉVÉRANCE - ÉPARGNE

A pour but de mettre sous une forme perfectionnée l'épargne et l'économie de tous, et de contribuer ainsi à l'aisance de ses assurés et à l'augmentation de la fortune publique.

Par le système de l'accumulation en mutualité qu'elle a adopté, tout sociétaire, quels que soient son âge et sa position, peut, avec quelques centimes épargnés sur les dépenses quotidiennes (0 fr. 10 ou 0 fr. 20 par jour), se constituer en 15 ans, selon ses moyens :

- Une dot pour ses enfants ;
- Un capital pour soi-même
- Ou un héritage pour la famille.

Pour renseignements détaillés et s'assurer, s'adresser à M. A. LE SIDANER, directeur départemental au *Vieux-Marché* (Côtes-du-Nord) ou à M. EFFLAM L'HÉNORET, agent à *Plestin-les-Grèves* (Côtes-du-Nord).

Pour tous les Métiers !
& pour les deux Sexes !

BUREAU DE PLACEMENT

4, Place du Dossen, MORLAIX

Pour tous renseignements et conditions s'adresser à
M. CHARLES, 4, Place du Dossen, (Morlaix).

CHAPELLERIE ISIDORE BRIENS

M^{ME} CAROFF S^R

24, Rue d'Aiguillon. — MORLAIX

CHAPEAUX POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

Grand choix de Casquettes pour sports

CHAPEAUX — BARRETTES — RABATS — FAUX-COLS
Pour Ecclésiastiques



Pour avoir l'heure exacte, prenez un

Chronomètre " M^{ME} LEBRETON "

EN VENTE A MORLAIX CHEZ

M^{ME} LEBRETON

Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie - Joaillerie - Lunetterie

5, Place Emile-Souvestre. — MORLAIX

Maison de confiance vendant bon et bon marché

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTE RÉPARATION CONCERNANT L'HORLOGERIE-BIJOUTERIE

ACHAT DE MATIÈRES OR ET ARGENT

GRAND CHOIX DE BIJOUX " FIX "

Spécialité d'Horloges à répétition

GRAND ASSORTIMENT DE CADEAUX POUR MARIAGE

Phonographes et Disques " PATHE "

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents

A WINTERTHUR

Direction spéciale de Paris, 29, Rue de Châteaudun

SOCIÉTÉ ANONYME A PRIMES FIXES

FONDÉE EN 1875. — ÉTABLIE EN FRANCE EN 1876

Ch. RAILLARD, Agent Général

7, Quai de Tréguier, MORLAIX



ÉPARGNE ET PRÉVOYANCE

En dehors de ce qu'il possède, l'homme utile représente un capital; qu'il soit avocat, médecin, ingénieur, négociant, commerçant, cultivateur, etc., il possède une usine qu'il porte dans sa tête: son cerveau avec lequel il forge des idées; l'avocat pour convaincre, le médecin pour guérir, l'ingénieur ou le négociant comme le cultivateur pour créer ou vendre des produits.

Qu'il meure et cette usine disparaît avec lui. D'une nécessité absolue de l'assurance sur la vie.

Car si l'Assurance sur la Vie est la meilleure sauvegarde des familles, elle est aussi la caisse d'épargne la mieux perfectionnée: c'est elle qui convertit le savoir, l'activité et le travail en un capital sonnant qui devient réalisable à point nommé.

Par ses combinaisons qui sont nombreuses, L'ASSURANCE sur la VIE s'adapte à tous les cas.

Par elle vous constituerez un capital que vous toucherez à une époque déterminée; soit une dot pour vos enfants ou encore une rente pour vos vieux jours.

Assurez-vous donc, Lecteurs, et adressez-vous à la COMPAGNIE qui vous donnera les plus fortes garanties et les plus grands avantages, c'est-à-dire à:

LA NATIONALE

(Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État.)

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCE SUR LA VIE ET RENTES VIAGÈRES

Charles RAILLARD, Agent général, 7, Quai de Tréguier, Morlaix



La Nationale

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et les Explosions

ETABLIE EN 1820

SOCIÉTÉ ANONYME, CAPITAL SOCIAL: DIX MILLIONS DE FRANCS

17, Rue Laffitte, PARIS (9^e Arr.).

Ch. RAILLARD, Agent général, 7, Quai de Tréguier, Morlaix

SPECIALITÉ DE BLANCS

M^{me} Louise JEAN

Grande Rue, 13, MORLAIX

COIFFES - DENTELLES - BRODERIES
DRAPERIE - TOILE - ROUENNERIE

MÉRINOS, CHALES, SOIERIES, FOULARDS
CRAVATTES, MERCERIE

Ancienne Maison Krébel
16, Grande Rue, MORLAIX

V^{VE} NICOL SUCCESSEUR

ASSORTIMENT COMPLET DE TOILES
en tous genres

Spécialité de Nappes Bretonnes

LES MAGASINS SONT FERMÉS LE DIMANCHE

MORLAIX

MAISON VICTOIRE LAVIEC
TAILLEUSE

52 - Rue de Plojean - 52

CONFECTION - LINGERIE - TOILETTE
VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

J. QUÉRÉ

CHIRURGIEN-DENTISTE DE LA FACULTE DE MEDECINE DE PARIS
15, Place Thiers - MORLAIX

(Entrée par les escaliers, près l'Eglise Saint-Melaine)

Consultations de 9 h. à 5 h. tous les jours non fériés

A V I S

M. Quéré conseille à tous ses clients de prendre
des rendez-vous.

DROGUERIE - COULEURS - VERNIS

A. BUREL

4 - Place de Viarmes - 4
MORLAIX

HUILES ET GRAISSES

APOTIKEREZ-VRAS (LANMEUR)

Eti E. PAPIN, Apotiker-Chimist

Bet evel Apotiker-Bras oc'h entent ouz ar re glanv
hag o louzaoui en Hospitaliou

E kavot louzeier a bep seurt evid an dud,
dour a vuez ar menozioù (eaux minérales),
bandennou, lereier gomm (bas-varices)

Louzeier a bep seurt evid ar chatal
hag ar mod d'o implija expliket kouls e brezonek
evel e gallek

N'o pezo ket a geuz d'oc'h arc'hant

PHARMACIE DU DOSSEN (MORLAIX)

Ancienne Pharmacie G. Laizet. — 26, rue d'Aiguillon, 26

A. PASCOET

Lauréat de l'École de Médecine et de Pharmacie
SUCCESSEUR

Analyses médicales

Eaux minérales françaises et étrangères

Bandages. — Ceintures

Spécialités pharmaceutiques. — Produits de choix

* Prix Modérés *

Eno e vez komzet Brezounek

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE HUMAINE

Fondée en 1828

LA PLUS ANCIENNE DES COMPAGNIES FRANÇAISES

Garanties : 140 Millions de Francs

SINISTRES PAYÉS DEPUIS L'ORIGINE DE LA COMPAGNIE :

350 Millions de Francs

S'adresser à M. KERJEAN, Agent principal

3, Place de Viarmes, à MORLAIX

LA PRÉVOYANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES

CONTRE LES ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

FONDÉE EN 1864

Assurances contre les Accidents du Travail

Conformément à la loi du 9 avril 1898

Sous le contrôle et la surveillance de l'État.

ASSURANCES AGRICOLES ET RESPONSABILITES CIVILES

S'adresser à M. KERJEAN, Agent principal

A MORLAIX, 3, Place de Viarmes

CHARCUTERIE - COMESTIBLES

Médaille d'Argent, Exposition de Nantes 1904

Médaille de Vermeil, Paris 1903, Exposition culinaire

Saucissons de Lyon et d'Arles

Jambon d'York et du Pays

Pièces et Flats froids décorés. — Rillettes de Tours

Pâtes et Croûtes sur commande

SPECIALITE D'ANDOUILLES DE BRETAGNE

MAISON BACQUES

25, Grande Rue, 25, MORLAIX

La Maison se charge de la fabrication des Pâtes de Gibiers et de Volailles

TRAVAUX DE BATIMENTS & REPARATIONS
en tous genres

Plomberie et Zinguerie

Articles de Ménage

Baignoires, Châssis et Gouttières

Cuvettes Inodores

Fourneaux et Pompes

Pierre MENOU

6, Rue de Paris, Morlaix

LOCATION DE BAIGNOIRES ET POMPES

CÉLAINES - FAIENCES - CRISTAUX
Poteries et Grès en tous Genres

ANCIEN M - IN LE CAM

Faïences Artistiques

Cadeaux pour Fêtes
et Mariages

Articles de Fantaisie
et de Luxe

P. BACQUES

Rue d'Aiguillon, Morlaix

Service de Table et de Toilette
Verres pour Cafés et Débits

Articles de Fantaisie et de Luxe
✦ Prix absolu

Location de Vaisselle et de Linge
Fournitures pour Hôtels

MENUISERIE - EBENISTERIE

Meubles et Literie en tous genres

✦ RÉPARATIONS ✦

Y. BONNEL

8, RUE DE PARIS - MORLAIX

It d'e gaout ha n'ho pezo ket a geuz

MONUMENTS FUNÈBRES
EN TOUS GENRES



Antoine Le Lourec

GRAVEUR-MARBIER

Rampe Saint-Nicolas

✦ MORLAIX

FABRIQUE DE MEUBLES EN TOUS GENRES

Pierre GAUTIER

(Près l'Eglise Saint-Mathieu), 2, Venelle des Archers — MORLAIX

Grand choix de meubles de style et ordinaires
Chambres à coucher, salles à manger et salons, meubles bretons neufs et anciens
Lits cintrés avec sommiers, merisier ou châtaignier depuis 60 francs
Lits-cage, depuis 22 fr. — Lits fer et cuivre depuis 21 francs
Matelas laine et crins depuis 35 fr. — Matelas et étredeons en Kapok
Orelliers plumes à 2 fr. 75, traversins plumes à 4 fr. 50
Couvertures en laine blanche et fantaisie. — Couvertures coton
Edredons ordinaires et américains, Baldaquins, Berceaux et Bercalonnaises
Chaises, Fauteuils d'Enfants, Salles, Colonnes
Porte-Potiches, Tables à ouvrage et Glaces
Toiles cirées, Tapis de tables, Linoléums, Nattes de Chine
Toiles cirées pour lits, Descentes de lits en haute laine et peaux de Chèvres
Devants de Toilette, etc...
Etoffes pour ameublements, Tapissierie à façon, Meubles de cuisine
Garde-manger, Tables rondes et Tables carrées
Laines et crins, Plumes et Duvels, Pieds de tables et fournitures pour sommiers
Fauteuils articulés pour enfants, etc...
Réparations, emballages et déménagements

CONDITIONS SPÉCIALES POUR AFFAIRES IMPORTANTES

Prix très Modérés

FABRIQUE DE MACHINES AGRICOLES

Serrurerie, Quincaillerie

CASTEL François, Fils

Barrière de Brest, Saint-Martin-des-Champs, près de Morlaix

Brabants Bajac, Melotte. — Robert Moral. — Herses et cultivateurs canadiens. — Houes à cheval, moulins agricoles, concasseurs, hachepaille, broyeur d'ajoncs, manège à chevaux, batteuses, machines à vapeur, moteurs pour l'industrie et l'agriculture. — Presseirs et moulins à cidre. — Spécialité de semoirs à 3 roues, les plus légers, les plus solides, les plus faciles, semant toutes les graines fourragères et potagères avec caisse à graines et caisse à engrais. réglage de profondeur de labour instantané: les essayer c'est les adopter. — Réparations de toutes machines de n'importe quelle provenance.

Des ouvriers spéciaux et un outillage perfectionné sont attachés à ma maison.

Serres, marquises, ponts, passerelles, etc.

Travaux garantis. — Prix modérés

CHARBONS - CHAUX - CIMENTS

Ancienne Maison RAILLARD

A. LE MARCHANT

SUCESSEUR DE PAUL NICOLE

27, Rue de la Villeneuve - MORLAIX (Finistère)

Chantiers à Pors-au-Trez et au Bassin

Adresse télégraphique : *Le Marchant-Charbons-Morlaix*

TÉLÉPHONE N° 27

CYCLES DE TOUTES MARQUES FRANÇAISES ET ANGLAISES

J. KERGOAT

MÉCANICIEN-CYCLISTE

80, Rue d'Aiguillon — MORLAIX

Machines neuves garanties, à roue libre, frein sur jante arrière, garde-boue : 165 francs.

Réparations en tous genres. — Transformations. — Occasions.
Echanges. — Nickelage. — Emailage. — Construction

Ne s'occupe exclusivement que de la bicyclette

7° POUDRE BALSAMIQUE MOREUL

(Lousou evit stanka un trois ruz.)

Poudre pour arrêter le pissement du sang chez les vaches.

Prix : 1 fr. 50 la boîte.

8° RÉPARATEUR MOREUL

(Evit para ar pennou glinn curaned.)

Médicament pour guérir les plaies et principalement les genoux gonflés.

Le Flacon : 1 fr. 50.

9° MÉTEORIFUGE MOREUL

(Evit dischouesa ar chatel coentel gand ar boued gloz.)

Le gonflement du ventre des animaux provoqué par les aliments verts peut entraîner la mort; une cuillerée de météorifuge Moreul les dégonfle immédiatement.

Le Flacon : 3 fr.

10° ANTIPARASITAIRE MOREUL

(Evit c'hleved ar c'hroc'h'en, darwedennou, traou loaz ag ar laou.)

Pour détruire les parasites et guérir la gale et les dartres.

Le Flacon : 1 fr. 50.

11° BREUVAGE MOREUL

(Evit coliqua ag ar goent d'ar c'hezec.)

Le breuvage guérit les coliques et les traînées des chevaux qui meurent rapidement de cette affection.

Prix, le flacon : 3 fr.

12° LINIMENT BRETON

(Evit dissipa ar bossou a savant divesquer ar c'hezec.)

Contre les molettes, saros, éparvins, guérit aussi les angines par frictions sur le cou et l'engorgement de la gorge.

13° ONGUENT ROUGE MOREUL

(Creoc'h evit ar Liniment Breton.)

L'onguent rouge est plus actif que le liniment breton et remplit le même but que ce dernier.

14° POUDRE CRAONNAISE MOREUL

(Lousou evit c'hleved ar mor'h.)

Pa vez strobet ar mor'h, pa couézon var ho divesquer adrhén, a c'hleved so gantho, roet buen poutr craonnaise ag a parein buen.

ALL. — An tud soucins d'euz ho interest, a renkfe kaout atao en ty al louzeler Moreul, buennoc'h evez soigned ar chatel clany, buannoc'h vezou parast. A guerz a beb apotikerez, goulennet mad louzeler Moreul ma ne cavit qued, skrivid d'on apotiker Landerne eman a digasso d'eoch dorc'tu al louzeler ho pezh default.

L'ANNÉE 1911

Le nombre 1911 indique approximativement les années écoulées depuis la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Cette naissance fixe non seulement les dates de l'ère chrétienne, mais elle est encore prise pour unique point de départ à l'égard de toutes les autres dates que l'on compte soit avant Jésus-Christ, soit après Jésus-Christ.

Les Russes comptent leurs années d'après la méthode de Jules César ou calendrier Julien. Leur année est un peu trop longue, et cette erreur, multipliée 1911 fois, les a mis en retard de 13 jours; ils sont encore au 19 décembre 1910, quand nous sommes au 1^{er} janvier 1911.

Notre calendrier s'appelle Grégorien, parce que c'est le pape Grégoire XIII qui le régla définitivement tel qu'il est, en 1582.

SAISONS

Le Printemps commencera le 21 mars, à 6 h. 4 m. du soir (équinoxe).

L'Été commencera le 22 juin, à 1 h. 45 m. du soir (solstice).

L'Automne commencera le 24 septembre à 4 h. 27 m. du matin (équinoxe).

L'Hiver commencera le 22 décembre à 11 heures 2 m. du soir (solstice).

ECLIPSES

Le 28 avril 1911, éclipse totale du soleil, invisible à Paris.

Le 13 mai 1911, éclipse de lune par la pénombre. Entrée de la lune dans la pénombre, à 3 h. 55 du matin; milieu de l'éclipse à 6 h. 5 du matin; sortie de la pénombre à 8 h. 16 du matin.

Le 22 octobre 1911, éclipse annulaire du soleil, invisible à Paris.

Le 6 novembre 1911, éclipse de lune par la pénombre. Entrée de la lune dans la pénombre à 1 h. 48 du soir; milieu de l'éclipse à 3 h. 46 du soir; sortie de la pénombre à 5 h. 43 du soir.

Année Religieuse

FÊTES D'OBLIGATION

autres que le dimanche.

Ascension, jeudi 25 mai.
Assomption, mardi 15 août.
Toussaint, mercredi 1^{er} novembre.
Noël, lundi 25 décembre.

Fêtes Mobiles

Septuagésime, 12 février.

Les Cendres, 1^{er} mars.

Pâques, 16 avril.

Rogations, 22, 23, 24 mai.

Ascension, 25 mai.

Pentecôte, 4 juin.

Trinité, 11 juin.

Fête-Dieu, 15 juin.

1^{er} dimanche de l'Avent, 3 décembre.

Jours de Jeûne et Abstinence.

QUATRE-TEMPS

Mars, 8, 10 et 11.

Juin, 7, 9 et 10.

Septembre, 20, 22 et 23.

Décembre, 20, 22 et 23.

CARÈME

Le Carême commence le 1^{er} mars. M. le Seigneur publie chaque année les avis relatifs au jeûne et à l'abstinence.

VIGILES

Samedi 3 juin, veille de la Pentecôte.

Lundi 14 août, veille de l'Assomption.

Mardi 31 octobre, veille de la Toussaint.

Samedi 23 décembre, avant-veille de Noël.

Veille de la solennité de saint Pierre, sauf en quelques diocèses.

TEMPS PASCAL

Le temps pascal, durant lequel tout bon chrétien doit communier, commence le dimanche de la Passion, 2 avril, et se termine le dimanche du Bon Pasteur, 30 avril.

JANVIER

Le 1^{er} janvier, le jour solaire dure 8 h. 15 m.; le 31, 9 h. 17 m.
 Les jours croissent de 21 m. le matin et de 41 m. le soir.
 Le 21 janvier, à 4 h. 1 m. du soir, le soleil entre dans la constellation du « VERSEAU ».

LUNE

P. Q. le 8, à 6 h. 29 du matin.
 P. L. le 14, à 10 h. 35 du soir.
 D. Q. le 22, à 6 h. 30 du matin.
 N. L. le 30, à 9 h. 54 du matin.

PROVERBES DU MOIS

*Beaux jours en janvier,
 Souvent mauvais temps en février.
 Soleil et chaleur vers la St-Hilaire (14)
 N'indiquent pas fin de l'hiver.*

DATES	FÊTES	SOLEIL		LUNE		VERTES et BONS CONSEILS
		lever	couch.	lever	coucher	
1 D	Circuncision	7 56	4 11	9 2	4 35	Dieu nous accorde cette nouvelle année afin de nous procurer le moyen de mériter le bonheur infini du Ciel.
2 L	s. Macaire	7 56	4 12	9 42	5 42	
3 M	s ^e Geneviève	7 56	4 13	10 12	6 55	
4 M	s. Rigobert	7 56	4 14	10 36	8 10	Pour mériter ce bonheur infini, il faut observer fidèlement les commandements de Dieu et de l'Eglise et nos devoirs d'état.
5 J	s ^e Emilie, s. Siméon	7 55	4 15	10 55	9 25	
6 V	Epiphanie	7 55	4 16	11 13	10 40	Si nous voyons commencer cette nouvelle année, nous ne sommes pas assurés de la voir finir.
7 S	s ^e Melanie	7 55	4 17	11 30	11 56	
8 D	s. Lucien	7 55	4 18	11 46	—	Avant qu'elle se termine, nous serons, peut-être appelés à paraître devant le Souverain Juge.
9 L	s. Julien, s. Honoré	7 54	4 19	0 5	1 15	
10 M	s. Guillaume	7 54	4 21	0 27	2 37	Faisons donc bien chacune de nos actions.
11 M	s ^e Hortense	7 53	4 23	0 56	4 3	
12 J	s. Arcadius	7 53	4 24	1 36	5 28	elle gêne tant de gens — et elle commande tout ce qui est bien. Que voulez-vous? Il faut la prendre comme elle est, car elle ne changera pas!
13 V	<i>Baptême de J.-C.</i>	7 53	4 25	2 30	6 47	
14 S	s. Hilaire, s. Félix	7 52	4 26	3 40	7 53	QUESTION URGENTE A RESOUDRE :
15 D	S. Nom de Jésus	7 52	4 28	5 1	8 43	
16 L	s. Marcel	7 51	4 29	6 23	9 19	Pendant l'année 1911, QU'ALLONS-NOUS FAIRE pour bien servir Dieu, pour être utile au prochain, pour sauver notre âme ?
17 M	s. Antoine	7 50	4 31	7 44	9 45	
18 M	Chaire de St Pierre	7 49	4 32	9 0	10 5	Contre les engelures. — Remède bien simple et très efficace. Faites bouillir, pendant un bon quart d'heure, de la graine ou des fleurs de foin, que vous trouverez dans la première grange venue, et dans cette tisane très chaude, lavez-vous les parties malades 2 ou 3 fois par jour, pendant 3 ou 4 jours.
19 J	s. Sulpice, s. Marius	7 48	4 34	10 13	10 22	
20 V	ss. Fabien et Sébastien	7 47	4 35	11 23	10 37	UN SERMON COURT ET BON
21 S	s ^e Agnès	7 46	4 37	—	10 52	
22 D	ss. Vincent et Anastase	7 45	4 38	0 32	11 7	« Mes Frères, disait un jour un vieux curé — non sans étonner tout d'abord ses paroissiens, — il faut avouer que la Religion a un grand tort — oui, un grand tort, peut-être le seul, mais elle l'a : on ne peut le nier. Elle défend tout ce qui est mal — voilà pourquoi
23 L	s. Raymond	7 44	4 40	1 40	11 24	
24 M	s. Timothée	7 43	4 41	2 49	11 45	Mes Frères, disoit un jour un vieux curé — non sans étonner tout d'abord ses paroissiens, — il faut avouer que la Religion a un grand tort — oui, un grand tort, peut-être le seul, mais elle l'a : on ne peut le nier. Elle défend tout ce qui est mal — voilà pourquoi
25 M	<i>Conversion de s. Paul</i>	7 42	4 43	3 57	0 11	
26 J	s. Polycarpe	7 41	4 44	5 3	0 44	« Mes Frères, disoit un jour un vieux curé — non sans étonner tout d'abord ses paroissiens, — il faut avouer que la Religion a un grand tort — oui, un grand tort, peut-être le seul, mais elle l'a : on ne peut le nier. Elle défend tout ce qui est mal — voilà pourquoi
27 V	s ^e Angèle	7 40	4 46	6 5	1 28	
28 S	s. Charlemagne	7 39	4 48	7 58	2 24	« Mes Frères, disoit un jour un vieux curé — non sans étonner tout d'abord ses paroissiens, — il faut avouer que la Religion a un grand tort — oui, un grand tort, peut-être le seul, mais elle l'a : on ne peut le nier. Elle défend tout ce qui est mal — voilà pourquoi
29 D	s. François de Sales	7 38	4 49	9 14	3 30	
30 L	s ^e Martine	7 36	4 51	10 14	4 42	« Mes Frères, disoit un jour un vieux curé — non sans étonner tout d'abord ses paroissiens, — il faut avouer que la Religion a un grand tort — oui, un grand tort, peut-être le seul, mais elle l'a : on ne peut le nier. Elle défend tout ce qui est mal — voilà pourquoi
31 M	s. Pierre Nolasque	7 35	4 52	11 40	5 58	

— Il est très joli ton dessin, Bob.
 C'est toi qui as fait ça?
 — Oui, papa.
 — Qu'est que ça représente?
 — Je ne m'en souviens plus, papa.

*Madame. — Désolant! encore la lampe qui ne va pas!
 La bonne. — Que madame mette de l'huile de ricin, ça la fera peut-être aller...*

Travaux de Janvier. — Dresser budget et inventaire. — Epannage des fumiers et engrais lents : chaux, phosphates, scories... — Labour des champs à ensemer au printemps. — Plantation des vignes racinées. — Badigeonnage des ceps contre les insectes et l'anthracnose, lorsqu'il ne gèle pas. — Nettoyer les arbres, badigeonner les pommiers au sulfate de fer à la dose de 20 %. — Engraisser le bétail pour les ventes du printemps, aérer les étables en évitant le grand froid. Réparer les instruments.

JÉSUS ÉTABLIT SAINT PIERRE CHEF DE SON ÉGLISE

Jésus demandant un jour à ses disciples : Qui dites-vous que je suis? Simon-Pierre répondit : Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. Jésus alors lui dit : Tu es heureux, Simon, fils de Jonas, parce que c'est mon Père qui est dans les cieux qui t'a révélé cela. Et moi je te dis : Tu



es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enferne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans les cieux ; et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié aux cieux.

A tous les Lecteurs de notre Almanach,
 nous souhaitons heureuse et sainte Année pour eux et pour tous ceux qui leur sont chers.

UN SERMON COURT ET BON



« Mes Frères, disoit un jour un vieux curé — non sans étonner tout d'abord ses paroissiens, — il faut avouer que la Religion a un grand tort — oui, un grand tort, peut-être le seul, mais elle l'a : on ne peut le nier. Elle défend tout ce qui est mal — voilà pourquoi

FEVRIER

Le 1^{er} février, le jour solaire dure 9 h. 20 m.; le 28, 10 h. 50 m.
 Les jours croissent de 48 m. le matin et de 44 m. le soir.
 Le 19 février, à 6 h. 30, le soleil entre dans la constellation des
 « POISSONS ».

LUNE

P. Q. le 6, à 3 h. 37 m. du soir.
 P. L. le 13, à 10 h. 46 m. du matin.
 D. Q. le 21, à 3 h. 53 m. du matin.

PROVERBES DU MOIS

Neige de Février
 Parfois brûle le blé
 Quand s'y joint la gelée.

DATES	FÊTES	SOLEIL		LUNE		VERITES et BONS CONSEILS
		lever	couch	lever	coucher	
1 M	s. Ignace d'Antioche	7 34	4 54	9 2	7 14	A prix égal, à qualité égale, achetons de préférence chez les commerçants de chez nous.
2 J	Purification	7 33	4 56	9 20	8 30	
3 V	s. Blaise	7 31	4 57	9 26	9 27	De préférence, faisons travailler les ouvriers de notre paroisse.
4 S	s. Agathe	7 30	4 59	9 32	10 0	
5 D	s. André Corsini	7 28	5 1	10 7	10 25	Traisons avec bonté nos domestiques et nos ouvriers; payons leur exactement le juste salaire qui leur est dû.
6 L	s. Tite	7 26	5 2	10 13	10 46	
7 M	s. Romuald	7 25	5 4	10 19	11 1	N'achetons pas à crédit; ne faisons pas de dettes; payons le plus tôt possible nos fournisseurs.
8 M	s. Jean de Matha	7 23	5 5	11 30	11 10	
9 J	s. Apolline	7 22	5 7	11 36	11 20	C'est bien extraordinaire que le docteur ne soit pas venu me voir... La bonne. — Madame, il est venu, mais j'ai dit que madame ne recevait pas parce qu'elle était malade.
10 V	s. Scholastique.	7 19	5 11	12 32	12 34	
11 S	s. Adolphe	7 17	5 12	1 3	1 54	IL N'Y A PLUS D'ENFANTS
12 D	Septuagésime	7 16	5 14	8 16	7 44	
13 L	s. Grégoire	7 14	5 16	6 35	8 7	C'est le jour du Bon Dieu: Prions et assistons à la Messe.
14 M	s. Valentin	7 12	5 17	7 51	8 25	
15 M	ss. Faustin et Jovite	7 10	5 19	9 4	8 41	C'est le jour de la Famille. PASSONS-LE A NOUS REPOSER EN FAMILLE
16 J	s. Julienne	7 9	5 21	10 14	8 56	
17 V	s. Théodule	7 7	5 22	11 24	9 11	Bijoux. — Pour nettoyer les bijoux ternis, il suffit de les laver à l'eau de savon légère, et après les avoir bien essuyés, de les frotter avec une peau de chamois.
18 S	s. Siméon	7 5	5 24	—	9 27	
19 D	Sexagésime	7 3	5 25	0 34	9 46	Bleu. — Le bleu employé dans le blanchissage est de l'indigo réduit en poudre ou façonné en boules. On devra choisir, pour azurer le linge, du bleu très finement pulvérisé, afin qu'il se délaie bien et ne tache pas. L'eau de puits délaie mieux le bleu que l'eau de rivière.
20 L	s. Sylvain	7 1	5 27	1 43	10 10	
21 M	s. Germain	7 0	5 29	2 51	10 40	EVITONS les PROCÈS
22 M	Ch. de s. Pierre à Ant.	6 58	5 30	3 54	11 20	
23 J	s. Pierre Damien	6 56	5 32	4 50	12 10	
24 V	s. Mathias	6 54	5 34	5 37	1 12	
25 S	s. Juste, s. Félix	6 52	5 35	6 14	2 23	
26 D	Quinquagésime	6 50	5 37	6 43	3 38	
27 L	s. Léandre	6 48	5 38	7 6	4 56	
28 M	s. Romain					

Au tribunal. — Accusé, vous avez jeté une bouteille de Bordeaux à la tête de votre femme...
 — Monsieur le Président sait bien que le bordeaux ne fait jamais mal à la tête.

Madame. — Mélanie, c'est bien extraordinaire que le docteur ne soit pas venu me voir...
La bonne. — Madame, il est venu, mais j'ai dit que madame ne recevait pas parce qu'elle était malade.

Travaux de Février. — Fumure en couverture des céréales d'automne; continuer les labours d'hiver et commencer les semailles de printemps: avoine, blé, baillarge... — Continuer les badigeonnages de la vigne; plantation des racines et des boutures; greffer sur place. — Echeniller les arbres fruitiers; plantations d'arbres, s'il ne fait pas trop froid; semer les légumineuses. — Herse les prairies pour aérer et émailler; épandage de cendres, scories, composts et phosphates. — Engraisser les animaux de boucherie.

JÉSUS CONFOND LES JUIFS

Aux Phari-siens qui l'attaquaient dans sa vie et dans sa doctrine, Jésus répond: Qui de vous me convaincra de péché? Et pour répondre aux injures qui lui sont adressées, il promet la vie éternelle à ceux qui garderont ses enseignements. Comme les Juifs lui demandent s'il est plus,



grand que leur père Abraham, qui est mort. — Oui, affirme Jésus, proclamant sa divinité, j'étais avant qu'Abraham fût né. A ces mots, qu'ils regardent comme un blasphème, les Juifs, furieux, prennent des pierres pour le lapider, mais Jésus leur échappe.

IL N'Y A PLUS D'ENFANTS

Dans un compartiment de chemin de fer, un voyageur lisait dans son journal un article sur la dépopulation de la France, sur le nombre des naissances qui diminue d'année en année.

Il n'y a plus d'enfants, s'écrie-t-il.

— Détrompez-vous, reprend son voisin, je vois plus d'enfants que jamais autour de moi...

— Quel heureux pays habitez-vous donc? Et qui êtes-vous?

— Je suis Directeur d'une maison de correction.

Par suite de l'instruction sans religion, jamais, en effet, les enfants criminels n'ont été aussi nombreux que de nos jours.

LE DIMANCHE
 C'est le jour du Bon Dieu : Prions et assistons à la Messe.
LE DIMANCHE

C'EST LE JOUR DE LA FAMILLE
PASSONS-LE A NOUS REPOSER EN FAMILLE

Bijoux. — Pour nettoyer les bijoux ternis, il suffit de les laver à l'eau de savon légère, et après les avoir bien essuyés, de les frotter avec une peau de chamois.

Bleu. — Le bleu employé dans le blanchissage est de l'indigo réduit en poudre ou façonné en boules. On devra choisir, pour azurer le linge, du bleu très finement pulvérisé, afin qu'il se délaie bien et ne tache pas. L'eau de puits délaie mieux le bleu que l'eau de rivière.

MARS

Le 1^{er} mars, le jour solaire dure 10 h. 51 m. Le 31, 12 h. 42 m.
 Les jours croissent de 1 h. 2 m. le matin et de 46 m. le soir.
 Le 21 mars, à 6 h. 4 du soir, le soleil entre dans la constellation du BÉLIER et le PRINTEMPS commence.

LUNE

N. L. le 1^{er}, à 0 h. 40 du matin.
 P. Q. le 7, à 11 h. 10 du soir.
 P. L. le 13, à 0 h. 7 du matin.
 D. Q. le 23, à 0 h. 35 du matin.
 N. L. le 30, à midi 47.

PROVERBES DU MOIS

*Figneron, vide ton verre,
 Si pluie en mars moude la terre.
 Quand mars a séché
 Mares et fossés,
 Souvent mai est mouillé.*

DATES	FÊTES	SOLEIL		LUNE		VÉRITÉS et BONS CONSEILS
		lever	couch.	lever	couch.	
1 M	Les Cendres NI	6 46	5 40	7 25	6 14	Les amis sont comme les hiron- delles; on ne les voit que durant les beaux jours.
2 J	s. Simplicien <i>Maree</i>	6 44	5 42	7 42	7 32	
3 V	Ste Couronne d'épines	6 42	5 43	7 58	8 52	Richesse, pou- voir, science, génie, sont des mal- heurs pour l'hom- me qui n'use pas de ces biens, qu'il a reçus de Dieu, pour le bon- heur des au- tres.
4 S	s. C. simir, s. Adrien	6 40	5 43	8 15	10 13	
5 D	1 ^{er} Dim. de Carême	6 38	5 46	8 35	11 36	Corrigeons nos défauts avant de blâmer ceux du prochain.
6 L	sto Colette	6 36	5 48	8 58	—	
7 M	s. Thomas d'Aquin PQ	6 34	5 50	9 29	1 0	Notre bonheur est composé de tant de pièces qu'il y en a toujours quelqu'une qui manque.
8 M	s. Jean de Dieu QT	6 32	5 51	10 11	2 21	
9 J	s. Françoise, veuve	6 30	5 53	11 7	3 32	L'Instruction seule ne rend pas meilleur
10 V	La Lance et les Clous QT	6 28	5 54	0 16	4 31	
11 S	s. Firmin QT	6 26	5 56	1 34	5 14	M. René Bazin, de l'Académie française, se moque spirituellement de ceux qui prétendent que l'ins- truction, à elle seule, suffit à moraliser l'enfant et l'individu. Il écrit à ce sujet : « Dire à un homme : sachez lire et vous ne men- tirez pas ; sachez écrire et vous ne tuerez pas ; c'est comme si l'on disait : apprenez bien la multipli- cation, car, dès que vous saurez la table de Pythagore, vous jouerez admirablement du piano. »
12 D	2 ^e Dim. de Carême	6 24	5 57	2 54	5 46	
13 L	s. Euphrasie	6 22	5 59	4 13	6 10	La Religion nous dit que LE CARÊME est utile à l'âme ; Les médecins affirment qu'il est utile au corps.
14 M	s. Mathilde	6 20	6 1	5 30	6 29	
15 M	s. Aristide PL	6 18	6 2	6 44	6 46	OBSERVONS-LE DONC dans la mesure de nos forces
16 J	s. Julienne <i>Maree</i>	6 16	6 4	7 55	7 1	
17 V	Le Saint Suaire	6 14	6 6	9 6	7 15	Contre les brûlures. — Dans un récipient bien propre, mettez en égale quantité un peu d'eau de chaux et un peu d'huile d'olive, et mélangez jusqu'à ce que le tout forme une crème épaisse comme une mayonnaise. Ap- pliquez cette pommade sur la brûlure 5 ou 6 fois par jour. Ça guérit ainsi rapidement les brûlures les plus graves.
18 S	s. Gabriel	6 12	6 8	10 17	7 31	
19 D	3 ^e Dim. s. Joseph	6 9	6 9	11 27	7 49	On vient d'arrêter un voleur, sur le toit de la maison d'à côté... — Ah bien! s'il a été pris sur le fait, il ne pourra pas nier...
20 L	s. Joachim	6 7	6 10	—	8 10	
21 M	s. Benoît <i>Printemps</i>	6 5	6 11	0 36	8 37	
22 M	s. Emilie	6 3	6 12	1 42	9 12	
23 J	s. Victorien DQ	6 1	6 14	2 42	9 38	
24 V	Les cinq plates de N.-S.	5 59	6 15	3 32	10 53	
25 S	L'Annonciation	5 57	6 17	4 12	12 1	
26 D	4 ^e Dim. de Carême	5 55	6 18	4 44	1 14	
27 L	s. Jean Damasc.	5 53	6 20	5 18	2 31	
28 M	s. Gontran	5 51	6 21	5 28	3 50	
29 M	s. Guillaume	5 49	6 23	5 46	5 9	
30 J	s. Amédée NL	5 46	6 24	6 3	6 29	
31 V	Le Précieux Sang	5 44	6 26	6 20	7 52	

Au restaurant. — Garçon, ap-
 portez-moi une autre bouteille...
 — Vin blanc ou vin rouge ?
 — Du même... mais qu'il soit meilleur!

— On vient d'arrêter un voleur, sur
 le toit de la maison d'à côté...
 — Ah bien! s'il a été pris sur le
 fait, il ne pourra pas nier...

Travaux de Mars. — Rouler les blés déchaussés par les gelées; fumer en
 couverture; semer blé, avoine, orge, sainfoins, trèfles variés, luzerne et
 minette dans les céréales. Dans les prés, on sème également le ray-grass
 et le fromental; dans les champs, les carottes, rutabagas, betteraves et pa-
 nais, puis le lin d'été et le chanvre. Finir de planter les arbres, terminer
 la taille de la vigne.

Au potager, semer pommes de terre hâtives, carottes, céleris, choux variés,
 fèves, pois, laitues, salsifis, poireaux, raves, navets, radis, etc. Soigner les
 asperges, aérer les artichauts...

JÉSUS BÉNIT SES APÔTRES ET PRIE POUR EUX

Jésus, avant
 de sortir du Cé-
 nacle pour se
 rendre à Geth-
 sémani, eut une
 longue conver-
 sation avec ses
 apôtres. Il fit,
 devant eux, cel-
 te prière : « Pé-
 re, l'heure est
 venue, glorifiez
 votre fils... J'ai
 manifesté votre
 nom aux hom-
 mes que vous
 m'avez donnés :
 ils étaient vôtres, et ils ont gardé
 votre parole... Et moi, je prie pour
 eux, pour tous ceux que vous m'avez



donnés, parce
 qu'ils sont vô-
 tres... Je ne
 prie pas pour
 eux seulement,
 mais encore
 pour ceux qui,
 par ma parole,
 croiront en
 moi. Mon Père,
 ceux que vous
 m'avez donnés,
 je veux que là où je
 suis, ils y
 soient avec
 moi afin qu'ils
 voient ma gloire. L'amour que vous
 m'avez donné, je veux qu'il soit en
 eux. »



L'Instruction seule ne rend pas meilleur

M. René Bazin, de l'Académie
 française, se moque spirituellement
 de ceux qui prétendent que l'ins-
 truction, à elle seule, suffit à
 moraliser l'enfant et l'individu.
 Il écrit à ce sujet : « Dire à un
 homme : sachez lire et vous ne men-
 tirez pas ; sachez écrire et vous
 ne tuerez pas ; c'est comme si l'on
 disait : apprenez bien la multipli-
 cation, car, dès que vous saurez la
 table de Pythagore, vous jouerez
 admirablement du piano. »



La Religion nous dit que
LE CARÊME
 est utile à l'âme ;
 Les médecins affirment
 qu'il est utile au corps.

OBSERVONS-LE DONC dans la mesure de nos forces

Contre les brûlures. — Dans un récipient
 bien propre, mettez en égale quantité un peu
 d'eau de chaux et un peu d'huile d'olive, et
 mélangez jusqu'à ce que le tout forme une
 crème épaisse comme une mayonnaise. Ap-
 pliquez cette pommade sur la brûlure 5 ou
 6 fois par jour. Ça guérit ainsi rapidement
 les brûlures les plus graves.

AVRIL

Le 1^{er} avril, le jour solaire dure 12 h. 45 m.; le 30, 14 h. 25.
 Les jours croissent de 57 m. le matin et de 43 m. le soir.
 Le 20 avril, à 5 h. 45 m. du matin, le soleil entre dans la constellation du « TAUREAU ».

LUNE

P. Q. le 6, à 6 h. 4 m. du matin.
 P. L. le 13, à 2 h. 45 m. du soir.
 D. Q. le 21, à 6 h. 45 m. du soir.
 N. L. le 28, à 10 h. 34 m. du soir.

PROVERBES DU MOIS

Pluie en avril
 Ne met pas récolte en péril.
 En avril, rosée.
 Pain pour l'année.

DATES	FÊTES	SOLEIL		LUNE		VÉRITÉS et BONS CONSEILS
		lever	couch.	lever	coucher	
1 S	s. Hugues, s. Valéry. <i>Marée</i>	5 42	6 27	6 38	9 17	On ne se doute pas de la quantité d'argent que gaspille une femme dépensière.
2 D	La Passion	5 40	6 29	7 1	10 44	
3 L	s ^e Irène, s ^e Marie Egypt.	5 38	6 30	7 11	10 29	Ne point avoir regret d'une faute qu'on a commise, c'est comme la commettre deux fois .
4 M	s. Ambroise	5 36	6 32	8 1	10 9	
5 M	s. Vincent Ferrier	5 34	6 33	9 1	10 26	Dans l'entretien d'une maison, la négligence donne plus de peine que l'ordre et l'activité.
6 J	s. Isidore PQ	5 32	6 35	10 5	10 29	
7 V	<i>Sept Douleurs de Marie</i>	5 30	6 36	11 21	3 16	La fortune est comme le verre; elle a l'éclat, mais aussi la fragilité .
8 S	s ^e Perpétue, s. Albert.	5 28	6 38	0 40	3 51	
9 D	Les Hamcaux	5 26	6 39	1 59	4 16	La Religion l'emporte sur les autres vertus autant que la vue l'emporte sur les autres sens.
10 L	s. Macaire	5 24	6 41	3 15	4 36	
11 M	s. Léon 1 ^{er} , pape	5 22	6 42	4 28	4 53	L'incrédule Paul Bert, alors qu'il était gouverneur de nos possessions d'Indo-Chine, avait placé un inspecteur français à la tête des écoles franco-tonkinoises. Cet inspecteur, matérialiste et impie, développait un jour devant des élèves la théorie absurde de l'homme venant du singe.
12 J	s. Jules	5 20	6 44	5 40	5 21	
13 J	<i>Jeu de saint</i> PL	5 18	6 45	6 51	5 7	Le maître d'école annamite, honnête et chrétien, lui dit avec calme : « Monsieur l'Inspecteur, je ne trouve pas à redire que toi, tu descendes du singe, puisque tu y tiens; mais
14 V	<i>Vendredi saint</i>	5 16	6 47	8 1	5 36	
15 S	<i>Samedi saint</i> <i>Marée</i>	5 14	6 48	9 12	5 53	Pour nettoyer les gants de peau. — Prendre du lait écrémé, le faire bouillir en y faisant fondre assez de savon pour produire une mousse abondante. Laisser refroidir; humecter une flanelle dans cette mousse; frotter les gants étendus sur la main ou mieux sur une main de bois et sécher avec un linge après le froitage.
16 D	PAQUES	5 12	6 50	10 22	6 13	
17 L	s. Anicet, <i>jour férié</i>	5 10	6 51	11 30	6 37	arrêtez-le, et emmenez-le avec précaution. Etant venu, il s'approche aussitôt et dit : Salut, Maître, et il le baisa, les autres jetèrent les mains sur Jésus et l'arrêtaient. Ayons en horreur le crime de Judas, et ne trahissons jamais Notre-Seigneur par le péché.
18 M	s ^e Apollonie, s. Partait	5 8	6 53	—	7 9	
19 M	s. Léon IX, s ^e Emma	5 6	6 54	0 32	7 50	Le maître d'école annamite, honnête et chrétien, lui dit avec calme : « Monsieur l'Inspecteur, je ne trouve pas à redire que toi, tu descendes du singe, puisque tu y tiens; mais
20 J	s. Sulpice, s. Théodore	5 4	6 56	1 26	8 42	
21 V	s. Anselme DQ	5 2	6 57	2 10	9 44	Le maître d'école annamite, honnête et chrétien, lui dit avec calme : « Monsieur l'Inspecteur, je ne trouve pas à redire que toi, tu descendes du singe, puisque tu y tiens; mais
22 S	s. Soter, s ^e Opportune.	5 0	6 59	2 44	10 53	
23 D	Quasimodo s. Georges	4 58	7 0	3 11	0 8	Le maître d'école annamite, honnête et chrétien, lui dit avec calme : « Monsieur l'Inspecteur, je ne trouve pas à redire que toi, tu descendes du singe, puisque tu y tiens; mais
24 L	s. Fidèle, s. Gaston	4 56	7 2	3 32	1 24	
25 M	s. Marc	4 54	7 3	3 50	2 41	Le maître d'école annamite, honnête et chrétien, lui dit avec calme : « Monsieur l'Inspecteur, je ne trouve pas à redire que toi, tu descendes du singe, puisque tu y tiens; mais
26 M	ss. Clet et Marcellin	4 53	7 5	4 7	4 0	
27 J	s. Anastase, s. Frédéric	4 51	7 6	4 23	5 22	Le maître d'école annamite, honnête et chrétien, lui dit avec calme : « Monsieur l'Inspecteur, je ne trouve pas à redire que toi, tu descendes du singe, puisque tu y tiens; mais
28 V	s. Paul de la Croix NL	4 49	7 7	4 41	6 47	
29 S	s. Pierre, martyr.	4 47	7 9	5 1	8 16	Le maître d'école annamite, honnête et chrétien, lui dit avec calme : « Monsieur l'Inspecteur, je ne trouve pas à redire que toi, tu descendes du singe, puisque tu y tiens; mais
30 D	<i>Bon Pasteur.</i> <i>Marée</i>	4 45	7 10	5 28	9 45	

— Combien de chevaux, votre automobile ?
 — 40 chevaux !...
 — Et dire qu'à la première panne mon seul cheval suffirait à la remorquer.

Un comble. — Figure-toi, mon cher, que cet animal de Paul ronfle si fort qu'il a été obligé de prendre une chambre de l'autre côté de la rue pour ne pas se réveiller lui-même...

Travaux d'Avril. — Terminer les prés artificiels et les semailles d'avoine et de baillarge; biner les plantes déjà levées et semer maïs, millet, betteraves, carottes, choux, fèves, etc.; planter pommes de terre, topinambours, betteraves, etc. Façonner la vigne, greffer et mettre en pépinière; greffer les pommiers.

Au potager, on sème encore pois, radis, laitues; puis on fait les couches où on sèmera, en mai, melons, cornichons, tomates, aubergines, piments. — Tailletonner les artichauts.

TRAHISON DE JUDAS

Pendant que Jésus priait au jardin de Gethsémani, Judas l'Iscaariote vint, et avec lui une grande troupe armée d'épées et de bâtons, envoyée par les princes des prêtres, les scribes et les anciens. Or, le traître leur avait donné ce signal : Celui que je baisera, c'est lui.



arrêtez-le, et emmenez-le avec précaution. Etant venu, il s'approche aussitôt et dit : Salut, Maître, et il le baisa, les autres jetèrent les mains sur Jésus et l'arrêtaient. Ayons en horreur le crime de Judas, et ne trahissons jamais Notre-Seigneur par le péché.

LEÇON BIEN MÉRITÉE

L'incrédule Paul Bert, alors qu'il était gouverneur de nos possessions d'Indo-Chine, avait placé un inspecteur français à la tête des écoles franco-tonkinoises.



Cet inspecteur, matérialiste et impie, développait un jour devant des élèves la théorie absurde de l'homme venant du singe.

Le maître d'école annamite, honnête et chrétien, lui dit avec calme : « Monsieur l'Inspecteur, je ne trouve pas à redire que toi, tu descendes du singe, puisque tu y tiens; mais

nous, Annamites, nous descendons de notre père Adam, qui fut créé par Dieu. »

ON PROMET une forte récompense à qui apportera un motif RAISONNABLE POUR NE PAS FAIRE SES PAQUES



Pour nettoyer les gants de peau. — Prendre du lait écrémé, le faire bouillir en y faisant fondre assez de savon pour produire une mousse abondante. Laisser refroidir; humecter une flanelle dans cette mousse; frotter les gants étendus sur la main ou mieux sur une main de bois et sécher avec un linge après le froitage.

MAI

Le 1^{er} mai, le jour solaire dure 14 h. 28 m. ; le 31. 15 h. 26 m.
 Les jours croissent de 39 m. le matin et de 39 m. le soir.
 Le 22 mai, à 5 h. 28 du matin, le soleil entre dans la constellation des GEMEAUX ».

LUNE

P. Q. le 5, à 1 h. 23 du soir.
 P. L. le 13, à 6 h. 19 du matin.
 D. Q. le 21, à 9 h. 32 du matin.
 N. L. le 28, à 6 h. 33 du matin.

PROVERBES DU MOIS

Avril pluvieux, mai chaleureux
 Rendent le paysan joyeux.
 Pluie de mai grandit les herbes
 Mais parfois diminue les gerbes.

DATES	FÊTES	SOLEIL		LUNE		VÉRITÉS et BONS CONSEILS
		lever	coucher	lever	coucher	
1 L	s. Philippe et s. Jacques	4 41	7 42	6 3	11 9	Jadis on se bornait à nourrir le corps comme un serviteur; on le sert aujourd'hui comme un maître.
2 M	s. Athanase.	4 42	7 13	6 51	—	
3 M	Déc. de la Vraie Croix	4 40	7 15	7 53	0 21	Soyons difficiles dans le choix de nos amis; mais restons fidèles à ceux que nous avons bien choisis.
4 J	s ^e Monique, s. Isidore	4 38	7 16	9 8	1 15	
5 V	s. Pie V	4 37	7 18	10 28	1 54	L'esclave n'a qu'un maître; l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune.
6 S	s. Jean Porte Latine.	4 35	7 19	11 48	2 22	
7 D	Patronage St Joseph	4 33	7 20	1 5	4 44	Donnons aux pauvres selon nos moyens.
8 L	Appar. s. Michel	4 32	7 22	2 18	5 1	
9 M	s. Grégoire de Naz.	4 30	7 23	3 39	5 16	Parlons peu, Agissons beaucoup.
10 M	s. Antonin	4 29	7 25	4 29	6 30	
11 J	s. Mamert	4 27	7 26	5 49	7 44	Dans un petit restaurant. — Garçon! voyez! un cheveu dans mon potage!... — Mais, m'sieu... on peut pas pour 22 sous y avoir mis une mèche des cheveux du patron!...
12 V	ss. Nérée et Achille	4 26	7 27	6 59	8 50	
13 S	s ^e Agnès et s ^e Disciple PL	4 25	7 29	8 10	4 17	Évangile et dont on jouit au pied de la Croix!
14 D	s. Boniface	4 23	7 30	9 19	4 40	
15 L	s ^e Denise	4 22	7 31	10 23	5 9	QUI PRIE ET AIME LA SAINTE VIERGE est presque assuré de son salut éternel!
16 M	s. Jean Népomucène	4 21	7 33	11 20	5 47	
17 M	s. Pascal	4 19	7 34	—	6 35	Car Marie lui obtiendra le Ciel.
18 J	s ^e Juliette	4 18	7 35	0 7	7 33	
19 V	s. Pierre Célestin	4 17	7 37	0 44	8 38	Contre les refroidissements. — Evitons de nous exposer à un froid vif aussitôt après les repas ou en sortant sans transition d'un endroit très chauffé. Pour combattre le froid, employons des boissons chaudes, thé, vin chaud, café. Ne prenons ni liqueur ni alcool, car l'alcool abaisse la température humaine au lieu de l'élever.
20 S	s. Bernardin de Sienne	4 15	7 38	1 13	9 50	
21 D	s. Yves	4 14	7 39	1 36	11 4	Évangile et dont on jouit au pied de la Croix!
22 L	s. Emile Rogations	4 13	7 40	1 54	0 19	
23 M	s. Didier	4 12	7 42	2 40	1 33	QUI PRIE ET AIME LA SAINTE VIERGE est presque assuré de son salut éternel!
24 M	N.-D. Auxiliatrice	4 11	7 43	2 27	2 53	
25 J	Ascension	4 10	7 44	2 43	4 15	Car Marie lui obtiendra le Ciel.
26 V	s. Philippe de Néri	4 9	7 45	3 2	5 41	
27 S	s ^e Madeleine de Pazzi	4 8	7 46	3 25	7 11	Contre les refroidissements. — Evitons de nous exposer à un froid vif aussitôt après les repas ou en sortant sans transition d'un endroit très chauffé. Pour combattre le froid, employons des boissons chaudes, thé, vin chaud, café. Ne prenons ni liqueur ni alcool, car l'alcool abaisse la température humaine au lieu de l'élever.
28 D	B. Jeanne d'Arc	4 7	7 47	3 55	8 40	
29 L	s. Maximin	4 6	7 49	4 37	10 1	Évangile et dont on jouit au pied de la Croix!
30 M	s. Félix	4 5	7 50	5 35	11 5	
31 M	s. Pétronille	4 5	7 51	6 48	11 52	QUI PRIE ET AIME LA SAINTE VIERGE est presque assuré de son salut éternel!

Travaux de Mai. — Semer lin, chanvre, colza d'été, pois, haricots, maïs, sarrasin, millet, etc. — Repiquer les semis de mars et avril. Repasser et herser les pommes de terre. Entretenir une grande propreté dans les plantes sarclées : carottes, betteraves, rutabagas, navettes. Echarbonner dans les biés un peu grands. Plâtrer trèfle, luzerne, sainfoin et vesce par temps couvert ou après pluie.

Au potager, semer choux divers et brocolis, céleri, chicorée, laitues, courges, cornichons, melons, pourpiers, piments, tomates, et toutes autres espèces de légumes. Sulfater la vigne contre le mildiou et le black-rot, souffrer contre l'oïdium. Gare aux gelées blanches.

ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Jésus était ressuscité depuis 40 jours. Comme il l'avait annoncé à ses Apôtres, le moment était venu pour lui de remonter vers son Père. Il les amena sur le mont des Oliviers, et là, après les avoir bénis, il s'éleva peu à peu vers le ciel. Les Apôtres les yeux, jusqu'au moment où ils virent disparaître dans une nuée. Mais



voici que deux Anges leur apparurent et dirent : « Pourquoi demeurez-vous à les yeux au ciel? Ce Jésus qui vient de vous quitter, vous le reverrez un jour descendre des cieux, où vous l'avez vu monter. » Les Apôtres s'en retournèrent à Jérusalem et attendirent dans le Cénacle le Saint-Esprit que leur Maître leur avait promis.

Les bienfaits de la souffrance

François Coppée, l'illustre académicien, a écrit ces lignes admirables :

« Au seuil de la vieillesse, j'ai rencontré la souffrance physique qui m'attendait; je l'ai acceptée comme une juste expiation. Mais que dis-je? Et quel ingrat je suis! C'est grâce à la souffrance que j'ai connu le plus pur des bonheurs et atteint enfin mon idéal... Il n'a aucun rapport avec les vains désirs qui me sollicitaient autrefois. C'est la paix de l'âme que Jésus nous a donnée par son

Évangile et dont on jouit au pied de la Croix!



QUI PRIE ET AIME LA SAINTE VIERGE est presque assuré de son salut éternel!

Car Marie lui obtiendra le Ciel.

JUIN

Le 1^{er} juin, le jour solaire dure 15 h. 48 m.; le 30, 16 h. 4 m.
Les jours croissent de 6 m. le matin jusqu'au 13 et diminuent à partir du 24. Ils croissent de 13 m. le soir jusqu'au 21. Les 22 et 23 sont les plus longs jours de l'année, le soleil brill. pendant 16 h. 7 m.
Le 22 juin, à 1 h. 45 m. du soir, le soleil entre dans la constellation du « CANCER » et l'ETE commence.

LUNE

P. Q. le 3, à 10 h. 13 m. du soir.
P. L. le 11, à 10 h. du soir.
D. Q. le 19, à 9 h. du soir.
N. L. le 26 à 1 h. 28 m. du soir.

PROVERBES DU MOIS

Quand le soleil se cache en juin,
C'est mauvais signe pour le foin,
Beau temps vers la Saint-Jean (24),
Blé et vin abondants.

DATES	FÊTES	SOLEIL		LUNE		VÉRITÉS et BONS CONSEILS
		lever	couch.	lever	coucher	
1 J	s. Fortuné, s. Jouin	4 47 52	8 10	—	—	Regardons nos défauts ; nous ne verrons pas ceux d'autrui.
2 V	s. Pothin	4 37 53	9 33	0 25	—	
3 S	s. Clotilde, vigils jeûne PQ	4 37 54	10 53	0 49	—	Pour vivre en paix avec les hommes, il faut leur passer bien des inégalités de caractère.
4 D	Pentecôte	4 27 54	0 8	1 7	—	
5 L	s. Valérie jour férié	4 17 55	1 20	1 23	—	Cherchons à faire plaisir à toute heure, car à toute heure nous le pouvons.
6 M	s. Norbert, s. Claude	4 17 56	2 31	1 37	—	
7 M	s. Robert QT	4 07 57	3 40	1 52	—	Ne nous laissons pas dominer par le mal, mais surmontons le mal par le bien.
8 J	s. Médard QT	4 07 58	4 49	2 7	—	
9 V	ss. Prime et Félicien QT	3 59 58	5 59	2 24	—	L'enfant est un petit homme : l'homme est souvent un grand enfant.
10 S	s. Marguerite QT	3 59 59	7 9	3 45	—	
11 D	Trinité PL	3 59 8 0	8 15	3 11	—	Trop vite et bien vont rarement ensemble.
12 L	s. Jean de St-Facond	3 59 8 1	9 15	3 46	—	
13 M	s. Antoine de Padoue Marie	3 58 8 1	10 5	4 31	—	L'homme est souvent un grand enfant.
14 M	s. Basile	3 58 8 2	10 45	5 26	—	
15 J	Fête-Dieu	3 58 8 2	11 16	6 30	—	Trop vite et bien vont rarement ensemble.
16 V	s. François Régis	3 58 8 3	11 40	7 40	—	
17 S	s. Ismaël, s. Manuel	3 58 8 3	—	8 52	—	L'homme est souvent un grand enfant.
18 D	s. Amand, s. Olga	3 58 8 4	0 0	10 5	—	
19 L	s. Gerv. et s. Protais DQ	3 58 8 4	0 17	11 18	—	Trop vite et bien vont rarement ensemble.
20 M	s. Silvère	3 58 8 4	0 32	0 33	—	
21 M	s. Louis de Gonzague	3 58 8 5	0 47	1 50	—	L'homme est souvent un grand enfant.
22 J	s. Paulin ETE	3 58 8 5	1 4	3 12	—	
23 V	Sacré-Cœur de Jés.	3 58 8 5	1 24	4 38	—	Trop vite et bien vont rarement ensemble.
24 S	s. Jean-Baptiste	3 59 8 5	2 50	6 6	—	
25 D	s. Guillaume	3 59 8 5	2 25	7 32	—	L'homme est souvent un grand enfant.
26 L	s. Jean et s. Paul NI	3 59 8 5	3 15	8 46	—	
27 M	s. Ladislás	4 0 8 5	4 22	9 42	—	Trop vite et bien vont rarement ensemble.
28 M	s. Irénée, s. Léon II Marie	4 0 8 5	5 42	10 22	—	
29 J	S. Pierre & S. Paul	4 18 5 7	8 16	16 50	—	L'homme est souvent un grand enfant.
30 V	Comm. de s. Paul	1 18 5 8	8 32	11 11	—	

— D'où sors-tu donc avec ton chapeau à l'état d'accordéon ?
— Je sors d'une soirée musicale.

La maman. — Si je te punis, Toto, crois-tu que c'est pour mon plaisir ?
Toto. — Pour le plaisir de qui ? alors.

Travaux de Juin. — Labourer et chauler les jachères, retourner les terres ayant porté du fourrage vert. Semer sarrasin, maïs, fourrages, navettes de printemps, raves et navets. Continuer les autres travaux indiqués en mai. Couper trèfles et luzerne avant la floraison, saintoin au moment de l'épanouissement des fleurs. Couper très naturels au moment de la floraison moyenne, mais pas après. Traiter les vignes, pratiquer la greffe en vert (système Salgues). Supprimer les racines de greffon dans les pépinières de vigne.

Au potager, semer chicorées, scaroles, haricots, pois (voir en mai).

LA MULTIPLICATION DES PAINS

Une foule d'environ 5.000 hommes suivaient Jésus pour entendre sa parole. Le soir venu, cette foule n'avait rien à manger. Jésus eut pitié d'elle. Il prit cinq pains d'orge et deux poissons qu'on lui présenta. Les bénit et les distribua aux 5.000 personnes.



Cette nourriture se multiplia miraculeusement. Tous purent en manger à satiété et on recueillit encore douze corbeilles des morceaux qui restaient. A la vue de ce miracle, la foule s'écria que Jésus était bien le Prophète qui devait sauver le monde.



TOUT UN MONDE à Moi ?

— Vous n'allez pas souvent dans le monde ? disait-on à une femme de grand mérite.

Dans le monde ? répondit-elle avec un charmant sourire, mais j'y vais beaucoup, au contraire ; seulement j'ai un monde à moi.

— Un monde à vous ? reprit-on avec étonnement. Et quel est-il ?

— Mon mari, mes enfants et mes pauvres.

Belle réponse, digne d'une épouse, d'une mère et d'une chrétienne.

AU FEU ! AU FEU !

- Les mauvais livres,
- les mauvais romans,
- les mauvais journaux,
- les mauvais feuilletons,
- les mauvaises chansons

au feu ! au feu !

Nettoyage des couteaux. — Un excellent moyen de nettoyer les couteaux consiste à les frotter sur une pomme de terre crue coupée en deux qu'on aura trempée dans de la brique anglaise réduite en poudre. Le résultat est encore meilleur si l'on ajoute un peu de carbonate de soude.

Pour éviter la rouille. — En couvrant le fer de chaux vive en poudre, on le préserve fort bien de la rouille, car la chaux absorbe l'humidité et l'acide carbonique, causes de la rouille.

JUILLET

Le 1^{er} juillet, le jour solaire dure 16 h. 3 m. ; le 31, 15 h. 3 m.
 Les jours diminuent de 30 m. le matin et de 25 m. le soir.
 Le 24 juillet, à 0 h. 38 m. du matin, le soleil entre dans la constellation du « LION ».

LUNE

P. Q. le 3, à 9 h. 29 m. du matin.
 P. L. le 11, à 1 h. 2 m. du soir.
 D. Q. le 19 à 5 h. 40 m. du matin.
 N. L. le 25, à 8 h. 21 m. du soir.

PROVERBES DU MOIS

En juillet sombre matinée
 N'empêche pas belle journée.
 Après la pluie en juillet
 Le sol est bientôt sec.

DATES	FÊTES	SOLEIL		LUNE		VÉRITÉS et BONS CONSEILS
		lever	coucher	lever	coucher	
1 S	s. Martial, s. Cybard	4 22 8	5 9 52	11 29		
2 D	Visitation	4 22 8	4 11 52	11 24		
3 L	s. Anatole	4 23 8	4 0 20	11 58		
4 M	s ^e Berthe	4 24 8	4 1 30			
5 M	s. Cyrille, s. Méthode	4 25 8	4 2 40	0 13		
6 J	s ^e Colombe, s ^e Angèle	4 25 8	3 3 50	0 30		
7 V	s. Guillaume	4 26 8	3 4 59	0 49		
8 S	s ^e Elisabeth	4 27 8	3 6 7	1 14		
9 D	s ^e Véronique	4 28 8	3 7 9	1 40		
10 L	Les Sept Frères Mart.	4 28 8	1 8 46	2 27		
11 M	s. Savin, s. Cyprien	4 29 8	1 8 46	3 20		
12 M	s. Jean Gualbert	4 30 8	0 9 19	4 22		
13 J	s. Eugène, s. Anaclet	4 31 7	59 9 45	5 31		
14 V	s. Bonaventura fête Nat.	1 12 7	58 10 6	6 43		
15 S	s. Henri	1 13 7	58 10 23	7 56		
16 D	N.-D. du Mont Carmel	1 14 7	57 10 38	9 8		
17 L	s. Alexis	1 15 7	56 10 53	10 21		
18 M	s. Camille de Lellis	1 16 7	55 11 9	11 36		
19 M	s. Vincent de Paul	1 17 7	54 11 27	0 51		
20 J	s ^e Marguerite	1 18 7	53 11 49	2 15		
21 V	s. Victor, s ^e Praxède	1 20 7	52 12 3 4	3 4		
22 S	s ^e Marie Madeleine	1 21 7	51 0 18 5 5	4 5		
23 D	s. Apollinaire	1 22 7	50 1 0 6 23	5 23		
24 L	s ^e Christine	1 23 7	49 1 57 7 27	6 27		
25 M	s. Jacques	1 24 7	48 3 11 8 14	7 14		
26 M	s ^e Anne	1 25 7	46 4 36 8 48	8 48		
27 J	s. Pantaléon	1 27 7	44 6 3 9 13	9 13		
28 V	s. Nazaire	1 28 7	44 7 27 9 32	9 32		
29 S	s. Marthe	1 29 7	43 8 47 9 48	9 48		
30 D	B. Urbain II, pape	1 30 7	41 10 3 10 3	10 3		
31 L	s. Ignace de Loyola.	1 32 7	41 11 16 10 18	10 18		

Entre amis. — Moi, j'ai les défauts de mes qualités...
 — Alors, mon vieux, tu as beaucoup de qualités...

— Lili, qu'est-ce qu'une automobile?
 — C'est une voiture qui n'a pas de cheval et qui sent la lampe...

Travaux de Juillet. — Continuer binages et sarclages. — « En juillet faucille au poignet », mettre le blé en moyettes contre la pluie. Déchausser aussitôt après récoltes et semer navets : « Qui veut bon le navet, le sème en juillet ». Semer encore colza d'hiver à raison de huit litres par hectare. Récolter le colza au moment où les tiges commencent à jaunir et quand les graines sont d'un brun foncé quoique encore tendres, on laisse alors mûrir sur place en javelles et on bat ensuite dans les champs.

Visiter les greffes de vigne, retrancher les racines des greffons, continuer les traitements.

Au potager, arracher l'ail, échalotes, pommes de terre hâtives ; semer haricots, oignons et pois tardifs.

FIANÇAILES DE MARIE ET DE JOSEPH

« L'Ange Gabriel, dit l'Evangile, fut envoyé par Dieu à Nazareth, auprès d'une vierge fiancée à un homme du nom de Joseph, de la maison de David. La vierge s'appelait Marie. Les détails des saintes fiançailles de Marie et de Joseph nous sont restés inconnus. Mais, si on s'en rapporte aux usages juifs de



cette époque, Joseph avait fait demande à la famille de Marie, puis il avait été procédé aux fiançailles, c'est-à-dire que, de part et d'autre, l'engagement par serment de contracter mariage avait été pris. Mais Marien n'entra dans la maison de Joseph qu'au jour du mariage, quelques mois après les fiançailles.

DONNEZ L'EXEMPLE

Entendu un jour ce bout de dialogue entre un brave curé et un de ses paroissiens :

— Moi, monsieur le curé, j'envoie toujours mes enfants à la messe.

— Vous avez tort.

— Comment ! j'ai tort, monsieur le curé ?

— Sans doute, vous ne devez pas seulement envoyer vos enfants à la messe, vous devez les y conduire !

Oui, Parents, votre exemple est, pour vos enfants, la plus ineffaçable des leçons !



LES MEFAITS DE L'ALCOOL

Perte de la volonté.
 Perte des bons sentiments.
 Perte de la dignité.
 Perte de la raison.

Contusion ou chute. — Laver la partie contusionnée avec de l'eau bouillie, la frotter avec du beurre frais, boire de l'eau sucrée avec quelques gouttes d'arnica appliquer des compresses d'eau froide avec quelques gouttes d'arnica ou d'eau de chaux.

Le 1^{er} août, le jour solaire dure 15 h. 5 m.; le 31. 13 h. 30 m.
Les jours diminuent de 42 m. le matin et de 53 m. le soir.
Le 24 août, à 7 h. 22 m. du matin, le soleil entre dans la constellation de la « VIERGE ».

LUNE

P. Q. le 1, à 11 h. 38 m. du soir.
P. L. le 10, à 3 h. 4 m. du matin.
D. Q. le 17, à midi 20.
N. L. le 24, à 4 h. 23 m. du matin.
P. Q. le 31, à 4 h. 30 m. du soir.

PROVERBES DU MOIS

Quand durant le mois d'août
Il pleut fort et beaucoup,
Le laboureur n'est pas content du tout.
Au soleil, en août, qui s'endormira
Bientôt s'en repentira.

DATES	FÊTES	SOLEIL		LUNE		VÉRITÉS et BONS CONSEILS
		lever	coucher	lever	coucher	
1 M	s. Pierre aux Liens PQ	4 33	7 38	0 27	10 34	Celui qui vit de desirs mourra de faim.
2 M	s. Alphonse de Liguori	4 35	7 37	1 38	10 52	
3 J	Inv. de s. Etienne	4 36	7 35	2 48	11 15	La fortune est ordinairement le fruit de l'activité.
4 V	s. Dominique	4 37	7 34	3 57	11 45	
5 S	N.-D. des Neiges	4 38	7 32	5 1	—	Le paresseux va silencieusement que la pauvreté l'a bientôt rattrape.
6 D	Transfiguration	4 40	7 31	5 58	0 23	
7 L	s. Gaétan, s. Donat	4 41	7 29	6 44	1 12	Ce qu'on a com- mencé est à moitié fait.
8 M	s. Cyrillaque	4 43	7 28	7 21	2 12	
9 M	s. Germain d'Auxerre	4 44	7 26	7 49	3 20	Servir son pays n'est que la moi- tié de son devoir; il faut aussi et avant tout servir Dieu et l'Eglise.
10 J	s. Laurent PL	4 45	7 24	8 11	4 32	
11 V	s ^e Suzanne Marée	4 47	7 23	8 29	5 45	Oublions le bien que nous avons fait; mais souve- nons-nous tou- jours du bien qu'on nous a fait.
12 S	s ^e Claire	4 48	7 21	8 45	6 59	
13 D	s ^e Radegonde	4 50	7 19	9 0	8 12	Et pour quoi ? — Sa femme va à la messe ! — En êtes vous sûr ? — Absolument sûr. Ma femme, qui va aussi chaque dimanche à la messe, l'y rencontre !...
14 L	s. Eusèbe <i>vig. jeûne</i>	4 51	7 18	9 15	9 27	
15 M	Assomption	4 52	7 16	9 32	10 43	Nettoyage des objets en laiton. — Pour nettoyer les objets en laiton, il ne faut pas employer d'acide, car ensuite le métal se ternit; il faut frotter les objets avec de l'huile d'olive et du tripoli fin, on lave en- suite à l'eau de savon et on obtient un poli brillant.
16 M	s. Hyacinthe, s. Roch	4 54	7 14	9 52	0 2	
17 J	s. Septime DQ	4 55	7 12	10 18	1 24	Reflexion d'un pochard : — Ce que j'ai dû absorber de petits bleus pour faire tourner comme ça mon nez au cranrais!
18 V	s. Agapit	4 56	7 10	10 53	2 48	
19 S	s ^e Hélène	4 58	7 9	11 42	4 7	— Sachez, monsieur, que ma con- science est sans tache. — C'est pas étonnant, vous en changez si souvent !...
20 D	s. Joachim, s. Bernard	4 59	7 7	—	5 15	
21 L	s ^e Jeanne de Chantal	5 1	7 5	0 48	6 7	— Et pour quoi ? — Sa femme va à la messe ! — En êtes vous sûr ? — Absolument sûr. Ma femme, qui va aussi chaque dimanche à la messe, l'y rencontre !...
22 M	s. Timothée	5 2	7 3	2 7	6 45	
23 M	s. Philippe Beniti	5 4	7 1	3 33	7 13	— Et pour quoi ? — Sa femme va à la messe ! — En êtes vous sûr ? — Absolument sûr. Ma femme, qui va aussi chaque dimanche à la messe, l'y rencontre !...
24 J	s. Barthélemy NI	5 5	6 59	4 59	7 34	
25 V	s. Louis <i>Marée</i>	5 6	6 57	6 21	7 52	— Et pour quoi ? — Sa femme va à la messe ! — En êtes vous sûr ? — Absolument sûr. Ma femme, qui va aussi chaque dimanche à la messe, l'y rencontre !...
26 S	s. Zéphirin	5 8	6 55	7 40	8 7	
27 D	s. Joseph Calasanz	5 9	6 53	8 55	8 22	— Et pour quoi ? — Sa femme va à la messe ! — En êtes vous sûr ? — Absolument sûr. Ma femme, qui va aussi chaque dimanche à la messe, l'y rencontre !...
28 L	s. Augustin	5 11	6 51	10 9	8 38	
29 M	Décollat. de s. Jean-B.	5 12	6 49	11 22	8 55	— Et pour quoi ? — Sa femme va à la messe ! — En êtes vous sûr ? — Absolument sûr. Ma femme, qui va aussi chaque dimanche à la messe, l'y rencontre !...
30 M	s ^e Rose de L. s. Fiacre	5 14	6 47	0 34	9 16	
31 J	s. Raymond Nonnat PQ	5 15	6 45	1 44	9 43	

Travaux d'Août. — Rentrée des moissons. Battage des blés. Déchausser les champs, nettoyer les plantes et semer en cultures dérobées, des plantes fourragères qui serviront à la fin de l'été et en automne. Il faut aussi semer le colza, le trèfle incarnat; recouper les luzernes, le trèfle et les sainfoins, récolter lin, chanvre, ailette, millet, pommes de terre. Au potager, arroser fréquemment, planter choux et salades d'hiver, choux cabus.

Greffer à œil dormant, épamprer la vigne.
A la ferme, les ménagères conservent les œufs pondus entre les deux Notre-Dame (du 15 août au 15 septembre), ils sont généralement inféconds et plus facilement conservables.

LA TRANSFIGURATION

Jésus prit Pierre, et Jacques, et Jean, son frère, et les conduisit à l'écart sur une haute montagne. Et il fut transfiguré devant eux. Sa face resplendit comme le soleil, ses vêtements devinrent blancs comme la neige. Et voilà que Moïse et Elie leur apparurent, conversant avec lui. S'adressant à Jésus, Pierre lui dit: Seigneur, il nous est bon d'être ici, si vous le



voulez, faisons-y trois tentes, une pour vous, une pour Moïse et une pour Elie. Il parlait encore qu'une nuée lumineuse les enveloppa. Et voici que de la nuée sortit une voix qui disait: Celui-ci est mon Fils bien aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances, écoutez-le. Et

les disciples, entendant cette voix, tombèrent la face contre terre et furent saisis d'effroi.



**Liberté
& Egalité...
ANTICLÉRICALES!**

Un farouche député anticlérical se précipite tout indigné chez le ministre pour lui dénoncer un fonctionnaire.

— J'espère que vous lui refuserez tout avancement, s'écrie-t-il.
— Et pourquoi ?
— Sa femme va à la messe !
— En êtes vous sûr ?
— Absolument sûr. Ma femme, qui va aussi chaque dimanche à la messe, l'y rencontre !...

**Le grand danger
pour les enfants**
surtout pen-ant
les vacances

**CE SONT LES MAUVAIS
CAMARADES**
**ENFANTS, fuyez ! fuyez !
PARENTS, veillez ! veillez !**

SEPTEMBRE

Le 1^{er} septembre, le jour solaire dure 13 h. 27 m.; le 30, 11 h. 44 m.
Les jours diminuent de 47 m. le matin et de 1 h. 1 m. le soir.
Le 24 septembre, à 4 h. 47 du matin, le soleil entre dans la constellation de la « BALANCE » et l'AUTOMNE commence.

LUNE

P. L. le 8, à 4 h. 6 m. du soir.
D. Q. le 15, à 6 h. du soir.
N. L. le 22, à 2 h. 46 m. du soir.
P. Q. le 30, à 11 h. 17 m. du matin.

PROVERBES DU MOIS

Pluie de septembre
Est utile aux semailles et au pampre.
Quand on voit hirondelle à la St-Michel,
L'hiver ne vient qu'après Noël.

DATES	FÊTES	SOLEIL		LUNE		VÉRITÉS et BONS CONSEILS
		lever.	couch.	lever	coucher	
1 V	s. Gilles	5 16	6 43	2 51	10 18	L'homme sage s'instruit par ses propres mal- heurs et par ceux des autres.
2 S	s. Etienne de Hongrie	5 18	6 41	3 51	11 3	
3 D	s ^o Sabine	5 19	6 39	4 41	11 59	Se coucher tôt, se lever tôt donnent santé, richesse et sagesse .
4 L	s ^o Rosalie	5 21	6 37	5 21	—	
5 M	s. Laurent Justilien	5 22	6 35	5 51	1 4	Le laboureur sème le blé, mais c'est Dieu qui le fait mûrir .
6 M	s. Humbert	5 23	6 33	6 16	2 15	
7 J	s. Cloud s ^o Reine	5 25	6 31	6 36	3 44	Ce qu'on nomme le hasard est ordi- nairement heu- reux pour l'hom- me prudent et pré- voyant.
8 V	Nativité de la Ste Vierge PL	5 26	6 29	6 52	4 29	
9 S	s. Pierre Claver	5 28	6 27	7 h. 7	5 h. 59	Ne croyons pas que le bon mar- ché soit toujours avantageux.
10 D	s. Nom de Marie Marie	5 29	6 24	7 h. 22	7 h. 14	
11 L	s. Théodora	5 31	6 22	7 38	8 h. 31	Il faut la vie en- tière pour appren- dre à bien vivre .
12 M	s. Raphaël	5 32	6 20	7 57	9 51	
13 M	s. Maurille	5 33	6 18	8 21	11-13	voudrez. Toute époque a ses lubies. Je considère l'athéisme comme une lubie. C'est la maladie du temps présent. On m'arracherait la peau plutôt que la croyance en Dieu!
15 J	Exalt. de la Croix	5 35	6 16	8 52	0 36	
16 V	s. Nicomède DQ	5 36	6 14	9 36	1 57	L'INSTRUCTION ne moralise pas l'enfant; LA RELIGION SEULE peut le rendre meilleur. PAS DE VRAIE MORALE SANS LA RELIGION!
14 S	s. Lubin, s ^o Lucie	5 38	6 12	10 35	3 8	
17 D	N.-D. des Sept Douleurs	5 39	6 10	11 48	4 4	Contre les aphtes. — Les aphtes sont des petits boutons blancs qui viennent parfois dans la bouche. Se gargariser avec de l'eau de guimauve et du miel rosat. Appliquez sur les aphtes du jus de citr-n.
18 L	s. Joseph de Cupertino	5 40	6 8	—	4 15	
19 M	s. Janvier	5 42	6 6	1 10	5 45	LA RELIGION SEULE peut le rendre meilleur. PAS DE VRAIE MORALE SANS LA RELIGION!
20 M	s. Eustache QT	5 43	6 3	2 34	5 h. 38	
21 J	s. Mathieu	5 45	6 1	3 57	5 h. 56	LA RELIGION SEULE peut le rendre meilleur. PAS DE VRAIE MORALE SANS LA RELIGION!
22 V	s. Thomas de Vil., QT NL	5 46	5 59	5 16	6 12	
23 S	s. Lin QT	5 48	5 57	6 h. 33	6 27	LA RELIGION SEULE peut le rendre meilleur. PAS DE VRAIE MORALE SANS LA RELIGION!
24 D	N.-D. de la Merci Aut. Marie	5 49	5 55	7 h. 48	6 42	
25 L	s. Firmin	5 51	5 53	9 h. 2	6 58	LA RELIGION SEULE peut le rendre meilleur. PAS DE VRAIE MORALE SANS LA RELIGION!
26 M	s ^o Justine	5 52	5 50	10 15	7 18	
27 M	s. Côme, s. Damien	5 53	5 48	11-28	7 42	LA RELIGION SEULE peut le rendre meilleur. PAS DE VRAIE MORALE SANS LA RELIGION!
28 J	s. Wenceslas	5 55	5 46	0 38	8 13	
29 V	s. Michel	5 56	5 44	1 h. 41	8 54	LA RELIGION SEULE peut le rendre meilleur. PAS DE VRAIE MORALE SANS LA RELIGION!
30 S	s. Jérôme FQ	5 58	5 42	2 h. 35	9 45	

Entre boursiers. — Mon cher, le clou d'une affaire, c'est l'actionnaire...
— Oui, parce qu'il se laisse enfoncer.

Au tribunal. — Prévenu, quelle est votre profession? Que faites-vous?
— Je fais le désespoir de ma famille.

Travaux de Septembre. — Derniers labours et fumures pour semailles d'automne. Sèmer seigle, orges et avoines d'hiver. Récolte à la fin du mois des betteraves, carottes, haricots, maïs, pommes de terre, etc. Terminer les coupages, repiquer en guéret, fortement fumer les colzas et choux fourragers. Dans les champs de trèfle, sacrifier la troisième coupe; en fovie dans la terre, elle amendera beaucoup le sol.

Epamprer les vignes et commencer les vendanges en septembre. Au potager, semer des navets en place des oignons.

LE POSSÉDÉ DE GÉRASA

Jésus et ses disciples se trouvaient au pays des Gerasaniens. Un homme possédé du démon se présenta à Jésus. Nul ne pouvait plus le tenir attaché, même avec des chaînes: il errait dans les tombeaux des environs, criant et se meurtrissant avec des pierres. Il courut à Jésus: « Qu'y a-t-il entre toi et moi? cria-t-il. Je t'adore par Dieu, ne me tourmente pas! » Car Jésus lui disait: « Esprit immonde, sors de cet



homme. » Et il l'interrogeait: « Quel est ton nom? » — « Mon nom est Légion, répondit-il, car nous sommes nombreux. » Or il y avait là près de la montagne un grand troupeau de porcs. « Envoyez nous dans ces porcs », dirent les esprits! Jésus le permit aussitôt, et les mauvais esprits, sortant du possédé, entrèrent dans les porcs qui, immédiatement, se précipitèrent dans la mer.

ÉNERGIQUE AFFIRMATION D'UN SAVANT

M. Fabre est un savant observateur des mœurs des insectes. On a célébré en 1910 son jubilé de soixante années d'études.

Comme on lui demandait « Vous qui êtes si instruit et qui avez tant observé la nature, croyez-vous en Dieu? », il répondit: « Je ne peux pas dire que je crois en Dieu; **Je le vois. Sans Lui, je ne comprends rien; sans Lui, tout est ténèbres.** Non seulement j'ai conservé cette conviction, mais je l'ai... **aggravée ou améliorée**, comme vous

voudrez. Toute époque a ses lubies. Je considère l'athéisme comme une lubie. C'est la maladie du temps présent. **On m'arracherait la peau plutôt que la croyance en Dieu!**

L'INSTRUCTION
ne moralise pas l'enfant;
LA RELIGION SEULE
peut le rendre meilleur.
PAS DE VRAIE MORALE
SANS LA RELIGION!

Contre les aphtes. — Les aphtes sont des petits boutons blancs qui viennent parfois dans la bouche. Se gargariser avec de l'eau de guimauve et du miel rosat. Appliquez sur les aphtes du jus de citr-n.

OCTOBRE

Le 1^{er} octobre, le jour solaire a été 11 h. 41 m. ; le 31, 9 h. 57 m.
 Les jours diminuent de 46 m. le matin et de 58 m. le soir.
 Le 24 octobre, à 1 h. 7 m. du soir, le soleil entre dans la constellation
 du « SCORPION ».

LUNE

P. L. le 8, à 4 h. 20 m. du matin.
 D. Q. le 14, à 11 h. 55 m. du soir.
 N. L. le 22, à 4 h. 18 m. du matin.
 P. Q. le 30, à 6 h. 51 m. du matin.

PROVERBES DU MOIS

Brouillard d'octobre, pluie de novembre.
 Beaucoup de biens du ciel font descendre.
 En octobre, le vent
 Met les feuilles au champ.

DATES	FÊTES	SOLEIL		LUNE		VÉRITÉS et BONS CONSEILS
		lev. r	couc.	lever	coucher	
1 D	Saint Rosaire	5 59	5 40	3 19	10 47	Soyons pour les autres indulgents et miséricordieux.
2 L	ss. Anges Gardiens	6 15	5 38	3 53	11 56	
3 M	s. Léger	6 25	5 36	4 19	—	Le seul être vraiment malheureux est celui qui est incapable d'aimer et de se dévouer.
4 M	s. François d'Assise	6 45	5 34	4 40	1 9	
5 J	s. Placide	6 55	5 31	4 57	2 23	Que tous nos rapports avec le prochain soient empreints de charité.
6 V	s. Bruno	6 75	5 29	5 13	3 38	
7 S	s. Marc, s. Serge	6 85	5 27	5 28	4 54	Le vrai savant est modeste; l'ignorant est le plus souvent orgueilleux.
8 D	s ^e Brigitte	6 10	5 25	5 43	6 12	
9 L	s. Denis	6 11	5 23	6 1	7 33	Confions-nous à Dieu dans nos besoins; Il viendra à notre secours.
10 M	s. François Borgia	6 13	5 21	6 23	8 56	
11 M	s. Eustache	6 14	5 19	6 52	10 22	L'épreuve supportée chrétiennement nous rend agréable à Dieu.
12 J	s. Séraphin	6 16	5 17	7 33	11 46	
13 V	s. Edouard	6 18	5 15	8 27	1 1	Parents, ne l'oubliez pas ! Vos enfants parleront et agiront comme ils vous auront entendu et vu parler et agir.
14 S	s. Calliste	6 19	5 13	9 37	2 2	
15 D	s ^e Thérèse	6 20	5 11	10 56	2 47	DONNEZ-LEUR TOUJOURS LE BON EXEMPLE
16 L	s. Florentin	6 22	5 9	—	3 20	
17 M	s ^e Hedwige	6 23	5 7	0 49	3 44	Pour rafraîchir les velours. Pour rendre au velours sa fraîcheur primitive, il faut le mouiller à l'envers, pris l'exposer du côté de l'envers au-dessus d'un fer chaud, sans l'y laisser toucher. La chaleur va-ouise l'eau; celle-ci sous forme de vapeur, traversant la trame, sature et reti-ve les fibres entravées ou rabattues les unes sur les autres. Laisser ensuite sécher à l'air libre.
18 M	s. Luc	6 25	5 5	1 40	4 2	
19 J	s. Pierre d'Alcantara	6 26	5 3	2 59	4 18	Pour rafraîchir les velours. Pour rendre au velours sa fraîcheur primitive, il faut le mouiller à l'envers, pris l'exposer du côté de l'envers au-dessus d'un fer chaud, sans l'y laisser toucher. La chaleur va-ouise l'eau; celle-ci sous forme de vapeur, traversant la trame, sature et reti-ve les fibres entravées ou rabattues les unes sur les autres. Laisser ensuite sécher à l'air libre.
20 V	s. Jean de Kent	6 28	5 2	4 15	4 33	
21 S	s. Hilariou, s ^e Ursule	6 29	5 0	5 29	4 48	Pour rafraîchir les velours. Pour rendre au velours sa fraîcheur primitive, il faut le mouiller à l'envers, pris l'exposer du côté de l'envers au-dessus d'un fer chaud, sans l'y laisser toucher. La chaleur va-ouise l'eau; celle-ci sous forme de vapeur, traversant la trame, sature et reti-ve les fibres entravées ou rabattues les unes sur les autres. Laisser ensuite sécher à l'air libre.
22 D	s. Alexandre	6 31	4 58	6 43	5 3	
23 L	s. Benoît	6 33	4 56	7 57	5 21	Pour rafraîchir les velours. Pour rendre au velours sa fraîcheur primitive, il faut le mouiller à l'envers, pris l'exposer du côté de l'envers au-dessus d'un fer chaud, sans l'y laisser toucher. La chaleur va-ouise l'eau; celle-ci sous forme de vapeur, traversant la trame, sature et reti-ve les fibres entravées ou rabattues les unes sur les autres. Laisser ensuite sécher à l'air libre.
24 M	s. Raphaël, s. Magloire	6 34	4 54	9 10	5 43	
25 M	s. Crépin	6 36	4 52	10 22	6 11	Pour rafraîchir les velours. Pour rendre au velours sa fraîcheur primitive, il faut le mouiller à l'envers, pris l'exposer du côté de l'envers au-dessus d'un fer chaud, sans l'y laisser toucher. La chaleur va-ouise l'eau; celle-ci sous forme de vapeur, traversant la trame, sature et reti-ve les fibres entravées ou rabattues les unes sur les autres. Laisser ensuite sécher à l'air libre.
26 J	s. Evariste	6 37	4 50	11 29	6 48	
27 V	s. Armand, s. Front	6 39	4 49	0 27	7 35	Pour rafraîchir les velours. Pour rendre au velours sa fraîcheur primitive, il faut le mouiller à l'envers, pris l'exposer du côté de l'envers au-dessus d'un fer chaud, sans l'y laisser toucher. La chaleur va-ouise l'eau; celle-ci sous forme de vapeur, traversant la trame, sature et reti-ve les fibres entravées ou rabattues les unes sur les autres. Laisser ensuite sécher à l'air libre.
28 S	s. Simon, s. Jude	6 40	4 47	1 15	8 33	
29 D	s. Maximilien	6 42	4 45	1 52	9 38	Pour rafraîchir les velours. Pour rendre au velours sa fraîcheur primitive, il faut le mouiller à l'envers, pris l'exposer du côté de l'envers au-dessus d'un fer chaud, sans l'y laisser toucher. La chaleur va-ouise l'eau; celle-ci sous forme de vapeur, traversant la trame, sature et reti-ve les fibres entravées ou rabattues les unes sur les autres. Laisser ensuite sécher à l'air libre.
30 L	s. Marcel	6 43	4 43	2 21	10 48	
31 M	s. Quentin	6 45	4 42	2 44	—	

Un cycliste culbute sur le bord d'un fossé. — Heureusement s'écrie-t-il, que le gazon est fait pour nous rendre les pelles plus douces.

Au restaurant. — Qu'est-ce que monsieur a commandé ?
 Le client, ancien colonel. — Le 25 cuirassiers, garçon !

Travaux d'Octobre. — Terminer les labours et élever les semailles ; plus tôt elles seront faites, surtout en terre froide, plus la plante résistera aux gelées. Orges et avoines devront être terminées le 15.

Récolter toutes les racines des plantes sarclées et les mettre en silo.
 Les topinambours gagnent toute fois à rester en terre. Finir de retourner les vieux trèfles et répandre sur les prés, chaux, marnes, phosphates, fumiers, etc... Vendanger, tailler et traiter au sulfate de fer les vignes chlorosées.
 Au potager, piquer choux hâtifs et laitues variées. Commencer à planter les arbres. Cueillir les fruits et ne pas gauler les arbres.

SERMON SUR LA MONTAGNE

Jésus dit à ses disciples : « Gardez-vous des faux prophètes. Vous les connaissez par leurs fruits. Tout bon arbre porte de bons fruits et tout arbre mauvais porte de mauvais fruits. Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera



coupé et jeté au feu... Non, qui-conque me dit : Seigneur, Seigneur ! n'entre-ra pas pour ce-la dans le ro-yaume du Ciel, mais celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux entrera dans le royaume des cieux. »



LE TRAVAIL du DIMANCHE ne profite guère

Un dimanche de juin, un curé allait dire sa première messe dans une chapelle annexe de sa paroisse. En route, il passait près d'un de ses paroissiens qui fanait ses foin avec une ardeur sans pareille.
 — Travailleur du dimanche, lui cria-t-il, laissez là votre fourche et venez à la messe ; le bon Dieu vous y appelle.

— Je voudrais bien y aller, monsieur le curé, mais je n'ai pas le temps, il faut que je retourne mon foin...

Quatre heures après, une averse épouvantable inondait le foin et rendait inutile tout le travail du pauvre homme.

Parents, ne l'oubliez pas !

Vos enfants parleront et agiront comme ils vous auront entendu et vu parler et agir.

DONNEZ-LEUR TOUJOURS LE BON EXEMPLE



NOVEMBRE

Le 1^{er} novembre, le jour solaire dure 9 h. 53 m.; le 30, 8 h. 34 m.
 Les jours diminuent de 44 m. le matin et de 35 m. le soir.
 Le 23 novembre, à 10 h. 5 m. du matin, le soleil entre dans la constellation du « SAGITTAIRE ».

LUNE

P. L. le 6, à 3 h. 57 m. du soir.
 D. Q. le 13, à 7 h. 28 m. du matin.
 N. L. le 20, à 8 h. 58 m. du soir.
 P. Q. le 29, à 1 h. 51 m. du matin.

PROVERBES DU MOIS

Entre la Toussaint et Noël
 Attends-toi à pluie, vent ou gel.
 En novembre, s'il tonne,
 L'année sera bonne.

DATES	FÊTES	SOLEIL		LUNE		VÉRITES et BONS CONSEILS
		lever	coucher	lever	coucher	
1 M	Toussaint	6 47	4 40	3 2	0 4	Nous n'avons rien apporté en venant en ce monde, Nous n'en pourrions rien emporter en le quittant, excepté le mérite de nos bonnes actions.
2 J	<i>Fête des Morts</i>	6 48	4 38	3 17	1 15	
3 V	s. Hubert	6 50	4 37	3 32	2 29	Notre vie ici bas est comme une vapeur qui s'évanouit.
4 S	s. Charles Borromée	6 52	4 35	3 47	3 46	
5 D	Les Saintes Reliques	6 53	4 33	4 4	5 5	Soyons joyeux dans les épreuves par l'espérance du Ciel qu'elles peuvent nous mériter.
6 L	s. Léonard	6 55	4 32	4 25	6 28	
7 M	s. Florent, s. Ernest	6 56	4 30	4 51	7 55	Avec des heures bien employées, nous pouvons acheter un bonheur infini.
8 M	Les 4 Saints Cour. <i>Marie</i>	6 58	4 29	5 27	9 24	
9 J	s. Théodore	7 0	4 28	6 18	10 46	D'une bonne vie dépend une bonne mort.
10 V	s. André Avellin	7 1	4 26	7 24	11 55	
11 S	s. Martin de Tours	7 3	4 25	8 43	0 47	A Constantinople, pendant la procession, un Européen affaîré, le chapeau sur la tête, cherche à traverser la procession en avant du dais sous lequel rayonne l'ostensoir. Aussitôt un soldat turc l'arrête et lui dit :
12 D	s. Martin, pape	7 4	4 23	10 6	1 23	
13 L	s. Didace	7 6	4 22	11 29	1 50	— Es-tu chrétien ? — Certainement, je suis chrétien ! — Eh bien, puisque tu es chrétien, reprend le soldat avec dignité, laisse
14 M	s. Josaphat	7 7	4 20	—	2 10	
15 M	s ^e Gertrude	7 9	4 19	0 48	2 26	DÉPOSER quelques plantes ou quelques fleurs sur la tombe de nos chers défunts : c'est bien ! PRIER POUR EUX en faisant célébrer le Saint-Sacrifice de la messe pour le repos de leur âme : c'est bien mieux encore !
16 J	s. Edmond	7 11	4 18	2 3	2 41	
17 V	s. Grégoire de Tours	7 12	4 17	3 17	2 55	Contre les coliques. — Mettre sur le ventre des cataplasmes chauds de farine de lin; prendre des infusions de tilleul, de camomille, de feuilles d'orange.
18 S	s. Romain	7 14	4 16	4 29	3 10	
19 D	s ^e Elisabeth de Hongrie	7 16	4 15	5 42	3 26	C'est donc qu'elle est omnibule, dis, papa ?
20 L	s. Félix de Valois	7 17	4 13	6 55	3 46	
21 M	<i>Présent. de la Ste Vierge</i>	7 19	4 12	8 7	4 11	Calno. — Il n'y aurait plus de lettres anonymes, si tout le monde faisait comme moi... — Comment faites-vous donc ? — Moi, je ne les décachette pas !...
22 M	s ^e Cécile	7 20	4 11	9 16	4 45	
23 J	s. Clément	7 22	4 11	10 18	5 29	M. Prudhomme à son fils : — Sache, mon enfant, que la fortune vient en dormant... — C'est donc qu'elle est omnibule, dis, papa ?
24 V	s. Jean de la Croix	7 23	4 10	11 10	6 23	
25 S	s ^e Catherine	7 25	4 9	11 51	7 25	Calno. — Il n'y aurait plus de lettres anonymes, si tout le monde faisait comme moi... — Comment faites-vous donc ? — Moi, je ne les décachette pas !...
26 D	s. Silvestre	7 26	4 8	0 22	8 33	
27 L	s. Juste, s. Maxime	7 27	4 7	0 47	9 44	Calno. — Il n'y aurait plus de lettres anonymes, si tout le monde faisait comme moi... — Comment faites-vous donc ? — Moi, je ne les décachette pas !...
28 M	s ^e Blanche	7 29	4 7	1 0	10 56	
29 M	s. Saturnin	7 30	4 6	1 22	—	Calno. — Il n'y aurait plus de lettres anonymes, si tout le monde faisait comme moi... — Comment faites-vous donc ? — Moi, je ne les décachette pas !...
30 J	s. André, apôtre	7 31	4 5	1 37	0 8	

Travaux de Novembre. — Finir d'emblaver le plus promptement possible en augmentant la quantité de semence employée en octobre. Terminer la récolte des racines. Transporter les amendements et continuer les labours d'hiver. Commencer le curage des fossés et la coupe des bois, taillis, haies et arbres. Epierrer les prairies, irriguer. Contre la chlorose, sulfater les vignes fraîchement taillées.

Au potager, couvrir contre la gelée, planter des arbres fruitiers, labourer et tumer les carrés vides.
 Semer quelques fèves et des pois à bonne exposition. Semer l'avoine.

LE SERVITEUR IMPITOYABLE

Pour enseigner à ses disciples le pardon des injures, Notre-Seigneur leur dit la parabole du serviteur qui, devant 10.000 talents à son maître, avait obtenu, par ses supplications, la remise de sa dette. Or, ce méchant serviteur, ayant rencontré à son tour un de ses débiteurs qui lui devait cent deniers, le saisit à la gorge et voulait l'étrangler. Et comme



ce débiteur ne pouvait payer sa dette, il le fit mettre en prison. Le maître, ayant appris la conduite de son serviteur, en fut indigné, lui en fit des reproches et se montra impitoyable à son égard, jusqu'à ce qu'il eût payé toute sa dette. Ainsi, dit Jésus, vous fera mon Père céleste si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond du cœur.



IL DOIT PASSER AVANT NOUS

A Constantinople, pendant la procession, un Européen affaîré, le chapeau sur la tête, cherche à traverser la procession en avant du dais sous lequel rayonne l'ostensoir. Aussitôt un soldat turc l'arrête et lui dit :

— Es-tu chrétien ?
 — Certainement, je suis chrétien !
 — Eh bien, puisque tu es chrétien, reprend le soldat avec dignité, laisse

passer ton Dieu le premier. Toi, tu passeras ensuite.
 Admirable leçon donnée à un baptisé par un infidèle !



DÉPOSER quelques plantes ou quelques fleurs sur la tombe de nos chers défunts : c'est bien !
 PRIER POUR EUX en faisant célébrer le Saint-Sacrifice de la messe pour le repos de leur âme : c'est bien mieux encore !

Contre les coliques. — Mettre sur le ventre des cataplasmes chauds de farine de lin; prendre des infusions de tilleul, de camomille, de feuilles d'orange.

DÉCEMBRE

Le 1^{er} décembre, le jour solaire dure 8 h. 32 m.; le 31, 8 h. 14 m.
 Les jours diminuent de 23 m. le matin. Le soir ils diminuent de 4 m. jusqu'au 11 et ils croissent de 9 minutes du 15 au 31. Les jours les plus courts de l'année sont les 20, 21, 22 et 23, le soleil ne brille alors que pendant 8 h. 11 m.
 Le 22 décembre, à 11 h. 2 m. du soir, le soleil entre dans la constellation du « CAPRICORNE » et l'HIVER commence.

LUNE

P. L. le 6, à 3 h. 1 m. du matin.
 D. Q. le 12, à 5 h. 55 m. du soir.
 N. L. le 20, à 3 h. 49 m. du soir.
 P. Q. le 28, à 6 h. 56 m. du soir.

PROVERBES DU MOIS

En décembre, neige sans gelée
 Pour le blé vaut du fumier.
 Si décembre est mouillé,
 Janvier sera glacé.

DATES	FÊTES	SOLEIL		LUNE		VÉRITÉS et BONS CONSEILS
		lever	couch	lever	coucher	
1 V	s ^e Florence, s. Eloi	7 33	4 5	1 51	1 21	Le fruit du travail est le plus doux des plaisirs.
2 S	s ^e Bibiane	7 34	4 4	2 7	2 36	
3 D	Avent	7 35	4 3	2 25	3 56	
4 L	s ^e Barbe	7 37	4 3	2 48	5 20	On peut tout apprendre, mais c'est la science de la vertu qui est la plus nécessaire.
5 M	s. Sabas	7 38	4 3	3 19	6 47	
6 M	s. Nicolas	7 39	4 2	4 3	8 17	Qui est content de son sort est riche et heureux.
7 J	s. Ambroise	7 40	4 2	5 4	9 36	
8 V	Immaculée Concep.	7 41	4 2	6 21	10 37	Chaudière où l'on rit vaut mieux que palais où l'on pleure.
9 S	s ^e Léocadie	7 42	4 2	7 47	11 21	
10 D	s ^e Melchide	7 43	4 2	9 13	11 52	Le temps est l'étoffe précieuse dont la vie est faite.
11 L	s. Damase	7 44	4 1	10 35	0 15	
12 M	s ^e Abre, s ^e Denise	7 45	4 1	11 53	0 33	A la fin d'une année, nous devons examiner si nous l'avons bien employée. C'est à dire à faire le bien.
13 M	s ^e Lucie	7 46	4 1	—	0 48	
14 J	s. Fortunat	7 47	4 1	1 8	1 2	Aiglon ou Oison
15 V	s. Valérien	7 48	4 1	2 20	1 17	
16 S	s. Eusèbe	7 49	4 2	3 32	1 33	Une mère de famille se plaignait que son enfant n'apprenait rien et vint faire des reproches injustes au professeur de ce mauvais élève. Le professeur, agacé, répondit : — Madame, donnez-nous des aiglons, nous en ferons des oisons, mais si vous nous offrez des oisons, nous ne pouvons en faire que des... Il n'acheva pas... mais la mère comprit... et n'en demanda pas davantage.
17 D	s. Lazare	7 50	4 2	4 44	1 52	
18 L	<i>Attente de l'enfant-Dieu</i>	7 50	4 2	5 56	2 45	Coupure. — Laver la plaie avec de l'eau bouillie; si la coupure est profonde, rapprocher ensuite les bords de la plaie et les retenir à l'aide de bandes de sparadrap ou de taffetas d'Angleterre. Ne jamais rapprocher les chairs sans s'être assuré qu'il ne reste aucun corps étranger dans la plaie.
19 M	s ^e Némèse, s. Avit	7 51	4 3	7 6	2 46	
20 M	s. Jules	7 52	4 3	8 10	3 26	Rappelons-nous qu'il y a des malheureux sans feu, sans vêtement, sans pain, ET QUE CES MALHEUREUX sont nos Frères.
21 J	s. Thomas, apôtre	7 52	4 3	9 5	4 16	
22 V	s. Flavien	7 53	4 4	9 50	5 16	— Pour vous, docteur, qu'est-ce donc que l'influenza? — Une bonne fortune pour les médecins pendant l'hiver.
23 S	s ^e Victoire	7 53	4 4	10 24	6 23	
24 D	s ^e Delphine	7 54	4 5	10 50	7 33	L'invité. — Ça te fait plaisir, Toto, quand je reste à dîner chez vous? — Oh! oui... quand tu dînes, il y a un plat de plus...
25 L	NOËL	7 54	4 5	11 10	8 43	
26 M	s. Etienne	7 55	4 6	11 27	9 54	L'invité. — Ça te fait plaisir, Toto, quand je reste à dîner chez vous? — Oh! oui... quand tu dînes, il y a un plat de plus...
27 M	s. Jean l'Évangéliste	7 55	4 7	11 42	11 4	
28 J	ss. Innocents	7 55	4 7	11 56	—	L'invité. — Ça te fait plaisir, Toto, quand je reste à dîner chez vous? — Oh! oui... quand tu dînes, il y a un plat de plus...
29 V	s. Thomas de Cantorbéry	7 55	4 8	0 10	0 16	
30 S	s. Eugène	7 56	4 9	0 26	1 31	L'invité. — Ça te fait plaisir, Toto, quand je reste à dîner chez vous? — Oh! oui... quand tu dînes, il y a un plat de plus...
31 D	s. Silvestre	7 56	4 10	0 46	2 50	

Travaux de Décembre. — Labourer et défoncer les terres fortes, faire les charrois de terre, défricher, nettoyer, irriguer les prés. Réparer les clôtures; curage des fossés et recepage des haies. Faire des composts avec feuilles mortes et autres débris.

Planter les arbres fruitiers et faire des trous pour planter au printemps. Au mauvais temps, réparer les outils, harnais et instruments.

LE JUGEMENT DERNIER



Une des meilleures dispositions que nous puissions avoir pendant l'Avent, c'est l'esprit de repentance et de repentir. Et c'est pour nous y faire entrer que l'Eglise nous fait alors considérer Jésus-Christ, non seulement dans son premier avènement, où il s'est manifesté au monde comme Sauveur, mais dans ce dernier avènement, où il paraîtra

en qualité de juge pour rendre à chacun selon ses œuvres. C'est dans cette vue que l'Eglise nous fait lire à la messe du 1^{er} dimanche de l'Avent la prédiction et quelques-unes des circonstances terribles du jugement dernier. Tâchons de vivre ici-bas, de façon à mériter la récompense éternelle promise par Jésus.



Aiglon
ou
Oison



Une mère de famille se plaignait que son enfant n'apprenait rien et vint faire des reproches injustes au professeur de ce mauvais élève.
Le professeur, agacé, répondit :

— Madame, donnez-nous des aiglons, nous en ferons des oisons, mais si vous nous offrez des oisons, nous ne pouvons en faire que des...
Il n'acheva pas... mais la mère comprit... et n'en demanda pas davantage.

Pendant les froides journées DE L'HIVER

Rappelons-nous qu'il y a des malheureux sans feu, sans vêtement, sans pain, ET QUE CES MALHEUREUX sont nos Frères.

Coupure. — Laver la plaie avec de l'eau bouillie; si la coupure est profonde, rapprocher ensuite les bords de la plaie et les retenir à l'aide de bandes de sparadrap ou de taffetas d'Angleterre. Ne jamais rapprocher les chairs sans s'être assuré qu'il ne reste aucun corps étranger dans la plaie.





PRINCIPAUX EVENEMENTS de l'Année AOÛT 1909 à AOÛT 1910

Août 1909.

L'empereur et l'impératrice de Russie viennent à Cherbourg et ont une entrevue avec le Président de la République, M. Fallières.

A Barcelone, en Espagne, arrestation des révolutionnaires qui ont incendié de nombreux couvents et églises et ont commis des actes d'odieuse sauvagerie.

Les cours de la Semaine sociale à Bordeaux sont très suivis et ont un grand retentissement.

On fête à Paris l'aviateur Blériot qui, le premier, a traversé le détroit du Pas de Calais en aéroplane, le 25 juillet 1909.

Pèlerinage national à Lourdes où assistent 80.000 personnes. Plusieurs miracles constatés par de nombreux médecins.

La marine française fait des essais de tir qui prouvent la puissance formidable de nos canons.

A Reims, semaine d'aviation où se distinguent plusieurs aviateurs : Blériot, Farman, Latham, Curtiss.

Septembre 1909.

Mgr Gieure, évêque de Bayonne, et Mgr Ricard, archevêque

d'Auch, sont en butte aux vexations du fisc qui fait vendre leurs meubles pour le paiement des amendes auxquelles ils ont été injustement condamnés.



MGR GIEURE

Plusieurs faits de trahison sont découverts. A Châlons, une mitrailleuse est dérobée par un soldat et livrée aux Allemands.

A Mâcon, le drapeau d'un régiment est déchiré pendant la nuit et jeté aux cabinets. L'opinion publique est indignée de cet acte antipatriotique.

Deux Américains, Cook et Peary, affirment être allés jusqu'au Pôle Nord ; mais ils n'en donnent aucune preuve convaincante.

L'épiscopat français adresse aux catholiques une importante lettre pastorale sur les droits et les devoirs des parents relativement à l'école et condamne les manuels scolaires qui attaquent la Religion.

La rupture d'une hélice détruit le ballon militaire dirigeable *Republique*. Deux officiers et deux adjudants qui le montaient sont tués sur le coup. Des obsèques religieuses imposantes sont faites à Moulins et à Versailles à ces victimes du devoir.

Octobre 1909.

A Périgueux, dans un discours-programme, le Président du conseil des ministres, M. Briand, prononce des paroles d'apaisement que ses actes ne confirment pas.

Un anarchiste espagnol, Ferrer, ayant été condamné à mort pour crimes à Barcelone, les ennemis de l'Eglise essaient de soulever l'opinion contre le Pape et le Clergé, en disant faussement que c'est sur l'instigation du Souverain Pontife et des Jésuites que Ferrer a été fusillé. Des manifestations violentes ont lieu dans plusieurs villes. A Paris, on tue un gardien de la paix



MGR GERMAIN

et on attaque un prêtre, bien innocents tous deux de la mort de l'anarchiste espagnol.

Mgr Turinaz, évêque de Nancy, et Mgr Germain, archevêque de Toulouse, encouragent les catholiques à s'unir pour la défense de leurs droits.

Novembre 1909.

Dans le but de se venger des évêques, certaines Associations départementales d'instituteurs intentent un procès à quelques évêques au sujet de la Lettre sur les écoles neutres.

On fête à Rome le 25^e anniversaire du sacre épiscopal du Souverain Pontife. En recevant les pèlerins français, le Pape prononce un important discours par lequel il encourage dans la lutte les évêques et les catholiques de France.

Mgr l'Archevêque de Paris écrit une remarquable lettre demandant le repos hebdomadaire et l'abolition du travail de nuit pour les ouvriers boulangers.

Décembre 1909.

La princesse française Waldemar de Danemark, née Marie d'Orléans, meurt à Copenhague.

Un paquebot français, *La Seyne*, coule en Extrême-Orient : on compte une centaine de morts.

Le roi des Belges, Léopold II, meurt. Son neveu lui succède sous le nom d'Albert I^{er}.

La mort frappe indistinctement les grands comme les petits.

Au cours du débat sur les Affaires étrangères, le ministre,



ALBERT I^{er}

M. Pichon, déclare que les écoles catholiques en Orient rendent d'éminents services à la France.

Mgr Dubois, évêque de Verdun, est nommé archevêque de Bourges.

Mort de Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon et de Mgr de Briey, évêque de Meaux.

Janvier 1910.

Une recrudescence de crimes, tristes résultats de la diminution des croyances religieuses et de la moralité, émeut l'opinion publique.

La lutte contre les mauvais manuels scolaires continue. De nombreux enfants sont exclus des écoles pour avoir refusé de se servir des livres impies condamnés par les évêques.

Mgr Gauthey, évêque de Nevers, est nommé archevêque de Besançon, et M. l'abbé Marbeau, évêque de Meaux.

Paris, sa banlieue et plusieurs autres régions de la France sont ravagés par de terribles inondations. Les secours affluent en faveur des victimes. Le Pape envoie un don de 30.000 francs, et l'archevêque de Paris distribue aux inondés près d'un million et demi, produit des souscriptions catholiques.



MGR GAUTHEY

Février 1910.

Un important congrès diocésain se tient à Paris. Environ 15.000 catholiques assistent à la séance de clôture. Des congrès du même genre ont lieu dans presque tous les diocèses de France et démontrent l'activité des catholiques et le développement de leurs œuvres religieuses et sociales.

Les dégâts matériels causés en France par les inondations s'élèvent à plusieurs centaines de millions.

Un vaisseau français, le *Général-Chanzy*, coule sur les côtes de l'île Majorque (Espagne). Il y a 155 victimes; un seul passager échappe au naufrage.

S. E. le cardinal Luçon, archevêque de Reims, est condamné injustement à 500 francs de dommages-intérêts envers les instituteurs de la Marne.

Mars 1910.

Mgr Turinaz, évêque de Nancy, poursuivi par les instituteurs de son diocèse, fait devant le tribunal une superbe déclaration par laquelle il revendique pour les évêques le droit de défendre l'âme chrétienne des enfants. Il est acquitté.



Mgr DUPARC

Les instituteurs de la Mayenne intentent un procès à Mgr Grellier, évêque de Laval, et ceux du Finistère à Mgr Duparc, évêque de Quimper.

Un liquidateur des biens des Congrégations et un de ses employés sont arrêtés et poursuivis pour avoir détourné plusieurs millions provenant des biens religieux.

Mort de Mgr Labeuche, évêque de Belley.

Le Sénat et la Chambre des députés votent la loi sur les retraites des ouvriers et le budget pour 1910, qui s'élève au chiffre formidable de 4 milliards 200 millions. En quatre ans, les députés ont augmenté les impôts de 500 millions.

Avril 1910.

Une très belle lettre est adressée au cardinal Luçon par 53 cardinaux, archevêques et évêques espagnols, pour féliciter l'épiscopat français de son attitude énergique dans la lutte scolaire.

Les fêtes de Pâques se célèbrent au milieu d'une affluence considérable de fidèles dans les églises. Notable accroissement des communions pascales d'hommes.

M. l'abbé Chollet est nommé évêque de Verdun; M. l'abbé Manjer, évêque de Belley; M. l'abbé Châtelus, évêque de Nevers.

Dans un village de la Hongrie, le feu prend dans une salle de bal, 350 personnes sont brûlées vives.

Soyons toujours prêts à paraître devant Dieu!

Mai 1910.

On célèbre la fête religieuse de Jeanne d'Arc avec beaucoup d'éclat.

Le roi d'Angleterre, Edouard VII, meurt après une courte maladie. On lui fait de magnifiques funérailles. Son fils aîné lui succède sous le nom de Georges V.



GEORGES V

Les élections législatives du 24 avril et du 8 mai amènent à la Chambre 200 députés nouveaux. La composition de la nouvelle Chambre ne permet pas d'espérer d'elle la pacification religieuse.

En Belgique, les élections du 22 mai maintiennent les catholiques au pouvoir.

Un bateau sous-marin, le *Pluviose*, est coulé à Calais par un paquebot qui le heurte violemment, 27 marins enfermés dans le sous-marin sont noyés.

Mgr Duchesne est élu membre de l'Académie française en remplacement du cardinal Mathieu.



Mgr DUCHESNE

Une encyclique magnifique

du Souverain Pontife condamne de nouveau les erreurs du modernisme et l'école neutre.

Jun 1910.

La nouvelle Chambre des députés commence ses travaux le 1^{er} juin. Elle élit comme Président M. Brisson, déjà Président de l'ancienne Chambre.

D'une statistique des engagements pris par les nouveaux députés envers leurs électeurs, il résulte qu'il y a dans le pays et dans la Chambre une majorité pour la réforme électorale — pour la réforme administrative — pour la réforme judiciaire — pour la liberté de l'enseignement — une majorité contre les monopoles de l'alcool et des assurances — contre l'impôt sur le revenu tel que la dernière Chambre l'avait voté, mais les nouveaux députés tiendront-ils toutes leurs promesses aux électeurs?

Le gouvernement fait une déclaration dans laquelle il se prononce pour un certain nombre de réformes et pour la consolidation des œuvres de laïcité, c'est-à-dire pour l'instruction et l'éducation sans Dieu et sans religion dans les écoles.

Après de longs débats à la Chambre sur son programme de gouvernement, le ministre Briand obtient un vote de confiance à une majorité considérable.

Les nouveaux députés se partagent en neuf groupes politiques. Le groupe de la Droite monarchiste compte 19 membres; l'Action libérale, 34; le Groupe progressiste, 75; le Groupe des députés indépendants, 20; la Gauche démocratique, 73; la Gauche radicale, 112; les Radicaux-socialistes, 149; les Républicains socialistes, 30; le Parti socialiste, 75.

Le gouvernement décrète la fermeture de 70 écoles congréganistes. Il n'en reste plus que quelques-unes.

Le roi et la reine de Bulgarie viennent en France et reçoivent un cordial accueil de la population parisienne.

Un tremblement de terre cause de nouveaux désastres et des victimes dans le sud de l'Italie.

En Allemagne, une campagne de presse aussi injuste que violente est menée contre le Souverain Pontife par les protestants qui voudraient ressusciter la lutte contre Rome et l'Eglise catholique.

Juillet 1910.

Mgr Grellier, évêque de Laval, poursuivi pour avoir signé la lettre dénonçant les mauvais manuels scolaires, est acquitté.

La Cour de Grenoble condamne un prêtre pour avoir réfuté au catéchisme les erreurs contenues dans certains livres scolaires.

Les souverains belges, le roi Albert I^{er} et la reine Elisabeth, viennent à Paris. Le roi assiste à la revue des troupes du 14 juillet.

Les élections aux Conseils généraux ne modifient guère la situation des partis en France.

Les ouvriers et employés des compagnies de chemins de fer menacent de déclarer la grève générale des transports de voyageurs et de marchandises. Cette grève amènerait de graves troubles si elle se produisait.

Un terrible cyclone s'abat sur le nord de l'Italie, causant les plus grands dommages, surtout dans les villes industrielles où plusieurs usines se sont écroulées. Nombreux morts et blessés.

En Espagne, le ministère anticlérical prend des mesures antireligieuses et s'efforce de provoquer la rupture des relations avec le Saint-Siège.

L'Eglise continue à être en butte aux attaques de ses ennemis, mais elle triomphera, car elle a les promesses de vie éternelle de son Divin Fondateur. **Prions, luttons et espérons sans jamais nous lasser. Dieu nous viendra en aide!**





La Pauvre Vieille!

Par un froid matin d'un hiver rigoureux, une pauvre vieille femme, s'épuisant à pousser devant elle une petite charrette chargée de légumes, gravissait péniblement la rampe assez roide d'une rue de Paris.

Le verglas très glissant rendait sa tâche doublement laborieuse.

La neige qui tombait à épais flocons rayait le gros châle de laine dont elle était enveloppée et chargeait les plis du simple mouchoir qui lui servait de coiffure.

Elle haletait bruyamment, s'arrêtait de minute en minute, à bout de forces, puis redoublait de courage.

Je fus pris de pitié.

Le souvenir de ma mère me traversa l'esprit, et rejoignant la pauvre marchande des quatre-saisons qui venait de s'arrêter :

— Hé, la vieille, lui dis-je en souriant, il y a trop forte charge pour vous.

— C'est la vérité, mon fils, répondit-elle, en essuyant son front où la sueur se mêlait au givre, les forces s'en vont avec l'âge, tandis que les légumes ont toujours leur poids... Mais le bon Dieu fait bien ce qu'il fait et il n'abandonne pas les pauvres gens.

Je lui demandai où elle allait ainsi.

Elle me montra le quartier vers lequel elle se dirigeait et voulut se remettre en marche.

Je posai alors la main sur l'un des brancards :

— Laissez, lui dis-je doucement, c'est mon chemin; il ne me coûtera pas plus de faire route avec votre brouette.

Et, sans attendre sa réponse, je poussai la charrette devant moi.

La vieille femme ne fit aucune résistance. Elle me remercia simplement et se mit à marcher à mes côtés.

J'appris alors qu'elle venait d'acheter, aux Halles, une provision de légumes qu'elle devait revendre. Depuis trente ans elle vivait de ce commerce qui lui avait fourni les moyens d'élever trois fils. Son mari était mort depuis longtemps.

Quant à mes pauvres enfants, quand je les eus grands, ils m'ont été enlevés... L'aîné est mort à l'armée, le second victime d'un accident, le troisième emporté par une maladie de poitrine...

— De sorte, m'écriai-je, que vous voilà seule, sans autre ressources que votre courage.

— Et le **Protecteur** de ceux qui n'en ont pas d'autre, ajouta-t-elle, le comptez-vous pour rien?... Faut bien que le bon Dieu ait quelque chose à faire dans son Paradis!... A quoi passerait-il son temps, si ce n'était à prendre soin de créatures comme moi?... Allez, on a beau être vieille et misérable, l'idée que le Maître de tout vous regarde, vous juge et vous tient compte de tout cela, ça vous soutient... Quand j'ai trop de fatigue, et que mes pieds n'en veulent plus, eh bien! je me mets à genoux... Je lui dis ce qui me chagrine, et quand je me relève j'ai le cœur plus léger... Vous êtes encore trop jeune, vous, pour sentir ça... Mais un jour viendra où vous com-

prendrez pourquoi on apprend aux petits enfants à dire : *Notre Père qui êtes aux Cieux*.

Je ne répondis pas, mais je sentis qu'une lumière nouvelle pénétrait dans mon âme. En écoutant parler la bonne vieille, mon cœur battait... Je la regardais boitant, la tête branlante, déjà courbée comme pour ramasser son drap mortuaire, et je m'étonnais de la trouver plus forte que moi.

C'était donc vrai que l'homme a besoin ici-bas d'un autre point d'appui que les hommes, et que, pour se tenir solidement sur cet échafaudage qui compose la vie, il faut une corde nouée dans le Ciel.

Quand je quittai la marchande, elle me remercia... Mais, à vrai dire, c'était moi qui lui devais de la reconnaissance... En effet, elle avait réveillé des idées qui dormaient dans mon esprit.

Moi aussi, j'étais alors dans la tristesse, la misère et l'épreuve.

Je venais de perdre un fils unique, et ma femme et moi nous étions si désolés que le désespoir était entré dans notre âme et que nous étions résolus à ne pas survivre à la perte de notre enfant.

Le soir, je rentrai à mon logis, tout occupé de ma rencontre du matin... Ma pauvre femme était bien triste... on soupa sans rien dire... Puis on resta près du feu qui s'éteignait. L'heure du coucher venue, je pris la main de ma chère femme et, l'attirant contre mon épaule :

— Voilà, lui dis-je, trop longtemps que nous portons notre chagrin tout seuls... Demandons à Dieu d'en prendre sa part.

Et je me mis à genoux. Ma femme en fit autant, sans rien dire.

Je commençai alors à répéter toutes les prières que j'avais apprises dans mon enfance, et qui étaient restées depuis comme un dépôt dans un coin de mon cœur... A mesure que les mots me revenaient à la mémoire, il me semblait leur trouver un sens que je n'avais jamais saisi... C'était comme une langue que je comprenais pour la première fois.

Je ne puis dire si quelque chose de pareil se passait chez ma femme. Mais je l'entendis bientôt qui pleurait tout bas. Quand je me relevai, elle m'embrassa en sanglotant :

— Tu as eu une idée qui nous sauve, me dit-elle. Maintenant que tu m'as fait repenser à Dieu, je sens que je pourrai retrouver du courage.

Et de fait, depuis ce jour, tout alla mieux au logis. Nos cœurs étaient détendus... La prière du soir nous était une espèce de repos et de soulagement.

Pauvre vieille femme! Tandis qu'elle me racontait sa vie, elle ne se doutait guère du bien qu'elle allait nous faire.

Depuis, je ne l'ai jamais revue. Mais plus d'une fois je l'ai **bénie**, car elle m'a appris à aimer et à prier Dieu, **suprême consolation de tous ceux qui souffrent**.

Entre amis :

— Alors tu me prêtes ce livre...

— Non, je te le donne... j'aime autant avoir ce plaisir, car je sais que si je te le prêtai, tu ne me le rendrais pas!...

Ronde ET carrée



Un vieil instituteur du bon vieux temps avait l'habitude de priser. Il se servait de deux tabatières : l'une, **ronde**, pendant les jours de la semaine ; l'autre **carrée**, qu'il réservait pour les dimanches.

Quand il expliquait à ses élèves la forme de la terre il avait coutume de leur dire : « La terre a la forme de ma tabatière. »

Un jour, l'inspecteur, qui venait visiter son école, interrogea un des enfants.

— Quelle est la forme de la terre ? lui demanda-t-il.

— M'sieu, répondit naïvement l'élève, la terre est **ronde pendant la semaine et carrée le dimanche**. . . comme la tabatière de notre instituteur. . .

L'inspecteur, en entendant cette réponse, prit, dit-on, une forte prise. . . de surprise — et l'instituteur aussi — mais qui ne sentait pas le tabac.



Un bon curé qui, en chaire, racontait cette histoire à ses paroissiens ajoutait :

— Mes amis, si j'avais hérité des deux tabatières de ce brave homme je vous les montrerais et je vous dirais : Mes Frères, comme ces deux tabatières, les roues de vos voitures de travail doivent être **rondes**, les jours de la semaine, afin de bien rouler ; mais, le dimanche, je vous dirais qu'elles fussent toutes **carrées**, pour vous obliger à vous reposer, comme Dieu le veut. Ainsi, vous seriez sûrs de pouvoir prendre, un jour, une prise. . . de possession du Ciel. Ainsi soit-il.

Vous possédez UN TRÉSOR !



Un sage religieux reçut un jour la visite d'un jeune homme auquel il s'intéressait beaucoup. Le jeune homme lui annonça son prochain mariage.

— Quelles sont les qualités de votre fiancée ? demanda le religieux.

— D'abord elle est jolie et gracieuse, dit le jeune homme.

Le religieux prit une feuille de papier et y traça un grand zéro.

— Et ensuite ? demanda-t-il.

— Elle est d'une famille illustre.

Le religieux écrivit un nouveau zéro à la suite du premier.

— Elle est riche. . .

Le religieux ajouta un troisième zéro, à côté des deux autres.

— Elle est instruite.

Le religieux mit un quatrième zéro suivi de plusieurs autres.

Enfin le jeune homme ajouta :

— Elle est d'un caractère très doux et a beaucoup de religion. . .

Aussitôt le religieux plaça le chiffre **1** devant tous les zéros, et, se tournant vers le jeune homme, lui montra le total devenu prodigieux en s'écriant :

— **Mon ami, vous possédez un trésor !**

SI ON PRATIQUAIT LA RELIGION

Il n'y aurait ni mauvais parents, ni mauvais enfants, ni voleurs, ni criminels, ni médisants, ni menteurs, ni libertins, ni débauchés. On ne verrait partout que des époux fidèles, des familles unies, des travailleurs honnêtes, des riches bien-faisants, etc.

Il faut donc respecter, défendre et pratiquer la Religion.

JE LA SENS !

Au cours d'une campagne lointaine contre les ennemis de la France, un brave officier de notre armée vint, la veille d'un combat, trouver un vieux missionnaire.

— *Mon père, lui dit-il, nous allons demain rencontrer l'ennemi. L'engagement sera sérieux. Avant le combat, je me sens porté à mettre ordre dans ma conscience. Je ne l'ai pas fait depuis de nombreuses années. Mais auparavant, je désirerais entendre de votre bouche les preuves qui établissent l'institution divine de la Confession.*

— Je le veux bien, mon ami, répondit le vieux missionnaire, mais, comme en toutes choses, il est nécessaire de prendre le chemin le plus court, **confessez-vous d'abord** et peut-être me dispenserez-vous ensuite de vous exposer les preuves que vous me demandez.

— *Mais le procédé est étrange, s'écria le jeune officier, s'il faut pratiquer d'abord la confession pour connaître les motifs de se confesser.*

— Confiez-vous à mon âge et à mon expérience, ajouta le vieux missionnaire. Supposé qu'à la fin de votre confession vous jugiez à propos de me faire grâce de toute discussion, nous aurons l'un et l'autre gagné deux heures dont nous devons compte, vous à la France et moi aux âmes, car en ce moment d'autres devoirs religieux urgents m'appellent et me pressent.

Vaincu par l'accent sincère et persuasif du vieux missionnaire, le jeune officier s'agenouilla.

Quand sa confession fut terminée, le pénitent pleurait, et le confesseur l'attirant sur sa poitrine :

— Eh bien, lui dit-il, voulez-vous que je vous démontre maintenant l'utilité de ce que vous venez de faire ?

— **Non, mon père**, répondit le jeune homme en sanglotant du bonheur d'avoir retrouvé la paix de sa conscience, *cette utilité, j'ai mieux fait que de la comprendre, je la sens !*



Confessons-nous et confessons-nous bien, et nous ne douterons jamais de l'institution divine de ce sacrement si consolant pour l'âme et le cœur.



— C'est vrai, maman, que nous ne sommes que poussière ?
— Oui, mon chéri.
— Alors, les nègres, c'est de la poussière de charbon ?



UNE HISTOIRE DU TEMPS

PRÉSENT

Comédie en quatre actes.

ACTE PREMIER

(La scène se passe dans la salle de catéchisme, dans une paroisse de faubourg, d'une grande ville.)

— M'sieu!! Truc me pique avec sa plume...

L'abbé, placide : Truc, restez tranquille... et récitez-moi votre leçon.

Truc se lève, l'œil sournois. Il annonce quelques syllabes et ne sait pas un mot de sa leçon.

L'abbé, patient : Une autre fois, tâchez de mieux apprendre... Asseyez-vous, et soyez sage...

Trois minutes après, une voix larvoyante se fait entendre :

— M'sieu!! Truc me pique encore avec sa plume.

L'abbé : Truc, pour vous punir de taquiner ainsi sans cesse vos camarades, vous apprendrez le chapitre de catéchisme que vous n'avez pas su. Et, si vous continuez à vous mal conduire, je serai obligé de vous mettre à la porte!

Truc fait une grimace, puis se cale dans un coin. L'abbé continue sa leçon, et, quand l'Angelus tinte au clocher voisin, toute la bande des enfants s'éparpille, affamée, bruyante.

ACTE II

(La scène se passe chez M^{me} veuve Truc.)

L'illustré rejeton de M^{me} veuve Truc réintègre triomphalement le logis maternel.

— M'mad, j'suis puni!

— T'es puni! Qui t'a puni?

— C'est l'abbé.

— Pourquoi qu'il t'a puni l'abbé?

— J'avais rien fait...

— T'avais rien fait?

— Non... Il m'en veut parce qu'on est pauvre; les autres l'ont bien dit. Il m'a traité de mauvaise bête...

Ce qu'ayant entendu, M^{me} Truc s'emballa fantastiquement; et, sans contrôler les dires du gamin, sans même soupçonner que le mioche venait de lui coller un mensonge carabiné, elle éclata, tel un orage, tel un cyclone...

— Ah! il t'a traité de mauvaise bête! Ah! il t'a puni... eh bien tu n'iras plus au catéchisme... si tu y revais, jete tue!!... Dimanche, j'irai trouver le pasteur protestant... Nous nous ferons tous protestants... Oui, c'est parce qu'on est pauvre que les curés nous traitent comme ça... Que je le rencontre, ton abbé, il verra si nous sommes des mauvaises bêtes... C'est bien fait que le gouvernement leur serre la vis à ces... etc., etc...

Longtemps, M^{me} veuve Truc poursuivit ses aménités contre les curés. Elle fit même voyager sa colère durant l'après-midi à travers le quartier : elle promena sa bile de porte en porte, jusqu'à ce qu'une voisine, femme de bon sens, prit la hardiesse de lui dire, oh! très doucement :

Mais, madame, votre gamin ne vous a pas dit la vérité. Il piquait un autre avec sa plume. Et puis, M. l'abbé ne lui a pas dit qu'il était une mauvaise bête... Je le sais, mon fils qui était au catéchisme m'a raconté ce qui s'est passé... Et puis, quand même M. l'abbé aurait été un peu sévère, vous auriez tort de vous fâcher. M. l'abbé a été rudement bon pour vous autres, vous le savez bien. Combien de fois qu'il a rhabillé à neuf votre gamin!

— Mêlez-vous de vos affaires, repartit M^{me} Truc. Et depuis elle en voulut à mort à la trop franche et véridique voisine.

ACTE III

(La scène se passe dans la rue.)

Une toute petite rue où l'abbé se rencontre avec M^{me} veuve Truc, quelques jours après les scènes précédentes.

M^{me} veuve Truc invective d'injures et de reproches le pauvre abbé.

Le jeune Truc ne remettra plus les pieds au catéchisme... ils se feront protestants, etc., etc.

L'abbé, sans s'émouvoir, répond :

— Eh bien, Madame, si je n'ai plus l'avantage de voir votre fils au catéchisme, je vous le dis entre nous, je ne le regrette pas. Du train qu'il y allait, il rendait les leçons impossibles et dérangeait ses camarades. Vous allez, affirmez-vous, vous faire tous protestants : je ne puis vous en empêcher. Les catholiques n'y perdront rien et les protestants n'y gagneront pas grand chose... Seulement retenez bien ceci : Vous soutenez aujourd'hui votre fils, quand il est dans son tort — eh bien, vous verrez ce qui vous arrivera... bientôt il vous battra... oui, parfaitement... il vous battra, et ça ne tardera guère... Attendez deux ou trois ans qu'il ait le temps de se faire des poings solides... Je vous plains d'avance, et vous salue bien honnêtement.

ACTE IV

(Chez M^{me} Truc, deux ans après.)

Le jeune Truc est devenu un fort gaillard qui travaille dans une usine et qui est passé maître dans l'art de s'amuser et de manger sa

paje. La famille Truc ayant fini le repos du soir, le jeune homme se dispose à sortir.

La mère. — Où vas-tu, Auguste?

Truc. — Ça ne te regarde pas.

— Ecoute, Auguste, tu devrais songer que je suis une pauvre veuve, que j'ai bien du mal à vous élever tous; tu ne devrais pas dépenser ton argent comme ça!!

— Ferme ta gu...!

— C'est malheureux de te voir agir ainsi après tout ce qu'on a fait pour toi.

— Ferme ta gu..., que je te dis!! Vous m'emb... tous! Si ça doit continuer, je vous plante et je mets en garni...

La dispute s'envenime entre la mère et le fils: le diapason monte... les injures s'entrecroisent. Finalement, le jeune Truc s'élance sur sa mère et la bat, la bat à coups redoublés, lâchement, ignominieusement.

ÉPILOGUE

Sur les dix heures du soir, dans un mauvais petit café borgne, Truc, avec quelques jeunes apaches de son acabit, fête sa libération, son échappée de la maison maternelle.

— Enfin, s'exclaffe-t-il, on pourra s'amuser sans l'avoir toujours sur le dos, cette sale vieille!...

C'est ainsi qu'il parle de sa mère. Dans son logis, M^{me} Truc pleure... pleure... Peut-être se souvient-elle de la prédiction de l'abbé... N'est-elle pas en grande partie responsable de ce qui lui arrive?

Parents, élevez bien vos enfants; corrigez-les de leurs défauts, pendant qu'ils sont jeunes, si vous voulez qu'ils vous respectent et ne vous fassent pas pleurer un jour!

LES CENT FRANCS

DE LA

pauvre Veuve



Voici un trait bien édifiant et suggestif raconté par M. de Gailhard-Bancel, à la clôture d'un Congrès diocésain à Paris.

« Dans un petit village des montagnes des Cévennes, une pauvre veuve vit bien sobrement du produit de son travail et d'un petit coin de terre qu'elle possède.

« A force d'économies et de privations, elle parvient, chaque année, à mettre de côté la somme de cent francs qu'elle consacre aux œuvres de sa paroisse.

« Une année, par suite du mauvais temps, la récolte fut presque nulle et, malgré tous ses efforts, la pauvre veuve vit bien qu'elle ne pourrait jamais arriver à économiser ses cent francs et qu'elle serait obligée de diminuer son offrande.

« Cette pensée la désola ; elle ne veut pas s'y résigner. Elle prend un parti héroïque. Elle n'avait jamais quitté son village, elle part pour le Midi, à l'époque des vendanges, parce qu'à ce moment-là on peut s'y gager pour la cueillette des raisins et y gagner de fortes journées. Après trois semaines d'un rude labeur, elle revient chez elle, apportant à son œuvre les cent francs accoutumés.

« Voilà, ajoutait M. de Gailhard-Bancel, les exemples de générosité admirable donnés par les petits et les humbles. Ah ! si les heureux et les fortunés de ce monde les imitaient, dans la mesure de leurs richesses, jamais, peut-être, les ressources de l'Eglise pour le bien n'auraient été aussi grandes ! »

TOUCHANTE PENSÉE D'UNE JEUNE FILLE

Une mère, en mourant, disait à sa fille :

— Tu prieras pour moi...

— Oh ! oui, mère.

— Tu prieras aussi pour ton père qui est mort... tu sais qu'il avait le malheur de ne pas aller à la messe !

La jeune fille fut fidèle à prier pour sa mère et n'oublia pas la recommandation qui lui avait été faite de prier aussi pour son père.

Elle se dit : « Sans doute, avant de mourir, mon père s'est confessé et a reçu les derniers sacrements dans d'excellentes dispositions. Mais, durant sa vie, il avait eu le tort de manquer la messe... Ce sont ces omissions que ma mère croyait qu'il avait à expier, et c'est pourquoi elle m'a recommandé de prier pour lui... »

Et la jeune fille fit ce calcul : « Mon père est mort à l'âge de quarante ans. Bien qu'il ne fût pas un impie, depuis l'âge de seize ans, il n'allait plus à la messe. Cela fait vingt-quatre ans pendant lesquels il aurait dû chaque année y assister environ 56 fois.

« 56 multiplié par 24 cela fait 1.344 omissions.

« C'est une dette de mon père envers Dieu que je veux payer. Au lieu de me borner à entretenir des fleurs sur la tombe de mon père, j'irai chaque jour à la messe et je communierai à son intention et en réparation de ses manquements... »

Au bout de quatre ans, la pieuse jeune fille avait fait 1.344 communions. Etant allée se prosterner sur la tombe de son père, elle se sentit pénétrée d'une profonde joie intérieure et elle s'écria :

— Mon Dieu, j'ai maintenant la douce confiance que vous avez donné à mon père le repos éternel !



Essaie donc DE FAIRE un discours !

Les prêtres ne font pas grand'chose, ils se la coulent douce ! disait en se moquant un ouvrier, grand lecteur de feuilles anticléricales.

— Sur quoi bases-tu ton accusation ? lui répondit un de ses camarades. Est-ce parce que tu ne les vois pas travailler de leurs mains ?...

« A ce compte-là, des gens très occupés comme des professeurs, des instituteurs, des journalistes, des avocats, des médecins, des employés, etc., sont aussi à tes yeux des fainéants puisqu'ils ne travaillent pas de leurs mains !... Pourquoi neournes-tu pas aussi contre eux ta colère et tes invectives ?

« Il n'y a pas en ce monde que le seul travail manuel, il y a aussi le travail intellectuel — non moins utile et non moins pénible.

« Essaie donc de composer un discours ! Tu verras la peine que cela te coûtera ! Ce travail intellectuel les prêtres le pratiquent. Ils échappent donc à ton injuste reproche ! »

A ces arguments le lecteur anticléric ne sut que répondre.



L'Education moderne

Elle peut se résumer en ces deux articles :

1° L'Etat confisque l'intelligence et l'âme des enfants, en leur enseignant tout ce qui lui plaît ;

2° Les parents conservent le droit

et le devoir d'habiller et de nourrir leurs enfants.

Sous cette forme humoristique, ce résumé n'est hélas ! que trop vrai !

A VOUS, PARENTS,

de réfléchir et de voir si nourrir et habiller vos enfants constituent tous vos droits et vos devoirs à leur égard !

N'avez-vous pas aussi et surtout le droit et le devoir de vous occuper de leur éducation morale et religieuse ?

IL EST URGENT DE SONGER A CELA.

Voyage en auto.

— Comment ! Nous sommes déjà rendus à destination !

— Oui ! le moteur a une panne : impossible d'aller plus loin !

PROBLÈME



Le professeur. — Si mes vingt élèves mangent en tout 190 pommes, 150 pruneaux et 120 abricots, qu'aura chacun d'eux ?

L'élève. — Mal au ventre, M'sieu.

Retraites pour la Vieillesse

Conditions pour en jouir.

Avant les élections législatives de 1910, la Chambre des députés et le Sénat ont voté un projet de loi sur les retraites des ouvriers et employés salariés de l'industrie, du commerce, des professions libérales et de l'agriculture.

Quand cette loi sera-t-elle mise en vigueur? Au moment où nous écrivons, on ne le sait pas encore.

Le fonctionnement de cette loi exigera un prélèvement sur les contribuables d'un impôt d'environ 180 millions par an, et le gouvernement ignore comment il pourra se procurer les ressources nécessaires.

En attendant, il est utile de connaître les principales conditions requises pour que les ouvriers et les paysans puissent avoir droit à cette retraite pour la vieillesse, et de savoir les sommes qu'ils pourront toucher.

C'est ce que nous allons essayer de dire à nos lecteurs aussi brièvement et clairement que possible.

1° Quelles sont les personnes qui peuvent avoir droit à une retraite?

— Tous les salariés, hommes et femmes, de l'industrie, du commerce, des professions libérales et de l'agriculture — les *serviteurs à gages* — les salariés de l'Etat, des départements, des communes, ne gagnant pas plus de 3.000 francs par an et ne jouissant pas déjà d'une retraite — les *métayers*, les *petits fermiers*, *artisans*, *petits patrons*, *cultivateurs*, travaillant habituellement seuls ou avec un seul ouvrier ou avec des membres de leur famille.

2° A quel âge aura-t-on droit à la retraite?

— A l'âge de **65 ans**, mais une retraite proportionnelle pourra être accordée à partir de **55 ans**, et même plus tôt, en cas d'accident ou d'infirmité entraînant une incapacité absolue et permanente de travail.

3° Quels versements devra-t-on effectuer pour avoir droit à la retraite?

— Les versements obligatoires de tous les salariés seront de **9 francs par an** pour les hommes âgés de plus de 18 ans — de **6 francs par an** pour les femmes âgées de plus de 18 ans — de **4 fr. 50 par an** pour les jeunes gens et les jeunes filles au-dessous de 18 ans, soit pour les hommes : 3 centimes par journée de travail — pour les femmes : 2 centimes et pour les jeunes gens et jeunes filles : 1 centime et demi par journée de travail.

— De plus, les patrons devront verser par an une somme égale pour chaque individu, homme ou femme, qu'ils emploieront.

4° Quel avantage l'Etat accordera-t-il aux retraités?

— L'Etat versera une allocation viagère de **60 francs par an** aux retraités qui auront atteint l'âge de 65 ans et qui auront opéré pendant **50 ans** les versements obligatoires.

Cette allocation sera plus considérable pour les assurés ayant plus de 45 ans lors de l'entrée en vigueur de la loi et d'autant plus forte qu'ils seront plus âgés.

Elle sera de **100 fr.** pour ceux qui auront alors 64 à 65 ans — de **98 fr.** pour ceux qui auront 63 à 64 ans — de **96 fr.** pour ceux qui auront 62 à 63 ans, et ainsi de suite, diminuant de 2 francs pour chaque année en moins, jusqu'à 45 ans.

5° Quel sera le montant de la retraite?

— Elle sera proportionnelle aux

versements faits par l'assuré et à l'allocation accordée par l'Etat. D'après les prévisions du gouvernement, elle pourra atteindre environ 400 francs par an pour ceux qui auront fait des versements depuis l'âge de 15 à 16 ans jusqu'à l'âge de 65 ans.

5° Quelle sera la situation de ceux qui, étant trop âgés au moment de l'entrée en vigueur de la loi, ne pourront pas faire, avant 65 ans, les 30 versements obligatoires?

— Ils recevront une retraite proportionnée à leurs versements et augmentée de l'allocation de l'Etat.

Cette pension de retraite sera environ de **102 fr.** par an, si l'assuré a 64 ans, au moment de l'entrée en fonctionnement de la loi — de **104 fr.**, s'il a 60 ans — de **109 fr.**, s'il a 55 ans — de **118 fr.**, s'il a 50 ans — de **132 fr.**, s'il a 45 ans — de **160 fr.**, s'il a 40 ans, de **196 fr.**, s'il a 35 ans — de **230 fr.**, s'il a 30 ans — de **291 fr.**, s'il a 25 ans — de **310 fr.**, s'il a 20 ans, etc.

7° Quelle sera la retraite des ouvriers et journaliers agricoles?

— Elle sera égale à celle des ouvriers de l'industrie dans les villes.

8° Quelle sera la situation des métayers et des petits fermiers?

— Les métayers et les fermiers dont le bail ne dépasse pas 600 fr. recevront la même retraite que les ouvriers, à condition que les métayers versent 9 fr. par an, et leurs patrons versent aussi 9 fr. — et que les fermiers versent 18 fr. par an.

9° Quelle sera la situation des petits cultivateurs-propriétaires et des petits patrons qui seront dans le besoin?

— Les petits cultivateurs-propriétaires et ces petits patrons,

s'ils sont dans le besoin, et à condition de verser 48 fr. par an, auront la même retraite que les ouvriers des villes.

10° Quelle sera la situation des petits cultivateurs, artisans, petits propriétaires et petits patrons qui ne sont pas dans le besoin?

— En versant 48 francs par an, ils auront droit à une rente de 52 fr. 50, s'ils ont 64 ans, lors de l'entrée en vigueur de la loi — de 60 fr., s'ils ont 60 ans — de 72 fr. 85, s'ils ont 55 ans — de 89 fr., s'ils ont 50 ans — de 109 fr., s'ils ont 45 ans — de 134 fr., s'ils ont 40 ans — de 181 fr., s'ils ont 30 ans, etc.

11° Si l'assuré vient à mourir avant d'être pourvu d'une pension de retraite, quel secours est accordé à ses enfants et à sa veuve?

— A ses enfants âgés de moins de 16 ans, il est accordé 30 francs par mois pendant 6 mois, si ces enfants sont au nombre de trois et au-dessus — 50 fr. par mois pendant 5 mois, si ces enfants sont au nombre de deux — 50 fr. par mois pendant 4 mois, s'il n'y a qu'un enfant.

— A la veuve sans enfants de moins de 16 ans, il est accordé 50 fr. par mois pendant trois mois.

Telles sont dans leurs grandes lignes les principales dispositions de la loi sur les retraites.

Rappelons-nous que s'il est bon de s'assurer une retraite pour les quelques années de notre vieillesse, il est infiniment plus important de nous assurer au ciel une retraite heureuse pour toute l'éternité.

Nous pouvons nous la procurer à peu de frais. Il suffit, avec la grâce de Dieu, d'observer fidèlement les Commandements de Dieu et de l'Eglise et les devoirs de notre état.

L'Anticléricale

BIEN INFORMÉ

Chansonnette apologetique



(Air de L'Expulsion des Princes.)

I

On n'en finira donc jamais
Avec c'te vieille Eglise de France ?
Voilà cinq ans on s'séparait
En lui supprimant la pitance :
Au lieu d'mourir d'inanition
Elle se met à vivre de plus belle !
Ça, voyez-vous, c'est du guignon !
Ou dirait qu'elle est immortelle !

II

Vous m'demand'ez peut-être pourquoi
Je veux tant d'mal à c'eto Eglise ?
Mon député le sait mieux qu'moi :
Quand il en parl', ça m'électrise !
J'me rappell' pas tout c'qu'il a dit :
Il n'arrit pas quand il en cause
Mais, comme j'suis pas un engourdi,
J'vas vous en dir' quelq's petit's choses.

III

D'abord, les catholiques, pourquoi
Qu'ils choisissent pas leur pape en France ?
Par exemple, un bon zig' comm' moi,
Ou comm' Monsieur Anatol' France ?
Leur Pape, il est en Italie :
Ça, c'est de la faction romaine !
Tandis qu's'il était à Paris,
Ça s'rait d'la faction parisienne.

IV

Qu'est-c'qu'ils font de l'égalité,
Les catholiques ?... Ils s'en fichent !
Ils veul'nt le droit d'propriété
Moi, j'veux qu'tout le monde soit pauvre
(ou riche)
Je veux qu'chacun ait l'même pognon,
La même santé, le même âge,
Le même esprit, le même orgnon,
Et que tous fassent la même ouvrage.

V

Les évêques se sont mêlés
D'écrire un' lettre circulaire,
(Ça, c'est pas chic !) pour condamner
Un tas de manuels scolaires !
Quell' confusion s'est implantée
Dans leur cerveau réactionnaire ?
Sans doute, ils ont la liberté,
Mais c'est la liberté de s'faire.

VI

Vous l'voyez, en fait d'liberté,
Y en a de bonn's, y en a d'mauvaises ;
Vous ne voulez pas distinguer,
Vous en prenez trop à votre aise.
Faudra pourtant vous y habituer !
Je vais confier aux oreilles vôtres
Le vrai princip' : la liberté,
C'est bon pour moi... pas pour les autres.

VII

Saisissez-vous bien, cette loi ?
Un exempl' vous la rendra claire :
Ainsi t'nez, c'est plus fort que moi,
J'peux pas voir faire une prière :
Donc, vous ne devez pas prier !
Ce n'est pas de l'intransigeance :
C'est simplement pour éviter
Qu'la liberté tourne en licence

VIII

Toujours au nom de la liberté,
Dans les rues vous faites de grand's rondes,
Monsieur le Curé sort escorté.
Peut donc pas sortir comm' tout le monde ?
Nous n'voulons plus d'ces processions !
Qui mettent une ville en état de siège !
Vous dites que nous en faisons ?
Non, nous n'faisons que d'immenses
[cortèges

IX

Les curés sont très embêtants
Avec leurs lois sur le dimanche ;
L'Etat, m'dit's-vous, en fait autant :
Ça, c'est une autre paire de manches
Ici enco', faut distinguer,
Ça n'est pas du tout la même chose.
L'Eglise défend de travailler,
Tandis qu'l'Etat veut qu'on s' repose.

X

Et puis, est-c' que le vendredi
N'est pas un jour tout comme un autre ?
Pourquoi qu'ils s'méient de mon frichti ?
Dit's, est-ce que j'm'occupe du vôtre ?
Pourtant — là-d'sus y a pas d'erreur —
Tont autant que le nombre treize,
Le vendredi porte malheur
Le lundi je suis plus à l'aise.

XI

Et puis, y a Monsieur Gallée
Du pap' qu'a subi la malice ;
Pendant quinze jours on l'a forcé
D'dîner chez une ambassadrice !
Les curés ignorent donc la loi
Qui défend que la Terr' séjourne ?
Eils avaient bu deux litres comme mok,
Ils auraient bien vu quelle tourne !

XII

Et puis, voyons, sans parti pris,
Il y a enco' l'édit de Nantes
Les protestants qui sont partis
Parc' que Louis quatorz' les tourmente !...
Mais il m'vient une hésitation :
Je n'sais plus c'qu'est une vilain' chose,
L'édit ou sa révocation ?
Bah ! ça n'fait rien : faut bien qu'on cause.

XIII

Ehfin, la Saint-Barthélemy !
En voilà une sale affaire,
Avec le meurtre d'Colligny
Que les curés... n'ont pas fait faire.
Malgré qu'ils n'furent pour rien là-d'dans,
Reprochons-leur : ça les embête !...
Reprochons-leur tout... mém' le temps
Où on leur z-y coupait la tête.

XIV

Vous voyez que j'sais discuter,
Et qu'si quelq'un m'impos' silence,
Ce n'est pas vous, Monsieur l'Curé,
Qui viendrez à bout de ma science !...
Et puis, dans tout's les discussions,
C'est bien forcé que j'vous enfonce :
J'vous pos' toujours des objections...
Et j'n'écoute jamais les réponses.

E. DUPLESSY.



Ma petite Jeanne

Un ouvrier disait à un de ses camarades :

— Vois-tu, mon cher, un des jours les plus émouvants de ma vie a été le jour de la première communion de ma petite Jeanne. La retraite venait de finir et, le soir, elle était revenue radieuse à la maison, la figure calme et le sourire sur les lèvres.

« Avant de se coucher, elle s'est approchée doucement de moi ; doucement elle a levé vers moi ses beaux yeux bleus, scintillants comme deux étoiles. Puis, elle a passé tendrement ses petites mains autour de mon cou ; elle a pris sur ma joue le plus affectueux de ses baisers, elle m'a dit tout bas à l'oreille, de sa plus douce voix :

« — Papa, le bon Dieu aujourd'hui m'a bénie et pardonné ; ce soir, si tu voulais, à ton tour, me bénir et me pardonner toutes les peines que j'ai pu te causer... »

« Ah ! mon ami, j'ai été suffoqué par cette parole d'enfant ; j'ai voulu lui parler et je n'ai pas pu... Machi-

nalement, j'ai étendu la main au-dessus de la tête de ma fille pour la bénir... et je me suis détourné pour pleurer des larmes de joie... »

Nulle émotion n'est comparable à celle-là, et il semble bien qu'à ce moment-là un coin de paradis est descendu dans la pauvre demeure d'un ouvrier.

« Jeanne, elle, s'est endormie heureuse et, pendant son sommeil calme et pur, il me semblait que les anges du ciel venaient effleurer le front de cet ange de la terre.

« Ah ! mon ami, il n'y a que la Religion qui puisse apporter à l'homme un tel bonheur ! »

LA PEUR DU VOISIN !



— Malheureuse, tu vas à la messe ! Que va dire le voisin ?

— Il dira ce qu'il voudra, le voisin. Nous ne nous occupons pas de ses affaires, qu'il ne s'occupe pas des nôtres.



LE PETIT Montagnard DES PYRÉNÉES

Un jour, il y a nombre d'années déjà, je gravissais à quelque distance de Caunterets la pente assez abrupte qui monte au lac de Gaube. Chemin faisant, je rencontrai un petit montagnard chargé de provisions pour l'hôtellerie du lac. Nous engageâmes conversation ; au bout d'un instant, nous étions une paire d'amis.

— Quel âge as-tu, mon bon-homme ?

— Douze ans, monsieur.

— Alors, tu as fait ta première communion ?

— Je l'ai faite l'an passé.

— Pourquoi l'as-tu faite si jeune ?

— Chez nous, monsieur, il n'y a pas d'âge fixé : on fait sa première communion quand on est assez savant. Il y en a qui ne la font pas avant quatorze ans.

— A quel âge as-tu donc commencé à aller au catéchisme ?

— A huit ans. J'y suis allé tous les jours pendant trois ans.

— Mes compliments, mon garçon ! Savais-tu bien ton catéchisme ?

— La première fois je ne le sus pas beaucoup parce que j'avais un peu peur : sans m'en douter, je m'étais mis au banc des faibles ; mais je n'y suis pas resté longtemps. Quand M. le Curé a vu que je savais bien, il m'a donné une bonne place.

— A quel âge savais-tu ta prière ?

— Je la savais tout entière à cinq ans, excepté les litanies du Saint Nom de Jésus et de la Sainte Vierge ; mais je les ai bien vite apprises !

— Qui donc t'a enseigné la prière avant de venir au catéchisme ?

— C'est ma grande sœur. Et puis nous faisons la prière tous ensemble ; depuis que notre pauvre père est mort, c'est notre mère qui la récite et nous répondons... C'est aussi ma grande sœur qui m'a appris l'Histoire Sainte, le soir, à la veillée, pendant l'hiver.

— Tu travailles pour l'hôtel qui est là-haut ?

— Oui, monsieur, j'y suis en location pour quatre mois ; il faut bien gagner un peu d'argent pour la maison.

— Mais d'ici il ne t'est pas facile d'aller à la messe. C'est tout un voyage ?

— Oh ! oui, et ça me fait chagrin ; je ne puis descendre à Caunterets tous les huit jours. Mais j'y vais tous les quinze jours : c'est dans les conditions. Les dimanches où je n'ai pas la messe, je la remplace en récitant un chapelet entier.

— Tu as un chapelet ?

— Oui, certes ; tous les jours j'en enfle un tout petit bout, car je n'ai pas beaucoup de temps. J'ai aussi apporté de chez nous mon catéchisme, et presque tous les jours j'en relis quelques pages pour ne pas l'oublier.

— Brave petit montagnard ! me disais-je en l'écoutant ! Sans doute de rudes labeurs l'attendent dans la vie ; mais c'est un brave cœur. Il a puisé dans sa famille des principes de foi et de piété qui seront la sanctification de son travail, la consolation de ses peines, le salut de son âme...

Ah ! si nos familles savaient ce qu'elles perdent, à quels malheurs elles s'exposent, de quelles énergies et de quelles joies elles privent leurs enfants en négligeant au foyer l'éducation chrétienne !...



Vous devenez Fou !

C'est l'apostrophe que m'adressait l'autre jour mon ami Jean-Pierre. Et voici à quelle occasion :

Mon ami Jean-Pierre est cultivateur. Il a bon pied, bon œil. Il est très fier de sa force, il y a de quoi, car il abat de la besogne comme deux hommes. Malheureusement, mon ami Jean-Pierre est un lecteur de feuilles anticléricales. Aussi, il a des idées fort singulières, qui font tort à son bon sens naturel. Il vous dira, par exemple : *Le monde s'est fait tout seul ; il n'y a pas de Dieu, etc.*



Or, dernièrement il labourait son champ, et voilà que le soc de sa charrue, pénétrant en terre plus profondément que d'habitude, heurta contre un morceau de fer. Il se baissa et quelle ne fut pas sa surprise de ramasser une magnifique statuette en bronze ! Il la lava avec soin, et le soir, il vint me la montrer.

— En effet, lui dis-je, elle est très jolie. C'est même une œuvre d'art...

— On a beau dire, poursuivit Jean-Pierre, on travaillait autrefois presque aussi bien que maintenant. C'est un malin, allez ! celui qui a fait cela !...

— Ah ! vous êtes bien sûr ? Et si je vous disais que cette statuette s'est faite toute seule ?...

Jean-Pierre me regarda dans les yeux et, d'un air railleur et piqué, comme si je me moquais de lui, il me lança cette réplique :

— Je vous répondrais que vous devenez fou !

— Cependant, ripostai-je, vous affirmez bien, vous, que le monde s'est fait tout seul... Si cette statuette a dû exiger un artiste pour la tailler, le monde avec ses merveilles et l'ordre et l'harmonie de ses parties a dû être fabriqué par une intelligence et une puissance suprême qu'il vous faut nommer Dieu...



Jean-Pierre ne répliqua pas. Il avait compris... *Le monde n'a pas pu se faire tout seul*, balbutiait-il en s'en allant, *c'est Dieu qui l'a créé !*

Cette fois, Jean-Pierre avait raison.

LE PARTAGE DU MILLIARD DES CONGRÉGATIONS



Le liquidateur. — Les congrégations nous ont laissé ce pauvre liard.
Les ouvriers. — Allons donc ! Le mille a été pour vous et le liard pour nous.

POUR se bien porter



I. — Savoir manger.

Un célèbre médecin avait coutume de dire : « Si les hommes savaient manger d'une façon conforme aux besoins de leur nature, ils vivraient jusqu'à cent ans. La plupart d'entre eux meurent avant leur heure, parce qu'ils usent de la nourriture d'une manière non raisonnable. » Ce médecin indiquait en même temps les règles d'une excellente alimentation et les résumait en ces quelques lignes :

1°) Mangez très lentement et mâchez beaucoup et longtemps vos aliments, jusqu'à ce qu'ils soient devenus dans votre bouche comme une bouillie, une crème que vous avalez involontairement. C'est la règle la plus importante, qu'il faut mettre avant tout en pratique et de laquelle dépend en grande partie la bonne santé.

2°) Mâchez de cette manière les soupes, le pain, la viande, les légumes, les fruits que vous mangez et veillez bien à ne rien avaler qui ne soit ainsi réduit dans la bouche à l'état de bouillie et de crème.

3°) Si vous êtes travailleur manuel, prenez le matin une bonne soupe chaude un peu épaisse ou du lait chaud bien sucré et du pain, avant de vous mettre au travail. Pas de vin, pas d'alcool.

Si vous avez une occupation sédentaire qui n'exige pas une grande dépense de force corpo-

relle, contentez-vous d'une soupe chaude légère ou d'un bol de lait chaud sucré, aromatisé ou non d'un peu de café ou de thé.

4°) A midi, faites votre principal repas de la journée. Mangez à votre appétit, sans exagération, mais en ayant soin de bien mâcher chaque bouchée de votre nourriture jusqu'à ce qu'elle soit transformée dans votre bouche en bouillie et en crème. C'est le point essentiel.

5°) Ne vous forcez pas à manger quand vous n'avez pas faim. — ne mangez pas au moment où vous êtes triste ou en colère — ni dans le bruit et l'agitation — ni au moment où votre esprit est inquiet.

6°) Le soir, mangez peu et le moins possible et seulement pour ne pas souffrir de la faim. Ne chargez pas trop votre estomac : c'est le moyen d'avoir un bon sommeil et un bon repos.

7°) Dormez la nuit, en ayant soin de laisser un peu entr'ouvertes les fenêtres de votre chambre à coucher — mais en évitant toutefois que l'air arrive directement sur votre lit et en vous couvrant suffisamment pour ne pas avoir froid.

II. — Savoir boire.

1°) Il faut boire à sa soif — mais toujours modérément.

Ne pas commencer son repas en buvant — ne pas boire beaucoup en mangeant, pas plus de trois verres de liquide par repas — boire de préférence à la fin du repas.

2°) Le vin, à condition qu'il soit naturel et de bonne qualité et pourvu qu'on le prenne en quantité modérée, est bon pour la santé : il aide à la digestion, il assainit et stimule le canal digestif.

Un litre de vin au maximum par jour doit être absorbé par un travailleur actif ; un demi-litre seulement suffit aux personnes sédentaires. Le vin doit être pris à petites doses et coupé d'eau.

Ce que nous disons du vin s'applique aussi à la bière et au cidre, qui doivent être de bonne qualité.

3°) Il faut boire dans les vingt-quatre heures un litre à un litre et demi de liquide, afin de dégraisser et de nettoyer les organes de la digestion. — Boire principalement entre les repas.

Si l'on veut laver l'organisme, c'est surtout le matin à jeun qu'il faut boire de l'eau pure ou du lait.

III. — Les résultats de ce régime.

En ayant soin de bien mâcher les aliments, comme nous l'avons dit, et de ne pas trop boire aux repas, on obtient, en peu de temps, des résultats merveilleux pour la santé.

On quitte la table, léger, prêt au travail, de bonne humeur, avec une sensation de force et de bien-être. Plus de maux de tête et de lourdeurs. Plus de dilatation d'estomac. La constipation, avec les maux et les misères qu'elle comporte, disparaît bientôt. En quelques mois, c'est un rajeunissement et un accroissement de forces étonnants, une aptitude de tous les instants pour les travaux les plus rudes, les marches les plus longues. Le corps revient à son poids normal, que l'on soit trop maigre ou trop gras. L'esprit devient vif et délié, le caractère gai et l'on sent la joie de vivre.

Sans doute la mastication lente et prolongée des aliments, comme nous l'avons recommandée, exige

au commencement une certaine contrainte, une attention et un effort pour ne pas manger trop vite. Mais bientôt l'on prend plaisir à bien mastiquer ce que l'on mange. Faites-en l'expérience. Un simple croûton de pain, ainsi mâché jusqu'à ce qu'il soit réduit dans la bouche en crème, donne au palais la sensation de deux ou trois arrière-goûts délicieux, comme le ferait un bonbon exquis. Mettez en pratique cette façon de manger avec persévérance et vous serez émerveillé du résultat que vous obtiendrez, au bout de quelques mois.

Plus de 100.000 personnes — surtout parmi les personnes sédentaires — qui pratiquent actuellement très fidèlement cette méthode, ont été par ce moyen guéries de graves maladies et lui doivent une robuste et inaltérable santé.

UN VIEUX DOCTEUR.

LA MORALE SANS DIEU



S'il est vrai, comme vous dites, que Dieu n'existe pas, je puis me permettre tous les crimes. Mon unique souci doit être d'éviter les gendarmes.

Franchise & Conviction

Nobel, le célèbre inventeur de la dynamite, était en quête d'un homme sérieux, exempt de cupidité et de bassesse.

On lui recommanda un jeune ingénieur qui se trouvait aux prises avec de grosses difficultés, étant pauvre et sans place.

— *Qu'il vienne demain déjeuner avec moi*, dit Nobel d'un ton bourru.

L'ingénieur fut exact au rendez-vous. On se mit à table. Et Nobel, se lançant dans l'une de ces discussions paradoxales où il brillait d'ordinaire, entreprend contre la Religion et l'idée religieuse une guerre turbulente.

Le nouveau venu pâlit. Il était animé de sentiments chrétiens et se sentait offusqué dans ses convictions.

Nobel remarque son trouble et redouble d'apreté.

Alors l'ingénieur n'y tient plus ; il suit son adversaire sur son terrain ; il réfute, il riposte sans ménagement.

L'entretien tourne à l'aigre.

Soudain, Nobel pousse un grand éclat de rire et tend à son contradicteur une main cordiale.

— *Vous me plaisez*, dit-il. *Vous avez un service à me demander et, au lieu de me ménager, vous me tenez tête. A la bonne heure.*

La franchise chez vous a parlé plus haut que l'intérêt. Je vous estime et je vous prends avec moi.

Il l'associa, en effet, à ses entreprises et transforma l'ingénieur sans clients en un puissant industriel.

Ne craignons pas d'agir en toute circonstance avec franchise selon nos convictions, nous y gagnerons toujours devant Dieu et nous n'y perdrons rien devant les hommes.



Bien appliqué!...

Par une chaude journée d'été, un bon cultivateur, revenant du marché, fit halte dans l'anberge d'un village qui se trouvait sur la route, pour prendre quelque nourriture. Comme c'était un vendredi, il demanda de la morue.

A la même table que lui, se trouvaient plusieurs jeunes gens de sa connaissance. L'honnête cultivateur, qui était un excellent catholique, avant de manger, ôte son chapeau, fait le signe de la Croix et dit son *Benedicite*.

Un de ces jeunes gens, dont les principes étaient fort peu chrétiens et dont la conduite laissait beaucoup à désirer, s'écria avec ironie :

— Eh ! que faites-vous là, père Bontemps, vous avez l'air de chasser les mouches. Elles ne vont pourtant guère sur la morue !

— Mon pauvre ami, répondit le paysan, tu as bien tort de te moquer de ce que tu ne connais pas. Sache donc une bonne fois que si tu avais mangé de temps en temps de la morue, et si tu avais chassé les mouches comme je le fais, tu n'aurais pas gaspillé la fortune de ton père, fait verser tant de larmes à ta mère, ni compromis la dignité du nom que tu portes.

A cette vigoureuse sortie qui faisait allusion à des faits qui étaient vrais, le jeune fat ne put répondre mot. Il s'en alla tout honteux et confus. Tous ceux qui étaient présents dirent tous bas : « **Bien appliqué!** »



Un jour qu'il passait au milieu des enfants des écoles romaines, venus apporter leurs hommages au Vatican, le Pape vit une petite fillette de cinq à six ans qui pleurait.

Il s'approcha et la questionna.

— Pourquoi pleures-tu ? dit-il.

— *J'ai peur d'avoir peur du Pape*, répondit l'enfant.

— Ne crains rien, je resterai avec toi quand il viendra.

— Tu le connais ?

— Oui, il n'est pas méchant.

L'enfant portait sur un plateau une petite calotte blanche qu'elle devait offrir au Pape. On fit comprendre à l'enfant que le Pape, c'était l'ami même qui lui parlait.

— *Alors, je te donne la calotte*, dit-elle, *puisque tu n'es pas méchant...*

Le Pape en souriant prit la calotte, la mit sur sa tête et la reposa sur le plateau.

— Tu la reporteras à ta maman, elle la gardera en souvenir de moi, puisque je l'ai portée.

— *Non, garde-la-toi*, repartit la fillette.

— Elle est trop grande.

— *Ça, ce n'est pas vrai*, s'écria vivement la petite Romaine ; *j'ai fait prendre les mesures par mon frère. Donne-moi ta vieille.*

Le Pape rit beaucoup et dut garder la calotte neuve.

Cette anecdote authentique montre comment par son à-propos, par sa bonhomie, par sa simplicité, le Saint-Père est devenu populaire.

Une fille à marier



Une mère, femme frivole et mondaine, disait à son mari :

— Mon ami, notre fille va bientôt atteindre ses vingt ans. Elle est sortie du Lycée avec son brevet supérieur ; elle connaît la musique et les arts d'agrément : piano, mandoline, peinture, dentelle. Elle sait conduire une voiture, une auto et monter à bicyclette. Tu te rappelles aussi le succès qu'elle a obtenu aux bals où nous l'avions menée : elle danse d'une façon ravissante. Et maintenant qu'allons-nous faire d'elle ?

Le père, un homme faible, mais qui a parfois des moments de franchise et de bon sens, répond :

— Eh bien, ma chère, il ne nous reste plus maintenant qu'à trouver un mari qui sache tenir un ménage, faire la cuisine, raccommo-der le linge et soigner les enfants !



— Vous appelez ça de la charité, mais nous avons eu 60° à l'ombre, à Marseille !
— Allons donc !
— Mais oui, 20° pendant trois jours.

ENTRE DEUX AMIES

— Je me demande à quoi sert la confession ? Voyez Mme Z... qui va à confesse, ça ne l'empêche pas d'être bavarde et méchante parfois...

Dites-moi, mon amie, n'êtes-vous pas allée voir le médecin il y a que quelques mois ?

— Mais oui... Pourquoi me demandez-vous cela ?

— Est-ce que cela vous a empêchée d'avoir de nouveau des douleurs, des rhumatismes, des névralgies et de la grippe, cet hiver ?

— Hélas ! non, et j'ai même dû retourner voir le docteur plusieurs fois...

— Eh bien, ma chère amie, de même qu'on va consulter plusieurs fois le docteur quand on a beaucoup de misères, afin de s'en guérir, de même, c'est précisément parce qu'on a des défauts qu'on va se confesser souvent, afin de les corriger.

LE DENIER DES SOUS-PRÉFETS

M. l'abbé Desgranges, le célèbre conférencier populaire, prononçait un discours dans une réunion que présidait le sous-préfet de l'endroit. Il y avait conférence contradictoire, et M. le sous-préfet, malgré son caractère officiel, ne dédaignait pas d'intervenir dans la discussion.

A un moment donné, ce fonctionnaire s'écrie que les prêtres sont impopulaires !

— Ah ! vraiment ! réplique l'abbé Desgranges. Eh bien, monsieur, supposons une chose : que votre traitement soit supprimé comme le nôtre, du jour au lendemain. Essayez de le remplacer par l'Œuvre... du Denier des Sous-Préfets ! Vous viendrez nous dire quelle somme vous aurez recueillie !...

Tout le monde éclate de rire, mais M. le Sous-Préfet riait... jaune.

Bizarrieries

DE LA LANGUE FRANÇAISE



On peut dire également d'un mort qu'il laisse ou qu'il emporte des regrets...

Les idées noires font passer des nuits blanches.

On peut à la fois : rire jaune, se fâcher rouge, être blanc de fureur et d'une colère bleue, broyer du noir, se mettre au vert et voir la vie en rose...

Quand c'est le feu qui prend, il brûle ; quand c'est l'eau qui prend, il gèle.

Quand le temps est couvert, on dit qu'il pleuvra ; quand un emprunt est couvert, on dit qu'il a plu.

Un proverbe affirme : Qui voit ses veines voit ses peines, alors que c'est lorsqu'on n'a pas de veine qu'on a des peines...

Etc., etc., etc.

LE NOCEUR



Le malade. — Dites donc, Docteur, est-ce vrai que j'ai le tétanos ?
Le Docteur (à part). — Il a plutôt la tête à noce !

E. LE MARCHANT DE TRIGON (MORLAIX)

TÉLÉPHONE : 48

Adresse télégraphique : DETRIGON-MORLAIX

LE GUANO DU PÉROU est l'égal :

Du fumier par son origine et son azote.

Du superphosphate par son acide phosphorique.

De la Kaïnite par sa potasse.

Il renferme encore de plus de la magnésie et autres éléments qui tous concourent à la fertilisation du sol, notamment l'humus indispensable, qui ne se trouve que dans les engrais organiques, comme le fumier de ferme et le Guano du Pérou.

L'engrais chimique n'est qu'un complément de ces deux engrais ; il y aurait un inconvénient très grave à l'emploi exclusif et prolongé des matières chimiques.

Le Guano du Pérou résume à lui seul tous les engrais chimiques ; mais il a de plus l'avantage d'être naturel ; de former l'Humus, d'entretenir par cela même les travailleurs innombrables du sol, qu'on nomme Bactéries ; la moindre parcelle du Guano du Pérou renferme tous les éléments fertilisants sous la forme la plus homogène ; et dans les meilleures proportions ; ils arrivent tous à la fois aux racines, assurant ainsi le développement normal des plantes, tout en améliorant le sol. Son effet se prolonge et profite aux récoltes qui suivent ; enfin il s'impose là où il est connu ; mais il faut toujours se méfier des imitations et exiger la marque du principal importateur

du VÉRITABLE GUANO DU PÉROU

la Marque

" OHLENDORFF "



GUANO DU PÉROU

" OHLENDORFF "

Le plus fertilisant
des engrais naturels.

Le seul qui puisse
remplacer le fumier.



EN VENTE

CHEZ

EN VENTE

CHEZ

MM.

G ^m ^e AUTRET.....	Plouéan.
J. COSQUER.....	Cléder.
V ^{ve} QUEINNEC.....	Saint-Thégonnec.
BODERIOU.....	F.-sur-Queff. St-Thégonnec.
QUÈRE.....	Gare d'Henvic.
JEZÉQUEL.....	S ^{te} -Catherine-Mespaul.
P. CRAIGNOU.....	Saint-Pol-de-Léon.
POULIQUEN (J.-P.).....	Plouéour.
JONCOUR (J.-F.).....	Id.
RANNOU.....	Id.
QUÉLENNEC (J.).....	Id.
LINGUINOU (J.-M.).....	Pleyher-Christ.
GUILLOU (P.-L.).....	Guiclan.
ISAAC (P.).....	Id.
THOMAS (J.-M.).....	Lanmeur.
LAVALOU (J.).....	Guimaëc.
LAVALOU frères.....	Plougasnou.

MM.

PARIZ.....	Plouezoch
LE RU.....	Ploujean,
GUYOMARCH.....	Id.
CASTEL père.....	S ^t -Martin-des-Champs.
LUCAS.....	Sainte-Sève.
V ^{ve} DILASSER.....	Cloître.
Syndicat.....	Plotrin.
Id.....	Saint-Jean-du-Doigt.
LE LANN, forgeron.....	Plouégat-Guerraud.
BARAZER (F.).....	Plouigneau.
BOURVEN.....	Botsorhel.
BEUZIT (F ^{cs}).....	Lannéanon.
LA HELLEC.....	Guerlesquin.
COROLLOU.....	Trémel.
CILLARD.....	Plestin-les-Grèves
V ^{ve} SILLIAU.....	Plougouven.